

Bulletin du Conseil communal

N° 12



Lausanne

Séance du 13 février 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 février 2018

12^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 13 février 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour	198
Première partie	207
Prestation de serment de M^{me} Astrid Lavanderos (Soc.), remplaçant M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard, démissionnaire et M. Joël Teuscher (Soc.), remplaçant M. Filippo Rivola, démissionnaire	207
Communication	
Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la séance du Conseil communal	208
Démission de M ^{me} Gaëlle Lapique, conseillère communale.....	208
Commission permanente de gestion – Organisation du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 - Modifications	209
Demande d'urgence de la Municipalité pour le Rapport-préavis N° 2017/26.....	210
Lettre de la Municipalité – rénovation et réaménagement du port d'Ouchy.....	210
Lettre de la Municipalité – Etudes et créations de zones de baignade sur les rives du lac	211
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Xavier Company du 31 janvier 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? ».....	212
Réponse de la Municipalité à la résolution de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel du 6 septembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? ».....	213
Communication – Dépôt	
Question écrite de M. Bertrand Picard : « Quelle place pour la littérature romande à Lausanne ? ».....	214
Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Un peu de lumière dans le Tunnel ! »	214
Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne »	214
Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ».....	214
Postulat de M ^{me} Sara Gnoni et consorts : « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la Ville à intervalles réguliers »	214
Postulat de M. Ilias Pancharid et consorts : « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement »	214
Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de poste lausannois ? »	215
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? »	215

Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires »	215
Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? ».....	215
Interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts : « Le tram passe, la rampe trépassé ! »	215
Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité et aux dépens du contribuable lausannois ? »	215
Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Le barreau Vigie-Gonin : quel plan B pour cette liaison routière ayant 'échappé à tout contrôle démocratique' ? ».....	216
Questions orales.....	216
Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »	
Rapport-préavis N° 2017/26 du 22 juin 2017	224
Discussion	224
Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »	
Rapport.....	228
Discussion	230
Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine »	
Rapport.....	232
Discussion	236
Deuxième partie.....	246
Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »	
Développement photocopié.....	246
Discussion préalable.....	247
Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements »	
Développement photocopié.....	248
Discussion préalable.....	249
Postulat de M^{me} Sara Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »	
Développement photocopié.....	250
Discussion préalable.....	251
Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? »	
Développement photocopié.....	251
Réponse photocopiée de la Municipalité	252
Discussion	254

Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà de premiers constats ? »

Développement photocopié.....	256
Réponse photocopiée de la Municipalité	256
Discussion	260

Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en 4 secondes »

Développement photocopié.....	263
Réponse photocopiée de la Municipalité	263
Réponses aux questions posées.....	264
Discussion	265

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d’agglomération de la Blécherette ? »

Développement photocopié.....	268
Réponse photocopiée de la Municipalité	269
Discussion	271

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l’engagement d’une frontalière à un poste clef de la hiérarchie administrative alors que la commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l’aide sociale ? »

Développement photocopié.....	272
Réponse photocopiée de la Municipalité	273
Discussion	275

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? »

Développement photocopié.....	280
Réponse photocopiée de la Municipalité	281
Discussion	282

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C’est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! »

Développement photocopié.....	284
Réponse photocopiée de la Municipalité	285
Discussion	287

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l’avenue d’Echallens ? »

Développement photocopié.....	288
Réponse photocopiée de la Municipalité	289
Discussion	291

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Joël Teuscher (Socialiste)

Prestation de serment de M^{me} Astrid Lavanderos (Socialiste)

2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R26. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (LEA). JACQUES PERNET.
- R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de

- M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R61. Rapport-préavis N°2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). GAËLLE LAPIQUE.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THERESE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRE MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI30. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants. ». (10^e/16.01.18) [FIM] DISCUSSION PREALABLE.
- INI31. Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements. ». (10^e/16.01.18) [FIM] DISCUSSION PREALABLE.
- INI32. Postulat de M^{me} Sarah Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION
- INT10. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20^e/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA, CD/5.10.17]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA, FIM/28.9.17]. DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1^{re}/22.8.17) [SCS/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22^e/13.6.17) [FIM/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22^e/13.6.17) [FIM, LEA/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4^e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.

- INT22. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22^e/13.6.17) [SE, EJQ/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT23. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22^e/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M^{me} Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2^e/5.9.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2^e/5.9.17) [SCS/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT27. Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4^e/3.10.17) [CD, LEA/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT28. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4^e/3.10.17) [SE, FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT29. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5^e/31.10.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5^e/31.10.17) [FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5^e/31.10.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6^e/14.11.17) [LEA/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22^e/13.6.17) [CD/21.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.

INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 6.3.18 (18 h et 20 h 30), 20.3.18 (18 h et 20 h 30), 27.3.18 (18 h et 20 h 30), 24.4.18 (18 h et 20 h 30), 8.5.18 (18 h et 20 h 30), 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 22.8.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 5.9.17 Pétition de M^{me} et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PETITIONS.(SARA SOTO).
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.

- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE.
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- 14.11.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 14.11.17 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.– pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). DENIS CORBOZ.
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). ALAIN HUBLER.
- 5.12.17 Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 5.12.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.): « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS.
- 16.1.18 Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- 16.1.18 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.

- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/54. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A.(FIM, LEA). COMMISSION PERMANENTE DE POLITIQUE REGIONALE.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/55. Projet de construction d'un bâtiment sis rue Saint-Martin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2'000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures – Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne – Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL – Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL. (SCS,CD,LEA,FIM). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/56. Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (LEA). HENRI KLUNGE.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/57 "Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet" (FIM/SIL). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/59 "Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet" (SE). DENIS CORBOZ.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/60 "Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois sur le thème du respect" (EJQ). THERESE DE MEURON.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.): « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.
- 30.1.18 Pétition de M^{me} Edna Chevalley (109 sign.): « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.

- 13.2.18 Préavis N° 2018/01 - Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1 – équipement des parcelles, phase préliminaire – Métamorphose – études générales et travaux préparatoires – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser quatre pistes de chantier incluant les réseaux souterrains et pré-aménager des espaces publics à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation 1 des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser des travaux préparatoires sur les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loup et le secteur sud des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour des études générales Métamorphose. (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SI). ALAIN HUBLER.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/3.10.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE]. DISCUSSION.

- 31.10.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8^e/05.12.17) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M^{me} Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10^e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10^e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés pa Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Véronique Beetschen, Vincent Brayer, Matthieu Carrel, Thérèse de Meuron, Manuel Donzé, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Axel Marion, Esperanza Pascuas Zabala, Paola Richard-de Paolis, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Céline Misiego, Nicolas Tripet, Claude-Alain Voiblet

Membres présents 82

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames, messieurs, Merci de prendre place. J'ouvre cette 12^e séance publique et j'invite tout d'abord donc MM. les huissiers à bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Prestation de serment de M^{me} Astrid Lavanderos (Soc.), remplaçant M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard, démissionnaire et M. Joël Teuscher (Soc.), remplaçant M. Filippo Rivola, démissionnaire

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers)

La présidente : – Madame Lavanderos, Monsieur Teuscher, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La présidente : – Madame Lavanderos ?

M^{me} Astrid Lavanderos (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Teuscher ?

M. Joël Teuscher (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection vous a été remis et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

La présidente : – Les communications. Ce soir donc le syndic, M. Grégoire Junod, sera absent. Il est donc aux Jeux olympiques. Il y a donc aussi quelques points qui ne seront pas traités vu son absence, mais on vous les communiquera au fur et à mesure.

Communication

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la séance du Conseil communal

Courriel de: Ecklin Sylvie

Envoyé: jeudi 1 février 2018 09:07

À: Tétaz Frédéric

Cc: Affolter Simon; Rossier Marilou; Naenni Christopher; Sandoz Valérie

Objet: Séance du CC du 13 février 2018

Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Nous vous prions de prendre note de l'absence du syndic pour la séance citée en titre. M. le syndic sera en déplacement en Corée pour les Jeux olympiques.

M^{me} Florence Germond, vice-syndique, le remplacera.

Avec nos meilleurs messages

Sylvie Ecklin | Secrétaire municipale adjointe

La présidente : – J'ai reçu un courrier, démission du Conseil communal (*M^{me} Voutat lit la lettre*) :

Communication

Démission de M^{me} Gaëlle Lapique, conseillère communale

Lausanne, le 12 février 2018

Madame la Présidente,

Je vous annonce par la présente lettre ma démission du Conseil communal pour le 6 mars prochain pour des raisons à la fois professionnelles, associatives et de logistique familiale.

Je suis entrée il y a sept ans au Conseil communal un peu par hasard : il manquait une femme pour clore la liste paritaire, chère à mon parti. J'ai accepté qu'on inscrive mon nom en répétant bien que le monde politique n'était pas pour moi. J'ai été élue et m'y suis plu. Premiers constats : ne pas être pétrie de (trop) de certitudes. Et avoir des listes paritaires est l'un des meilleurs instruments à disposition des partis pour avoir plus de femmes élues – si l'on estime bien entendu que c'est une bonne chose pour la démocratie.

Sept ans, ce sont environ 150 séances, parfois passionnantes, parfois irritantes, parfois inattendues, parfois longuettes, mais très souvent dominées par la parole masculine. Deuxième enseignement : nous devons davantage oser prendre la parole et pas uniquement sur des sujets considérés comme féminins, pour lesquels nous pensons avoir une légitimité et une expertise. Et nos partis ont ici aussi un rôle à jouer. Et ce ne sont pas forcément les partis de droite qui sont les derniers de la classe en la matière, en tout cas au sein de cet hémicycle...

150 séances et plus de 800 heures passées à écouter, peser le pour et le contre, discuter, débattre. Autant d'heures que nous aurions pu choisir d'investir pour faire carrière, pour nos loisirs, pour passer du temps avec nos familles, nos amis. Mais nous avons décidé de donner ce temps à notre cité pour accomplir un devoir civique qui nous semble si essentiel et, à mon sens, trop peu reconnu au sein de la population. Troisième et dernier constat : je suis fière de vous, tous partis confondus, d'avoir choisi d'accomplir cet acte citoyen ! Merci

d'investir de votre temps pour faire avancer notre ville à laquelle nous sommes tant attachés. Je me réjouis de continuer à suivre (certains de) vos débats et de continuer à m'engager en tant que citoyenne.

Je saisis encore cette occasion pour remercier chaleureusement nos présidents et présidentes du Conseil, ainsi que M. Tétaz, nos huissiers et tout le personnel de l'administration communale pour le soutien qu'ils et elles savent nous apporter pour le bon déroulement de notre travail parlementaire. J'adresse finalement mes vifs remerciements à toutes et tous ici présents ainsi qu'aux Lausannoises et Lausannois pour la confiance témoignée.

(Signé) *Gaëlle Lapique*

La présidente : – Vous aurez compris, cette lettre est signée par une femme et il s'agit de M^{me} Gaëlle Lapique. Madame Lapique, vous êtes entrée au Conseil le 1^{er} juillet 2011, vous terminez ainsi avec nous et effectivement il est essentiel que les femmes s'engagent et soient davantage présentes dans cet hémicycle. Merci.

La présidente : – Pour vous annoncer également, mais il n'est pas là ce soir, que c'est l'anniversaire de notre municipal M. David Payot. Je pense qu'il va arriver tout à l'heure.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je vous informe tout d'abord d'un courrier du Secrétariat du Conseil à propos de la Commission permanente de gestion et son organisation du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. C'est un courrier qui date du 18 janvier 2018.

Communication

Commission permanente de gestion – Organisation du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 - Modifications

Lausanne, le 18 janvier 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à deux démissions, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit lors de sa séance du 17.01.2018

Président :	M. Georges-André Clerc, libéral-conservateur
Vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, PLR, M. Jacques-Etienne Rastorfer, Socialiste, rapporteur
SECURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Johan Pain, EàG, M. Louis Dana, Soc., rapporteur
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	Mme Claude Nicole Grin, Les Verts, rapportrice M. Pierre Conscience, EàG
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Yvan Salzmann, Soc. M. Jean-Marie Fürbringer, CPV, rapporteur
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Henri Klunge, PLR, M. Dominique Gigon, Soc., rapporteur

FINANCES ET MOBILITÉ M. Jean-Daniel Henchoz, PLR,
M^{me} Karin Roch, Les Verts, rapportrice

SERVICES INDUSTRIELS M. Jean-Luc Challet, UDC, rapporteur
M^{me} Gianna Marly, Soc.

Conseil communal de Lausanne :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Rapport-préavis N° 2017/26

Lausanne, le 1^{er} février 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Rapport-préavis N° 2017/26 – FIM/LEA : « Réaménagement de diverses places de jeux – 3e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts "Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne" ».

Motif : Dans le cadre de cette troisième étape, la Municipalité a l'intention de réaménager seize places de jeux ; leur réalisation se fait de manière échelonnée sur cinq ans. Des projets sont déjà en cours alors que d'autres ont dû être reportés dans l'attente de la présentation du rapport-préavis.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Lettre de la Municipalité – rénovation et réaménagement du port d'Ouchy

Lausanne, le 1^{er} février 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les éléments flottants constituant les actuelles estacades du port d'Ouchy présentent des signes d'une dégradation importante, et des travaux de remise en état conséquents doivent être entrepris. Outre le renouvellement des pontons flottants, l'opportunité se présente d'étudier l'optimisation de l'utilisation spatiale du port (augmentation du nombre de places), la sécurisation des places d'amarrage et des installations, ainsi que l'adaptation des infrastructures et zones techniques du port aux besoins des usagers.

La construction du port d'Ouchy dans sa forme actuelle a commencé en 1967. Les estacades sont composées de caissons flottants en béton. Selon la norme SIA 260, la durée d'utilisation d'un tel ouvrage « d'importance normale » est de 50 ans. Les caissons flottants, dont le béton est de plus en plus dégradé, arrivent donc à la fin de leur durée d'utilisation. Ceci est confirmé par le relevé des volumes d'eau extraite semestriellement des caissons

par la voirie lacustre. En effet, une tendance à la hausse est particulièrement marquée ces 10 dernières années. Dès lors, il est temps de procéder à leur remplacement.

Le port de petite batellerie d'Ouchy dispose de 624 places d'amarrage. La Commune de Lausanne est bénéficiaire de la Concession n° 135 pour l'usage d'eau octroyée par le Canton de Vaud, qui permet l'aménagement d'un total de 660 places dans le port. Aussi, l'optimisation de la configuration permettrait d'augmenter la capacité du port de 36 places. Cette capacité supplémentaire offrirait davantage de souplesse pour répondre à l'évolution des besoins (boatsharing, extension de l'offre, etc.).

Par ailleurs, le dispositif visant à sécuriser les places d'amarrage situées aux estacades au moyen de portails d'accès porte ses fruits. Cependant, les places situées au quai des Savoyards et à la Jetée d'Osches demeurent directement accessibles depuis la place de la Navigation, sans contrôle d'accès. Dès lors, les études offrent l'opportunité de sécuriser ces places ainsi que les installations.

Enfin, il est également envisagé d'adapter les infrastructures et zones techniques aux besoins des usagers en termes d'équipements, de fonctionnalités et d'améliorations.

Une première estimation du coût total est de CHF 6'100'000.-, y compris les honoraires, les divers et les imprévus. Ce montant est inscrit au plan des investissements pour les années 2022 à 2024, les travaux étant prévus durant les hivers 2022-2023 et 2023-2024. Les honoraires pour les phases d'étude d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de demande d'autorisation et d'appel d'offres sont estimés à 5% du coût de l'ouvrage, soit CHF 300'000.-. Un lancement des premières études au début de l'année 2018 permettrait une mise à l'enquête du projet en 2020 et la présentation d'un préavis en 2021.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 11 janvier 2018, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 300'000.-. Ce montant servira à financer les études nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet et les études postérieures en vue de la réalisation du projet de l'ouvrage.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 22 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Lettre de la Municipalité – Etudes et créations de zones de baignade sur les rives du lac

Lausanne, le 1^{er} février 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est actuellement nécessaire de démarrer de nouveaux projets relatifs aux études et créations de zones de baignade pour répondre aux demandes pressantes à ce sujet. Il est notamment prévu de créer une zone de baignade à la Jetée de la Compagnie en 2018, ainsi que d'étudier la faisabilité d'une zone dans le Vieux-Port d'Ouchy.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 11 janvier 2018, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 200'000.-. Ce montant servira à financer les études et créations de zones de baignade.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 22 janvier 2018.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Xavier Company du 31 janvier 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? »

Lausanne, le 1^{er} février 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 janvier 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Xavier Company :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en oeuvre pour aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et le soutienne dans la continuation de son activité, tant d'élite que de formation ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité, par l'intermédiaire du directeur des Sports et de la cohésion sociale ainsi que de son Service des sports, s'est fortement engagée afin d'aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et à maintenir ses activités, en particulier en faveur des jeunes. Elle a ainsi joué un rôle important dans les discussions et négociations qui ont mené à la fusion entre le BBC Lausanne et le Pully Basket. Cette fusion a donné naissance au Pully Lausanne Basket et a permis le maintien d'une équipe en ligue nationale A de basketball: Pully Lausanne Foxes (anciennement BBC Lausanne) et d'une équipe en ligue nationale B : Pully Lausanne Foxes Espoir (anciennement Pully Basket). L'ensemble du mouvement junior du BBC Lausanne a rejoint le Pully Lausanne Basket et partage ses activités (entraînements et matches) entre le Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse et la Salle Arnold-Reymond à Pully. Quant aux matches de championnats des équipes de ligue nationale, ils se déroulent à part égale entre la Vallée de la Jeunesse et Pully. Outre son rôle dans la fusion des deux clubs, la Municipalité a également contribué à assurer la pérennité de la nouvelle entité en allouant une subvention de CHF 55'000.- pour la saison 2017/2018, à la première équipe (à laquelle s'ajoute une mise à disposition gratuite, pour la même période, du Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse) et, sur la base des dispositions réglementaires en la matière, des aides à la formation et au paiement des loyers en faveur du mouvement junior (pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Florence Bettschart-Narbel du 6 septembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? »

Lausanne, le 1^{er} février 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 septembre 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice:

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures afin que les enfants de l'APEMS de Béthusy puissent utiliser la cour prévue à cet effet ».

Réponse de la Municipalité

En premier lieu, il est important d'informer le Conseil communal que, pendant toutes les années scolaires 2016 - 2017 et 2017 - 2018, les enfants de l'APEMS de Béthusy ont continué à utiliser la cour de l'APEMS prévue à cet effet après avoir mis en place des mesures simples au niveau du matériel de jeux et la suppression de la musique à l'extérieur.

Parallèlement, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers a mandaté le délégué à l'environnement qui a effectué une évaluation du bruit. Il était accompagné par la Brigade de police en charge de la vie nocturne et de la protection contre le bruit. Ces mesures ont été prises dans le but de nous déterminer sur d'éventuelles mesures acoustiques à mettre en place sur les murs ou autre. De plus, le bureau EcoAcoustique SA a été mandaté et a rendu son rapport. Etant donné qu'il n'existe pas de valeurs limites pour les émissions sonores dans ce cadre, l'analyse a été menée sur la base des facteurs d'exploitation (horaires, types de bruit, etc.) et de la topographie de la cour (distance et configuration par rapport aux logements voisins, disposition des différents éléments construits créant de la réflexion). Cette analyse montre que le lieu respecte les règles usuelles en matière de protection contre le bruit telles que définies dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Sur la base de ces éléments, l'évaluation de la situation actuelle par les ingénieurs rejoint l'analyse effectuée par le délégué à l'environnement de la Ville de Lausanne, à savoir que, du fait de la faible durée d'utilisation de la cour extérieure, la gêne peut être considérée comme « minime » même si les bruits liés aux activités extérieures dans la cour sont nettement audibles pour les logements voisins.

Toutefois, quand bien même la gêne est considérée comme peu importante et après avoir analysé les différentes mesures préventives envisageables, le maître d'ouvrage a mandaté un architecte-paysagiste pour mener une étude. Le projet, le devis et le calendrier nous sont parvenus à la fin de l'année 2017. Le plantage d'arbres est maintenu en bordure nord et est. Dans la cour, un grand parasol sera installé sur la zone d'entrée et deux parasols plus petits dans le reste de la cour, un arbre supplémentaire sera planté en bordure ouest. Ces aménagements devraient atténuer les bruits liés aux activités extérieures dans la cour et offrir un ombrage complémentaire, et ils peuvent être absorbés par le crédit de construction. La procédure de demande d'autorisation ainsi que les appels d'offres sont planifiés de février à juin 2018 et l'exécution des travaux pourra être menée pendant les vacances d'été 2018.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Quelle place pour la littérature romande à Lausanne ? »

Lausanne, le 30 janvier 2018

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Un peu de lumière dans le Tunnel ! »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l’affichage publicitaire à Lausanne »

Lausanne, le 23 janvier 2018

(Signé) *Vincent Rossi et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! »

Lausanne, le 16 janvier 2018

(Signé) *Manuel Donzé et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la Ville à intervalles réguliers »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Sara Gnoni et 5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l’armement »

Lausanne, le 30 janvier 2018

(Signé) *Ilias Panchard et 4 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de poste lausannois ? »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Robert Joosten*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Benoît Gaillard et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Daniel Dubas et 5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Xavier Company et 9 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts : « Le tram passe, la rampe trépassé ! »

Lausanne, le 11 février 2018

(Signé) *Valéry Beaud et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité et aux dépens du contribuable lausannois ? »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Pierre Conscience et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Le barreau Vigie-Gonin : quel plan B pour cette liaison routière ayant 'échappé à tout contrôle démocratique' ? »

Lausanne, le 12 février 2018

(Signé) *Johann Dupuis et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal. Et j'en ai terminé avec les communications, Madame la Présidente.

La présidente : – Avant de passer aux questions orales, je vous informe que la Municipalité répondra aux interpellations urgentes lors de la prochaine séance. Je passe tout de suite donc aux questions orales. Et je passe la parole à M. Johan Pain.

Questions orales

Question

M. Johan Pain (EàG) : – J'aurais une question au municipal directeur de Police. La question orale est le rapport de la commission n° 72 qui a traité le postulat sur la vidéosurveillance et le harcèlement de rue lors d'une séance du 12 juin 2017. Dans le rapport de ce PV de commission, un commissaire a estimé qu'il existerait 300 à 400 caméras pour surveiller nos déchets à Lausanne. N'ayant pas eu de réponse lors de ce débat, je souhaiterais que vous me confirmiez cette déclaration ou me donner le chiffre plus ou moins exact du nombre de caméras surveillant nos déchets.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Johan Pain pour sa question qu'il a eu l'amabilité de me transmettre préalablement pour que je puisse lui donner un certain nombre d'éléments fondés. Je ne m'occupe pas des déchets, je m'empresse de le dire, ces éléments relèvent exclusivement des dossiers en mains de M^{me} Germond, directrice des Finances et de la mobilité. Par contre, l'Observatoire de la sécurité est responsable devant l'Administration et par son rapport devant le Conseil communal pour toutes les questions liées à la pose de caméras de surveillance.

Alors non, la Ville de Lausanne ne dispose pas de 300 caméras pour surveiller les déchets à Lausanne. Avec l'autorisation du Canton de Vaud, la Ville de Lausanne filme à but dissuasif et pour protéger son patrimoine une quarantaine de lieux. Il s'agit principalement de musées, de bâtiments historiques, d'usines, d'infrastructures techniques. La vidéosurveillance à Lausanne vise à protéger des bâtiments et des infrastructures particulièrement exposés au vandalisme, aux vols, aux intrusions de personnes non autorisées. Quand d'autres solutions moins intrusives n'ont pas rencontré le succès escompté et que les coûts de réparations sont élevés.

La liste des lieux filmés est publique et accessible sur le site internet de la Ville de Lausanne. Actuellement la seule installation de vidéosurveillance de la Ville qui concerne les déchets est celle du Centre intercommunal de gestion des déchets situé à Malley, qui filme pendant les heures de fermeture afin de prévenir les accidents, le vandalisme, les vols

et surtout les intrusions non autorisées. Il s'agit de douze caméras. Bien entendu, comme pour toutes les autres installations de vidéosurveillance de la Ville, des panneaux officiels signalent la présence des caméras et le personnel est dûment informé. Il serait théoriquement possible de demander l'autorisation de filmer les déchetteries et les éco-points de collecte des déchets comme le prévoit l'article du Règlement communal sur la vidéosurveillance que vous avez validé. Cependant, hormis le Centre intercommunal de gestion des déchets de Malley, aucune autre déchetterie n'est actuellement filmée. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – La Ville fournit à un tarif raisonnable, ou même gratuitement auprès des enfants scolarisés, des soins dentaires de qualité très tôt lors de l'apparition de caries ou des concepts de prévention, parfois même avec convocation des parents, qui permettent d'éviter de gros problèmes dentaires et donc des coûts beaucoup plus élevés. Ces coûts élevés ce n'est pas la Ville qui les économise, ce sont les familles. Elle fournit ces services dans un but de bien commun et c'est très bien comme ça.

L'assurance dentaire, si elle est acceptée par le peuple en mars prochain, ne devrait pas changer cela si ce n'est que l'économie sera réalisée par l'assurance, donc l'Etat et non plus les familles. Quelle est la position de la Ville sur ce point ? Pourrait-elle envisager de modifier sa politique en conséquence, par exemple demander une participation au Canton au titre de la prévention effectuée et, plus généralement, pouvez-vous préciser les impacts anticipables de l'initiative pour l'Office dentaire ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'initiative sur les soins dentaires qui est en débat au niveau cantonal et qui sera votée le 4 mars n'a pas fait l'objet d'une prise de position de la Municipalité, ni même d'une concertation détaillée sur ses conséquences. Naturellement que l'une d'elles serait des contributions salariales pour tous les employés du Canton de Vaud.

Un des autres éléments c'est naturellement celui sur les soins dentaires. L'initiative spécifie le principe du remboursement de ses soins. Les prestations qu'assure la Ville de Lausanne sont de plusieurs types. Il y a d'une part une prévention et une prophylaxie qui sont effectuées avec notamment des contrôles qui sont assurés en vertu de la Loi sur la santé publique, d'une obligation qui est faite par la Loi sur la santé publique. Il est relevé, dans un rapport de l'IUMSP publié par le Canton, que toutes les communes n'arrivent pas s'en acquitter de la même manière que les communes centres, mais en tout cas la Ville de Lausanne a à cœur de le faire de manière correcte. Cette partie-là a priori n'est pas concernée puisqu'il s'agit de la prévention, sauf si le Canton de Vaud décidait par la suite d'inclure des mesures de prévention dans les prestations remboursées. A ce titre-là naturellement, puisqu'il s'agit d'une initiative constitutionnelle, les éléments légaux ne sont pas encore tous préparés.

Et puis l'autre partie des prestations qui sont assurées par l'Office dentaire de Lausanne sont des soins dentaires et orthodontiques. Les soins orthodontiques sont autofinancés. Par contre les soins dentaires sont aussi une activité pour laquelle il y a un excédent de charges, ce qui est dû essentiellement au fait que nous pratiquons naturellement des tarifs accessibles et d'autre part que les facturations pour les prestations qui sont faites aux enfants, ne sont pas celles qui font l'objet des plus gros montants. Dont acte, nous assumons du coup cette partie des tâches selon les principes tarifaires des dentistes en général.

Et puis la troisième partie qui est effectuée par la Ville de Lausanne ce sont les subventions pour les familles à bas revenus qui ont de la peine à payer les frais pour les familles lausannoises. Cette partie-là naturellement perdrait sa raison d'être si les soins étaient remboursés pour tous les habitants du Canton de Vaud et par voie de conséquence pour

tous les petits Lausannois. Du coup c'est en tout cas de ce point de vue là une conséquence claire. Et peut-être est-il utile de préciser, par rapport à une argumentation qui a circulé dans le *Swiss Dental Journal*, que les soins dentaires scolaires sont menacés parce que justement la prévention pâtirait de l'adoption de l'initiative, il me semble qu'il y a une confusion sur les bases légales pour les mesures de prévention : la Loi sur la santé publique resterait indépendamment de ce qui pourrait être voté le 4 mars.

Question

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Ma question s'adresse à la Municipalité. La Ville de Lausanne a fait preuve d'innovation en termes d'égalité hommes-femmes au début des années nonante en créant un poste de délégué à l'égalité. Celui-ci est vacant suite au départ de sa titulaire le 31 décembre dernier. Nous sommes à mi-février et le poste me semble toujours vacant. Est-il envisagé de mettre le poste au concours pour nommer une nouvelle déléguée à l'égalité ou un nouveau délégué à l'égalité à la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que Mme Piron ne dispose pas des informations complètes. En l'occurrence, le poste vient d'être repourvu. Les missions doivent être définies et c'est dans ce cadre-là que nous vous présenterons toute une série de mesures. Nous sommes en train de travailler sur les questions de contrôle des salaires. Vraisemblablement la réforme que nous avons menée est excellente et nous amène à d'excellents résultats et nous viendrons vous présenter tous ces éléments. Il ne faut pas confondre l'organisation interne et les résultats que nous vous proposerons et qui, j'espère, seront à la hauteur de vos attentes. Laissez-nous le temps de les mettre en place.

Question

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Ma question s'adresse au municipal M. Hildbrand. Il y avait eu une fois une action qui consistait à distribuer à la population des réducteurs d'eau qu'on pouvait appliquer sur les robinets et qui permettent de faire des économies substantielles tout en ne réduisant pas la qualité et la quantité de ce que l'on reçoit, en tout cas la perception. Et au vu en plus des annonces récentes de pénurie d'eau potable dans de grandes villes, et qui vont arriver par la suite dans d'autres villes, j'aurais aimé savoir si la Ville avait l'intention de reconduire une telle action.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Il faut rendre à César ce qui est à César et aux Services industriels ce qui est aux Services industriels. Ce sont en effet eux qui, dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, avaient permis cette action de mise en valeur d'achat d'économiseurs d'eau à taux réduit parce qu'il est évident que consommer de l'eau c'est aussi consommer de l'énergie et que de nombreuses opérations visant à rendre l'eau potable et à la distribuer consomment passablement d'énergie.

Cette action s'était déroulée en 2017. Il n'est pas prévu, à ce stade, malgré la bonne collaboration entre les différents services de la Ville, de réitérer rapidement cette expérience. Aujourd'hui il existe de nombreux modes d'acquisition de tels économiseurs et nous réfléchissons à différentes façons de valoriser les économies d'eau et d'énergie dans le cadre de différents programmes, mais nous en tiendrons compte dans l'éventail des possibilités. Merci de votre question.

La présidente : – Je repasse la parole à M^{me} Françoise Piron qui avait une réplique par rapport à sa dernière question.

Question

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Merci madame Germond pour votre réponse. Si j'ai bien compris, le poste a été repourvu à l'interne ou réorganisé différemment, mais en tout cas il n'y a pas eu de mise au concours externe ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Non, madame Piron. il y a eu la mise au concours d'un poste qui reprenait l'immense majorité des tâches de la responsable qui remplissait aussi la mission de déléguée à l'égalité et dont une petite part du cahier des charges était dévolu à cette activité, puisqu'elle était aussi cheffe de domaine, donc une grande partie de son activité n'était pas concernée par cela. Le poste a été créé en effet suite à la réorganisation interne qui est en cours.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Lors de la dernière séance du Conseil communal, des questions orales des conseillers ont abordés les changements au projet du Stade à la Tuilière envisagés par le nouveau propriétaire du Lausanne-Sport. En réponse à ces questions, M. le municipal Tosato a présenté le calendrier des décisions à prendre à ce sujet. Il a indiqué notamment que la délégation municipale au projet Métamorphose avait accepté le 18 janvier 2018 que la commission de construction du stade étudie ces changements envisagés, dont la mise à disposition d'un terrain en gazon naturel.

La commission devait rendre son rapport le 15 février, soit après-demain, afin de le présenter à la délégation municipale et, si nécessaire, à la Municipalité à fin février 2018. Or le lendemain de la séance du Conseil, soit le 31 janvier, David Thompson, nouveau président du Lausanne-Sport, aurait déclaré vis-à-vis du journal *Lausanne Cités* que la Ville avait déjà donné son OK pour un terrain en herbe, ce qui semble contredire à première vue au moins la version du municipal Tosato. Alors question : quand est-il réellement des décisions déjà prises ou encore à prendre ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – La Ville de Lausanne va être liée au LS Vaud Foot S.A. par deux documents : un contrat relatif au financement des parties privées des équipements et un mandat relatif à la gestion du stade. Ces deux documents sont toujours en négociation entre la Ville et LS Vaud Foot S.A. rien n'a encore été signé. Dans le cadre de ces discussions, LS Vaud Foot S.A. a demandé de modifier certains équipements. Le planning pour l'étude de ces modifications et de leurs conséquences vous a été présenté lors du dernier Conseil communal. Il va être tenu. La Municipalité devrait statuer sur ces demandes plutôt à la fin du mois de mars. Dès lors je confirme qu'aucune décision n'a encore été prise.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Le 7 février dernier, le Conseil communal de Morges, à une très forte majorité, a refusé d'octroyer des investissements nécessaires pour adapter sa patinoire aux épreuves de curling afin de pouvoir accueillir les épreuves des JOJ. Interviewé à PyeongChang, M. Ian Logan a répondu aux journalistes que d'autres lieux pourraient accueillir ces compétitions de curling. Le *24 heures Mobile* du 8 septembre dernier, le journal titrait : « La rénovation de la halle de curling à Ouchy permettrait d'accueillir les Jeux olympiques de la Jeunesse, un plan B si Morges refusait de les recevoir. ». Chose faite.

Par contre un groupe d'investisseurs privés a déjà obtenu, le 14 juillet dernier, un permis de construire pour une rénovation importante de la halle de curling de Lausanne dans le bâtiment de la Société nautique d'Ouchy. Un projet moderne, écologique, tout en bois et à énergie positive. L'enveloppe du bâtiment de la Nautique serait également recouverte de bois. Les municipaux lausannois, toujours d'après la même source, n'ont eu que des louanges pour cette rénovation. « Un projet qui fait rêver » a dit M. Tosato. Je désire donc demander à la Municipalité si Lausanne est toujours candidate pour recevoir les épreuves de curling et si elle l'a fait savoir ? Je rappelle ici que le Club de curling Lausanne Olympique a été sacré champion olympique à Nagano en 1999 face au Canada.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – J’aimerais diviser la réponse en deux parties. La première concerne la rénovation lourde de la halle de curling qui est actuellement à Ouchy. La Municipalité a effectivement délivré un permis de construire. Elle soutient le projet proposé par le groupe d’investisseurs et le club, et par ailleurs elle trouve que le projet s’inscrit parfaitement dans le cadre aussi bien du paysage que dans celui du développement durable s’agissant notamment de la production de la glace pour le curling. Nous allons soutenir ce projet, mais nous l’avons indiqué il n’y a rien au plan des investissements pour que nous investissions, donc c’est au club, c’est aux promoteurs de trouver l’argent et d’être prêts le cas échéant pour construire cette halle le plus rapidement possible. A ma connaissance, aujourd’hui, ils n’ont pas encore trouvé d’argent.

Deuxième réponse. Dans le cadre de l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse, le comité d’organisation est tenu de faire des propositions au CIO s’agissant des lieux de localisation des différentes compétitions. Aujourd’hui, moins de deux ans avant le début de ces jeux, nous devons indiquer un endroit sûr, solide dans sa volonté d’accueillir les compétitions de curling. Nous ne pouvons pas annoncer que ce sera un lieu qui n’est pas encore construit et pour lequel tout le monde sait qu’il n’y a pas encore d’argent. Ce qui fait que le comité d’organisation recherche d’autres lieux. Il n’y a pas besoin d’être prophète pour savoir que si vous mettez un compas et que vous essayez d’imaginer quelles sont les localisations possibles à moins de 100 kilomètres de Lausanne, il y en a deux. Mais aujourd’hui, nous devons annoncer au CIO un endroit qui existe déjà deux ans avant les compétitions, et c’est même moins puisque déjà six mois avant il faudra pouvoir faire des tests pour voir si tout va bien.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Il est vrai que le montant total n’a pas encore été trouvé. Les investisseurs privés en ont déjà trouvé une partie sur les 7 millions que coûterait la rénovation de la halle de curling, mais bien sûr ils attendent aussi de savoir si cela aurait lieu à Lausanne pour pouvoir s’approcher d’autres investisseurs. Je crois que comme un chat, on est en train de se mordre la queue et je pense que ces investisseurs privés savaient que Lausanne était toujours intéressée. Ils ont déjà passé deux ans pour pouvoir faire la mise à l’enquête, et en moins de deux ans ils peuvent très bien rénover la halle de curling et le bâtiment.

Je trouve un peu dommage qu’une ville olympique, une ville où une équipe a déjà gagné une médaille d’or lors de jeux olympiques, que le curling ne se fasse pas à Lausanne. Parce qu’est-ce que Lausanne aura : la remise des médailles ? Et si le hockey se fait à Malley, la patinoire n’est pas sur Lausanne qui n’aurait pas grand-chose.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Ma question s’adresse à la municipale Florence Germond. Elle concerne un dossier qui est essentiellement porté par le Canton, mais où la Ville a aussi son mot à dire, c’est par rapport à l’arrêté du Tribunal administratif fédéral qui est favorable à My Flon – l’association qui a déposé passé 6600 signatures pour garder intacte la forêt qui est patrimoniale, naturelle, millénaire et essentielle au Flon – et donc ils ont revendiqué un vice de procédure. Suite à ça les autorités qui portent le projet ont fait recours. Ça nous laisse entre six et vingt-quatre mois de délai et d’attente.

Et ma question pourrait se poser à une bonne partie du Conseil communal qui a envie de préserver la forêt du Flon, c’est de savoir si la Ville prendra ce temps pour revoir sa copie et pas forcément donner suite au projet passé qui ne veille pas du tout à préserver les biens communaux, comme on vient de le demander aux nouveaux conseillers communaux, dans la forêt du Flon. Alors est-ce qu’on va utiliser ce temps pour revoir notre copie et pour éventuellement fournir un projet qui préserve cette forêt du Flon ou pas ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que l'on pourra débattre largement de ces éléments lors de notre prochain Conseil, suite aux deux interpellations urgentes qui ont été déposées. Mais pour répondre toutefois à votre question, madame Messere, vous savez que le tram est un projet qui a fait l'objet d'un Exposé des motifs et projet de décret, adopté à l'immense majorité, sauf erreur à la quasi-unanimité au Grand Conseil. Ce projet se construit évidemment en partenariat avec toutes les communes que traverse l'itinéraire du tram ; ce sont les TL qui sont les porteurs formels et officiels du projet. Aujourd'hui on l'a vu aussi, chaque parti analyse un petit peu différemment la décision du Tribunal administratif fédéral.

Du côté des porteurs de projet, l'ensemble du projet, donc le tram et toutes les mesures d'accompagnement, sauf le barreau Vigie-Gonin, ont été approuvés par le Tribunal administratif fédéral, ceci est une très bonne nouvelle. Mais en effet, ce qui complique la procédure c'est bien la question de la position du TAF sur le barreau Vigie-Gonin. Et puis que nous dit le TAF ? Que l'Office fédéral des transports ne remet pas en question la route sur le fond, mais qu'il n'est pas compétent sur la procédure. Donc à ce stade il semble aux porteurs de projet pas opportun de casser la cohérence du projet et qu'il faut donc aller au bout de la procédure et aller jusqu'au Tribunal fédéral.

C'est une aussi une question de création d'un précédent ; vous savez évidemment que souvent de grandes infrastructures de transport nécessitent des moyens forts et des validations de l'Office fédéral des transports pour qu'ils puissent précisément avancer. Et dès lors qu'on estime que l'OFT n'est pas compétent en termes de mesures d'accompagnement, cela crée potentiellement un certain nombre de soucis pour ce type de projet, partout en Suisse. Il nous semble donc aussi important que cette question de principe soit validée par le TF, à savoir est-ce que les mesures d'accompagnement d'une grande infrastructure ferroviaire peuvent être incluses dans une procédure de l'OFT. A notre connaissance, le Tribunal fédéral prend entre six et douze mois pour juger ; nous pouvons donc espérer une réponse relativement rapide, qui nous avons intégrée dans les plannings, puisque nous savions que la décision du TAF serait suivie d'un recours d'une des deux parties ; l'élément temporel est donc intégré dans le timing ; c'est à partir de la décision du TF qu'il sera nécessaire de se poser toutes les questions, mais à ce stade les porteurs de projet sont d'avis qu'il est très important de pas s'arrêter à une question de procédure.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je trouve extrêmement regrettable d'avoir une réponse qui se base essentiellement sur des questions de procédure. Finalement on a eu la place de la Sallaz qui plaît à assez peu de monde dans ce Conseil communal, et à la population. On a vu que le projet ne serait pas très bon et on est allé de l'avant avec un projet qui va faire chauffer la planète, mais qui contente assez peu de monde, qui est assez mal aménagé et qu'on aurait pu corriger avant de le faire.

Maintenant c'est un peu tard, si on veut le corriger on peut, mais cela coûtera très cher, et je reste persuadée que la forêt du Flon est quelque chose qui est patrimonial, naturel, essentiel et que quand on a comme souci le réchauffement climatique, on fait en sorte d'essayer de préserver au maximum tous les poumons verts du centre-ville, même si on replante ailleurs ce sera ailleurs, ce ne sera pas en ville et ce sera détruit et c'est irréversible.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse à M^{me} la municipale Florence Germond. J'ai été, samedi dernier, témoin d'une scène que je souhaite partager avec vous, ainsi qu'avec notre Conseil, avec l'appui de M. Tétaz. On reconnaît péniblement, eu égard à la qualité de l'impression, je vous prie de m'en excuser, sur cette photo sur laquelle j'ai par ailleurs pris soin de flouter les visages qu'on aurait éventuellement pu reconnaître, un

stand politique qui a donc eu lieu samedi dernier sur la place de l'Europe. Jusque-là vous me direz : rien d'extraordinaire et vous me le direz à raison.

Cela étant, l'observateur attentif aura toutefois remarqué que des affiches de propagande ont été accrochées à certains réverbères de la place et nul ici n'a oublié la rigueur avec laquelle la Municipalité avait fait appliquer les directives municipales relatives à l'affichage dit « sauvage » lors des dernières échéances électorales. Alors ma question à M^{me} la municipale est la suivante : est-ce que les directives municipales en matière d'affichage ont été récemment modifiées et si cela ne devait pas être le cas, est-ce que la Municipalité considère que ce type de pratique est conforme aux règles en vigueur ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci beaucoup pour cette question ; j'aurais pu obtenir les renseignements si vous m'aviez fait parvenir ces éléments à l'avance. Evidemment je n'ai pas passé à la place de l'Europe à ce moment-là, je l'avoue, donc je vais me renseigner. Quant à la pratique générale, c'est évident que la Municipalité applique avec toute la rigueur nécessaire, et en suivant les règles, la question de l'affichage politique. C'est vrai que je me rappelle avoir dû faire enlever des affiches du parti socialiste sur certaines chaussées, merci de me le rappeler monsieur Christe, pour appliquer les règles. Et je peux vous dire encore récemment le Service de la propreté urbaine m'a signalé des affichettes avec un message politique sur différents supports qui avaient été mis sur les différentes infrastructures publiques, qui ont été enlevées et dénoncées.

La procédure est très claire, il y a un signalement des Services de la propreté urbaine, puis un enlèvement en principe immédiat suivi d'une dénonciation qui est de la compétence du Service des routes et de la mobilité. Je vais me renseigner sur le cas d'espèce. J'imagine qu'elles ne sont plus là depuis samedi.

Question

M. Romain Felli (Soc.) : – Ma question porte cette saison sur les camps de ski, elle s'adresse à M. le directeur des écoles. Et elle prolonge, je tiens à le dire, une interpellation de M. Maillard qui a été déposée la semaine dernière. Néanmoins il me semble important de revenir sur ce point parce qu'il y a une dimension relativement urgente dans l'affaire.

Il y a eu une décision du Tribunal fédéral qui limite le montant maximum qui peut être demandé aux parents pour contribuer à des activités extrascolaires, 80 francs, et ça va notamment toucher les camps de ski. Ces camps sont en partie organisés par les communes et aujourd'hui on est dans une situation où il y a une incertitude pour des établissements scolaires par rapport à la saison prochaine pour savoir s'ils pourront organiser ces camps de ski. Ils sont en train de négocier des contrats avec les hôtels, etc. Et donc la question, avant d'avoir une réponse plus détaillée à l'interpellation Maillard, est de savoir un petit peu quelle est la direction que prend la Municipalité sur cette question. Est-ce qu'elle nous donne un signal positif, pour nous assurer que les camps de ski pourront bien se tenir malgré cette décision du Tribunal fédéral ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Monsieur le conseiller communal, il est peut-être utile de préciser qu'il y a différents camps de ski. La Ville de Lausanne propose trois écoles à la montagne qui permettent d'accueillir chaque semaine à peu près cinq classes à la Barboleusaz, à Château-d'Oex et aux Chevalleyres. De préciser aussi que ces camps s'adressent à des élèves à partir de la 1P1- et jusqu'à la 7P et qu'ensuite des camps 8P et secondaire sont organisés par les établissements secondaires sans intervention communale. De ce point de vue là donc le Canton est le premier interpellé puisque c'est lui qui a en principe la responsabilité de l'organisation de camps scolaires. La Ville de Lausanne met à disposition des infrastructures pour les classes plus jeunes comme le font de nombreuses communes du Canton. Une interpellation a aussi été

déposée au niveau cantonal et naturellement nous donnerons une réponse consolidée au moment où nous aurons quelques précisions sur l'analyse juridique et sur la position du Canton par rapport à cet arrêt.

A l'heure qu'il est, il est utile de préciser que l'arrêt donne un calcul pour un cas qui n'est pas celui de camp de ski et que donc le montant de 80 francs qui est articulé n'est pas forcément celui qui concerne les camps de ski. Avec pour les écoles à la montagne, le principe qui a été articulé par l'arrêt du tribunal fédéral que les frais facturés aux parents ne doivent pas dépasser ceux qu'ils auraient eus si leur enfant restait à la maison. Etant donné d'autres jurisprudences avec des montants qui diffèrent quelque peu des 80 francs articulés, la Ville de Lausanne, qui facture actuellement 25 par jour – 125 francs par semaine, n'est pas d'emblée considérée comme dans l'illégalité avec ses tarifs. On peut rappeler par ailleurs qu'elle apporte aussi des aides financières aux familles qui en ont besoin pour financer des camps à la montagne.

Du coup, le risque financier du point de vue de la Ville de Lausanne c'est d'une part d'avoir des tarifs qui sont finalement considérés comme trop élevés et qu'ils doivent être diminués pour les camps qu'elle organise. D'autre part, d'avoir une diminution des aides qu'elle alloue pour les camps de ski sur la totalité de la scolarité, il n'est donc pas assuré pour l'heure que la conséquence financière, pour la Ville de Lausanne, serait obligatoirement négative. En tous les cas, la volonté est de maintenir l'offre de camps à la montagne, ceci avec une participation que nous voulons maintenir accessible des parents.

Question

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Tosato. J'ai ouï dire que depuis plusieurs jours beaucoup de Roms arrivaient à Lausanne, ce qui crée une pénurie de places dans les abris PC pour dormir la nuit. Beaucoup viennent avec des enfants et du coup passent avant les autres personnes demandantes puisque normalement les personnes ayant des enfants doivent pouvoir être accueillies en priorité. La Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer mes informations et si c'est le cas que compte faire la Municipalité pour contrer cette pénurie de places ? Si cela est avéré, prendre des mesures visant à empêcher la mendicité inopportune, surtout d'enfants ados, car on les voit aussi beaucoup ces jours dans nos rues de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – D'un point de vue statistique, les seuls éléments que je peux vous donner c'est le nombre d'enfants qui sont inscrits au bureau des réservations. A ce jour, depuis le 1^{er} janvier, il y a 21 enfants qui sont inscrits, pratiquement tous des ressortissants roumains. A votre deuxième question, je vous confirme que les priorités d'accès sont toujours les mêmes, les résidents lausannois sont toujours prioritaires. Et à votre troisième question, je n'ai pas bien compris si vous me demandez d'augmenter le nombre de places pour pouvoir les accueillir tous ? (*Réponse de M^{me} Schlienger hors micro*)

Alors j'aimerais tout d'abord vous rappeler une chose, c'est que les ressortissants de Roumanie sont des ressortissants de l'Union européenne. Que dans le cadre de la libre circulation des travailleurs, ils sont encore sous la clause de sauvegarde, donc il y a 996 permis B qui peuvent être octroyés à des ressortissants roumains. Que dans le cadre de la clause de sauvegarde, les permis L, donc les permis de trois à douze mois, ne sont pas contingentés. Donc si ces ressortissants trouvent un travail ils pourraient bénéficier d'un contrat. Ça déjà pour vous préciser.

Dans ce cadre-là, les ressortissants qui viendraient tenter leur chance en Suisse peuvent bénéficier d'une place dans un abri. Nous allons regarder s'il manque des places. Ce que nous avons déjà fait, avec l'Armée du Salut, c'est que nous avons ouvert des possibilités d'accueil de jour, le mercredi après-midi et le week-end, pour les petits enfants.

Observation faite, également vous indiquer que les enfants, qui sont arrivés maintenant et qui sont plus nombreux, sont plutôt âgés entre 16 et 18 ans.

Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2017/26 du 22 juin 2017

Finances et mobilité

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts lausannois accueillent avec enthousiasme cet excellent rapport-préavis qui permettra de poursuivre et développer encore l'exemplaire politique lausannoise des places de jeu. Rapport-préavis qui répond également à satisfaction à mon postulat qui était donc intitulé : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » et qui avait été déposé le 12 janvier 2016. Les places de jeux sont des lieux de vie importants dans la ville, non seulement pour les aménagements ludiques qui contribuent au développement et à l'activité physique des enfants, mais aussi comme espaces de rencontre.

Dans le rapport-préavis qui nous est soumis, nous relevons avec plaisir les principes généraux qui guident l'aménagement des places de jeux, qui sont présentées en page 4, et qui sont une belle illustration de la qualité qui est recherchée dans ces aménagements. Une répartition spatiale équilibrée, une offre diversifiée, une approche écologique, une planification participative et une conception inclusive. Sur cette base, le rapport-préavis prévoit de réaménager 16 places de jeux entre 2017 et 2021, d'adapter des places de jeux existantes aux besoins des enfants handicapés et des personnes à mobilité réduite et la création de trois nouvelles places de jeux au centre-ville : à savoir la Promenade de la solitude à Cité Vieux-Bourg et à Montbenon. Nous saluons l'ensemble de ces éléments en insistant encore, pour nous, sur l'importance que nous attachons à la planification participative, à la conception inclusive et naturellement à l'approche écologique.

Concernant spécifiquement la réponse à mon postulat. Celui-ci demandait l'aménagement de places de jeux dans l'hyper centre-ville de Lausanne, tant pour les familles qui y résident que pour celles qui viennent pour se promener, pour faire des achats ou pour profiter de l'offre culturelle, etc. De notre point de vue, les trois nouvelles places de jeux annoncées dans le rapport-préavis ne sont pas tout à fait dans l'hyper centre au sens où nous l'entendions, pour inciter également les familles à fréquenter le marché et les commerces. Tout en soutenant leur création, nous estimons que la réponse à mon postulat se trouve plus encore dans les équipements ludiques multifonctionnels et modulables qui sont également annoncés dans le rapport-préavis pour différentes places publiques de l'hyper centre. Par exemple celle de la Louve ou de Pépinet dans le but de rendre ces espaces plus accueillants pour les familles. La réponse au postulat se trouve également dans l'installation de la place de jeux amovible La Cabane qui a désormais été acquise par la Ville de Lausanne et qui a rencontré un grand succès à ses différents emplacements malgré quelques réticences de certains commerçants sur son emplacement initial, un peu surpris par son installation. Comme vous l'aurez compris, les Verts lausannois vous

encouragent donc à suivre l'avis de la commission et accepter les cinq conclusions de ce rapport-préavis.

M. Dominique Gigon (Soc.) : – Le groupe socialiste vous engage également à soutenir ce préavis ce soir. Il tient à saluer ce préavis qui s'inscrit très clairement dans la continuité d'une politique qui a fait ses preuves et dont chacun a pu attester de la qualité et l'utilité. On voit ce soir donc le 3^e volet d'une série de rénovations et d'aménagements de places de jeux qui a débuté en 2002 pour s'accélérer en 2011 avec depuis plus d'une décennie, des dizaines de places de jeux ainsi créées et rénovées. C'est une politique très ambitieuse qui porte ses fruits puisque ces réalisations sont très utilisées et très appréciées de la population.

Le groupe socialiste accueille ce préavis avec d'autant plus d'enthousiasme que ce 3^e volet d'aménagements met l'accent sur un quartier qui jusqu'alors était peut-être un peu oublié, ou temporairement oublié, qui est celui de l'hyper centre. C'est difficile d'ailleurs à dire si c'est vraiment un quartier ou quelles en seraient les limites. Ce qui est sûr c'est que l'hyper centre a beaucoup d'usagers, surtout dans la journée, des Lausannois ou des gens en provenance de toute la région, mais c'est aussi et surtout un endroit qui est très habité. Et si vivre à l'hyper centre a beaucoup d'avantages, c'est aussi vivre dans un endroit qui manque peut-être de cette vie de quartier qu'on peut retrouver ailleurs à Lausanne et qui manque de certains aménagements qui pourraient encourager cette vie de quartier, ou en tout cas mieux permettre la rencontre de ses habitants. Et à ce titre, M. Beaud l'a bien dit, les trois places prévues à l'hyper centre, celles de la Cité, de Montbenon et de la place du Nord, vont indéniablement contribuer à combler ce manque et à créer des espaces de rencontre, mais aussi, et c'est peut-être plus discret dans le préavis, ces 200 000 francs sont réservés pour la mise en place d'éléments ludiques. C'est-à-dire non pas des places de jeux à part entière, mais des jeux et des éléments qui vont parsemer le centre-ville, là où il y a de la place et là où c'est possible, et permettre à chacun, aux gens qui vivent au centre ou aussi aux usagers d'ailleurs de faire des haltes ludiques avec leurs enfants à la sortie de chez eux ou à la sortie d'un magasin.

On a compris, c'est assez compliqué à l'hyper centre de construire une place pérenne et durable parce qu'il y a des usages multiples, beaucoup d'usagers, et dans ce sens ces éléments ludiques sont une bonne alternative. Comme La Cabane, cette place mobile et provisoire, qui malgré les oppositions de certains commerçants à son premier emplacement et depuis est devenue un endroit, un terrain de jeux très utilisé et très ludique. C'est donc une très bonne chose que la Ville ait fait son acquisition et qu'elle la fasse tourner de place en place au fil des années. Là encore cela permettra de pallier la complexité des usages du centre-ville tout en répondant aux besoins de ses habitants.

Il y a beaucoup d'autres éléments dans le préavis dont on ne va parler ce soir, on a parlé des fonds qui sont aussi mis dans la rénovation des places pour les personnes et les enfants à mobilité réduite. Il y en a d'autres, on ne va pas en faire la liste ici, enfin en tout cas pas tout de suite, toujours est-il que vous vous en doutez, le groupe Socialiste vous encourage à accepter ce préavis sans réserve, comme l'a fait l'ensemble de la commission d'ailleurs.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Le groupe UDC se réjouit de ce rapport-préavis qui contribue à développer plusieurs places de jeux pour enfants. Nous trouvons aussi qu'il est important que les enfants puissent se défouler et jouer aussi dans le centre de notre ville. Etant moi-même maman de deux enfants, je vois comme il est important que les enfants puissent jouer dehors lors de courses et ne pas seulement suivre l'adulte dans ses achats. Nous pensons que tout le monde peut trouver de la joie et détente en s'arrêtant un moment sur une place sécurisée et propice à jouer. Nous recommandons par contre à la Municipalité de ne pas oublier d'informer et faire participer tous les commerçants et habitants pour éviter des plaintes ou pétitions pour cause de bruit, ce qui s'est malheureusement produit pour la place de jeux La Cabane. Beaucoup de personnes

oublent que les enfants ont besoin de se défouler et parfois en parlant un peu trop fort pour eux.

M^{me} Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie la Municipalité pour ses réponses et pour les projets en cours et à venir et nous approuverons ce rapport-préavis.

M. Valentin Christe (PLC) : – Vous me pardonnerez d’être une voix un peu discordante parmi ces louanges. Notre groupe est un petit peu sceptique face à ce préavis, je ne vous le cache pas. Nous nous étonnons d’abord de l’urgence, dont la motivation, telle qu’elle nous a été communiquée par courrier, nous apparaît pour le moins succincte. Pour justifier sa demande d’urgence, la Municipalité écrit en effet ceci : « *Des projets sont déjà en cours alors que d’autres ont dû être reportés dans l’attente de la présentation du rapport-préavis...* » Sans doute, mais ça peut certainement être dit de toutes les urgences municipales, ça reste un petit peu inconsistant.

Sur le fond, nous nous étonnons du montant demandé. La Municipalité présente en effet un rapport-préavis pour la modique somme de 3 450 000 francs, sans dissenter trop longuement sur l’état des finances de la Ville, on le fait déjà régulièrement ici. Cette demande nous semble disproportionnée. Cela étant nous ne remettons pas en cause non plus l’importance des places de jeux et leur rôle social, comme ces éléments ont été exposés en détail par les différents orateurs qui se sont exprimés avant votre serviteur, donc en soupesant l’ensemble de ces aspects notre vote penche plutôt vers une abstention.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En quelques mots, mais sans vouloir faire très long, vous redire ici l’importance pour la Municipalité d’offrir des espaces de jeux pour les enfants. Des espaces de jeux qui sont bien évidemment bien plus que cela, et je crois que dans vos interventions vous l’avez évoqué, ce sont des lieux de rencontre, des lieux de sociabilisation, que ce soit des enfants, mais aussi des adultes qui peuvent s’y rencontrer.

A l’heure où les problèmes de sédentarité ou d’obésité sont des problèmes de santé publique, il nous semble essentiel pour les petits qui vivent en milieu urbain, qui sont de plus en plus nombreux sur cette planète, puisque la plus grande partie de l’humanité finalement augmente ou vit dans des milieux urbains, que les autorités prévoient et amènent de la qualité de vie à cette vie en ville ; en conséquence il est essentiel d’investir dans les places de jeux. Les places de jeux participent de plus à la revalorisation de l’espace public, c’est en tout cas un élément important pour la Municipalité. On l’a vu, des petits espaces peuvent être délaissés, comme l’espace Pré-du-Marché au centre-ville, et en venant mettre une touche et quelques jeux ces espaces reprennent tout d’un coup vie et deviennent des lieux de rencontre et de revalorisation de l’espace public.

Pour répondre aux éléments évoqués par M. Christe sur l’urgence. Vous savez comment les choses se déroulent, c’est un préavis qui date de plus de six mois et les procédures du parlement communal sont relativement longues. Et en effet, si ce préavis n’est pas voté, cela signifie tout simplement que l’on doit bloquer aujourd’hui les projets, par exemple celui qui m’a été présenté récemment – les croquis ont été faits pour Cité Vieux-Bourg –, ; si je ne viens pas demander l’urgence pour adoption par votre Conseil de ce préavis, nous devrions simplement bloquer le projet. Donc en effet nous sommes arrivés à la fin du crédit 2^e étape et, pour continuer, nous avons besoin de ce crédit 3^e étape.

Oui, c’est vrai, ce sont des montants importants pour l’investissement qui vous sont proposés par la Municipalité. Il s’agit d’investissements, je crois que l’on a encore régulièrement voté des dizaines de millions pour des infrastructures sportives, par exemple, que je ne mets évidemment pas en cause, mais je pense que les plus petits de notre société ont aussi le droit à quelques investissements, comme ces places de jeux.

J’aimerais aussi relever un élément qui est extrêmement important pour la Municipalité dans ce préavis, qui nous tient très à cœur, c’est là une politique inclusive de l’accueil des

enfants sur nos places de jeux. Nous avons pu construire, lors de la précédente législature, une place de jeux à la Cigale, qui est maintenant prise en exemple loin à la ronde, complètement inclusive ou s'intègrent les enfants du quartier et en même temps, par exemple, les enfants de l'institution qui borde cette place de jeux et qui sont en situation de handicap physique ; ils peuvent venir jouer sur cette place de jeux sans obstacles, et ont ainsi la possibilité de rencontrer les autres enfants du quartier. C'est vraiment un très beau projet et il nous tient à cœur de mener également ce type de projet à l'avenir. Par exemple, il se construit actuellement le square de l'avenue d'Echallens, qui est complètement revalorisé et financé par le projet LEB – zéro franc de dépense pour la Ville – et qui va pouvoir accueillir les enfants avec un handicap visuel puisqu'il est situé juste à côté du CPHV ; nous nous réjouissons évidemment qu'il puisse accueillir en même temps tous les enfants du quartier.

Enfin je relève aussi l'importance, pour nous, de travailler avec le quartier, avec les habitants, avec le Conseil des enfants ce que nous faisons souvent dans le cadre de ces projets; par exemple à la place du Nord nous avons travaillé avec les acteurs du quartier qui sont très présents et nous avons pu proposer cette nouvelle place de jeux.

Dernier élément sur le centre-ville, je pense que l'intervention du postulant, M. Beaud, était très pertinente. Elle a donné l'occasion de réfléchir à la place de l'enfant dans l'hyper centre, avec l'acquisition de l'Akabane, qui après un début un peu agité, a trouvé ses marques à la place de la Louve, sur l'Esplanade du Casino de Montbenon, à Ouchy ou encore bientôt à La Sallaz. La réflexion que nous menons sur les éléments ludiques au centre-ville, qui doivent être encore validés par la Municipalité, permet aussi de travailler sur l'attractivité du centre-ville, qui a été analysée par M. Hildbrand, dans le cadre de son étude sur les commerces ; il ressort que l'attractivité du centre-ville à l'heure d'internet, d'un achat qui peut se faire d'un clic de souris, doit apporter autre chose pour attirer le chaland dans les commerces lausannois. Et nous pensons, en plus de répondre aux attentes des habitants, que nous pouvons apporter une réponse – parmi d'autres évidemment – pour participer à l'attractivité de la Ville. Voilà, donc ces quelques éléments que je souhaitais partager avec vous et vous inviter évidemment à soutenir le vote de ce rapport-préavis.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je m'excuse, j'ai appuyé un petit peu tard parce qu'après tous ces commentaires dithyrambiques je me demandais si cela valait encore la peine de prendre la parole, mais je crois que le groupe PLR veut quand même donner son avis sur ce rapport-préavis qu'il soutiendra bien évidemment.

Nous sommes en particulier très contents de ce qui a été amené pour le projet de l'Esplanade de Montbenon, avec un projet de place de jeux qui actuellement en manque, suite à l'impulsion de notre collègue Mathieu Maillard, et aussi avec le projet de mettre des jeux d'eau que nous réclamions suite à la fermeture de certaines fontaines. On pense que c'est une très bonne idée de mettre un certain nombre de jeux d'eau en Ville et c'est donc un projet qui va dans le sens que nous demandions. Donc nous nous réjouissons de voir ces projets construits et nous soutiendrons donc ce préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que mon collègue Valentin Christe a soulevé l'aspect financier de 3 450 000 pour ces places de jeux. Je suggère à la Municipalité de nous présenter un plan financier par place de jeux. Ce serait intéressant quand même que ce Conseil ait une idée de la dépense par place, savoir quel est le coût des mandataires, quel est le coût des prestataires. Et puis cela pourrait être utile d'avoir juste une idée par rapport au m² combien coûtent ces infrastructures.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Cette question est importante et c'est pour cela que vous trouverez un récapitulatif des projets présentés à la page 9, qui présente le montant budgété et le montant final. Donc vous avez ces éléments par infrastructure de jeux que vous retrouvez à la page 9 du rapport-préavis.

La discussion est close.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts), rapportrice : – La commission a décidé de voter en bloc les conclusions 1 à 4 qui ont été adoptées à l'unanimité, de même que la conclusion 5.

Vote – Conclusions n^{os} 1 à 4

La présidente : – Nous allons procéder de manière identique à la commission. Donc, voter tout d'abord les conclusions 1 à 4 de ce rapport-préavis. Celles et ceux qui sont d'accord avec ces conclusions lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ces conclusions 1 à 4 ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté donc les conclusions 1 à 4 de ce rapport-préavis.

Vote – conclusion n° 5

La présidente : – Et la conclusion 5, donc celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Là aussi avec quelques abstentions, vous avez accepté cette conclusion 5. Donc ce rapport-préavis est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/26 de la Municipalité, du 22 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'450'000.- pour la mise en oeuvre de la troisième étape du programme de rénovation des places de jeux ;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné les éventuelles subventions ainsi que les CHF 250'000.- prévus dans les conventions avec des privés ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 6010.331 du budget de la Direction des finances et de la mobilité, Secrétariat général, de CHF 345'000.- ;
4. de faire figurer sous la rubrique 6010.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts, intitulé « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ».

Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et M. Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice, Véronique Beetschen (Les Verts), Vincent Brayer (Soc.), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Claude-Nicole Grin (Les Verts), Latha Heiniger (Soc.), Anita Messere (UDC), Sandra Pernet (CPV)

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie

Rapport photocopié de M^{me} Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice : -

Commission N° 87 du Conseil communal chargée d'examiner le postulat de Madame Anne-Françoise Decollogny « le marché se meurt ? Vive le marché ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La séance a eu lieu le 12 juillet 2017 dans le bâtiment administratif du Flon.

La séance est ouverte à 8 heures

La commission était composée de Mesdames et Messieurs :

Anne-Françoise Decollogny, Latha Heiniger, Vincent Brayer, Véronique Beetschen.
Claude Grin, Sandra Pernet, Anita Messere, Muriel Chenaux Mesnier rapportrice

Absent-e : Philippe Miauton, Céline MIsiego

Excuse-é : Philippe Stauber, Mathieu Maillard

La Municipalité était représentée par Monsieur :

Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie

L'administration était représentée par Mesdames :

Madame Florence Nicollier, cheffe du service de l'économie

Madame Christine Mounir, service de l'économie

Les notes de séances ont été prises par Madame Mounir du service de l'économie nous la remercions chaleureusement pour sa précision et la qualité de son travail.

Exposé du Postulat

La postulante expose les éléments contenus dans son postulat. Elle a constaté une diminution des stands de primeurs (principalement) dans un certain nombre de rues, ce qui donne un sentiment d'abandon. Le marché est une attraction importante en ville de Lausanne. Elle souhaite que le marché puisse gagner en cohérence, qu'une réflexion puisse être entamée sur les horaires, la concentration des stands, leur localisation et l'intégration de nouveaux types de stands. Elle souligne que plusieurs quartiers (Chailly, Vallon, Marterey,) seraient demandeurs pour un marché de quartier.

Plusieurs commissaires soulignent que le marché a évolué ces dernières années. Notamment, les stands d'artisanat sont moins nombreux et fréquentent de préférence les festivals. Les marchands auraient constaté une baisse drastique de leur chiffre d'affaires. L'idée de prolonger les horaires du marché jusqu'à 16 heures est évoquée. Des commissaires proposent, outre le site internet de la Ville, de fournir des informations aux habitants par le biais du calendrier des déchets, la promotion du marché pourrait se faire par le biais de grands panneaux situés à l'entrée de la ville. Par ailleurs la ville pourrait faciliter la réflexion entre les différents acteurs. Et prendre en compte, en particulier, les souhaits des clients.

Monsieur Hildbrand rappelle l'opposition historique entre les nomades et les sédentaires et donc la différence entre les commerçants du marché et ceux des magasins. La Municipalité est très attentive à la question de cohabitation entre les différents acteurs du commerce en ville de Lausanne. Il souligne que la Municipalité doit répondre à un autre postulat sur le même thème, elle fera donc un état des lieux et proposera des adaptations le cas échéant.

Madame Nicollier donne des informations précieuses sur le fonctionnement du marché. Ce dernier est prioritaire sur les autres manifestations. Le marché est organisé de manière minutieuse, en cas d'éventuel changement de jour de marché par exemple pour cause de jour férié, chaque marchand est consulté personnellement. Le service concerné répond

dans les meilleurs délais aux marchands qui souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un stand ou d'un éventuel changement d'emplacement.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt les débats.

Vote

La prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

Muriel Chenaux Mesnier rapportrice

Le 13 août 2017

Discussion

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte.

M^{me} Latha Heiniger (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra le renvoi du postulat à la Municipalité afin que cette dernière puisse étudier et élaborer des propositions pour imaginer le concept de marchés de demain. En effet, la situation actuelle n'est plus satisfaisante pour les raisons évoquées dans le postulat, entre autres : moins de stands au marché du centre-ville et augmentation des demandes pour accueillir un marché dans les divers quartiers de Lausanne.

Face à ces différents constats il est donc nécessaire de repenser le concept même de marché afin qu'il soit pris en considération divers facteurs qui se sont considérablement modifiés durant ces cinquante dernières années, comme nos modes de vie, l'emploi du temps, de consommation, produits locaux et commerces de proximité, de mobilité, centre et périphérique, mais aussi des besoins de sociabilisation, espaces de rencontre et d'expression, type stand. Cette réflexion sera également articulée avec la démarche participative concernant le réaménagement de la place de la Riponne. Le groupe socialiste vous encourage donc à soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Tout d'abord il faut relever la bonne organisation du marché à Lausanne et le prix des places qui reste relativement raisonnable et le fait que le Service de l'économie soit quand même à l'écoute des marchands. Je suis proche d'une dizaine d'entre eux qui m'ont parlé d'améliorations et de propositions possibles. D'abord prolonger le temps du marché au-delà de 13 h 30 en cas de beau temps. C'est vrai que là je pense beaucoup aux boulangers, ce qui est vendable aujourd'hui ne l'est plus le lendemain. Donc c'est important pour eux, quand ils commencent à faire du vrai business et qu'ils ont beaucoup à vendre, que ces gens puissent écouler le maximum de leur marchandise et de ne pas avoir de marchandise à jeter ; et pour cela, un marché au-delà de 13 h 30, en cas de beau temps, serait une opportunité pour eux.

Ensuite il est possible aussi de créer des animations qui ne viennent pas submerger le marché. C'est-à-dire on ne pense pas à une fanfare, mais beaucoup plus à une animation pas trop invasive, musicale, par exemple. Et puis exiger des tables pour différencier l'étalage des chômeurs au sol le jeudi, qu'on dit joliment le « Marché des quatre saisons », de la brocante, de vrais revendeurs de vêtements neufs. La clientèle a de la peine à considérer que les vêtements qui sont sur le sol puissent être des vêtements neufs et ce serait bien d'avoir une différenciation. Actuellement le marché est composé de professionnels et de personnes qui ont d'autres activités lucratives et ceux qui n'en ont pas d'autre et pas de denrée périssable se suffisent d'un marché qui est court. Les autres sont en général assez favorables à un prolongement des horaires. Le Service de l'économie a fait son enquête, coupé la poire en deux et finalement décidé de finir à 13 h 30 au lieu de 14 h 00 ou 13 h 00 ; on coupe et on choisit le juste milieu. Je dirai que c'est tôt quand il fait beau et qu'il reste du pain à vendre.

Le marché dit Folklorique de Vevey reste attractif pour plusieurs raisons. D'abord parce que le parcage est à dix mètres des stands. Sous la Grenette il y a des gens qui peuvent boire des verres et créer une animation musicale folklorique qui n'est pas remise en question par la météo. Et puis il y a évidemment quelque chose que nous on n'a pas, c'est-à-dire la fête des vigneron qui a créé des liens entre les gens, des liens qui sont extrêmement forts et qui favorisent aussi le fait que ces personnes se retrouvent sous la Grenette, même quand cette fête est à 23 ans ou 22 ans d'écart pour chaque édition. Il n'y a pas de sentiment d'insécurité et la population alentour n'a pas un niveau de vie aussi bas qu'à Lausanne. Donc le marché de Vevey marche plutôt bien.

A Lausanne, l'accès avait déjà mauvaise réputation et c'est de pis en pis avec les décisions municipales de cet été où des milliers de places de parc sont devenues payantes, ou alors ont carrément disparu. On a planté des dizaines de radars à 250 francs le flash. On n'a pas le même état d'esprit pour discuter sur la place de la Riponne ou à la rue de Bourg que sur la Grenette à Vevey à cause de la présence ou du passage de gens qui ne sécurisent pas et c'est un fait. Donc un essai de prolongation du marché en cas de beau temps, des animations musicales peu invasives pourraient être un premier soutien au marché. Après c'est une politique globale d'accès, de sécurité et de convivialité qui pourrait ramener du monde. Le groupe UDC soutient ce postulat et demande le renvoi à la Municipalité.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Le marché est un moment social qui permet aux Lausannoises et Lausannois, mais aussi aux touristes de passage ou aux habitantes et habitants de l'agglomération voire même du canton de se procurer des produits locaux de qualité. Réfléchir à une réelle stratégie pour permettre à cette attraction importante de la Ville de retrouver son public paraît, aux yeux du groupe des Verts, une excellente idée. C'est pourquoi nous voterons à l'unanimité pour le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Le groupe PLR suit également la conclusion de la commission et renvoie à la Municipalité. Cela dit on se réjouit que malgré que certains marchés locaux dans certains quartiers pouvaient donner l'impression de mourir, ils sont en train de reprendre plus de corps et ça c'est bien et donc cela va dans le bon sens et on espère que ça va continuer comme ça.

M. Johan Pain (EàG) : – J'ai lu l'exposé de ce postulat. Je vois qu'il est souligné que certains quartiers sont demandeurs : Chailly, Vallon et Marterey. Malheureusement je ne vois pas la place de la Sallaz qui a une demande de l'Association l'Escale des voisins et ça pourrait donner quand même une certaine vie conviviale à cette triste place.

M^{me} Laura Manzoni (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche est très attaché au marché de Lausanne. C'est un lieu où nous pouvons avoir un contact direct avec les producteurs locaux des aliments qui finiront dans nos assiettes réduisant ainsi les intermédiaires et les distances parcourues par ces aliments. Le marché est également un lieu de rencontre et d'échanges et c'est pourquoi nous soutenons les différents quartiers qui ont émis le souhait d'obtenir un marché. Enfin c'est un lieu où nous, les politiques, pouvons discuter et écouter la population, ce qui est la fonction première d'un parti. Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à Gauche votera pour la prise en considération de ce postulat et vous invite à faire de même.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le groupe PLC partage les soucis de la postulante et soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Le groupe le Centre, PDC-Vert'libéral soutiendra également cette demande d'étude. Pour habiter dans un quartier qui est sous gare on a eu très longtemps un marché vraiment très actif, mais qui a disparu peu à peu, pas parce que les maraîchers ne voulaient pas y venir, mais juste que la façon de vivre des gens a changé, que les familles ont juste beaucoup moins le temps d'aller se balader le matin, je pense que c'est de ça qu'il faut tenir compte. D'ailleurs une des maraîchères collabore actuellement avec la Maison de quartier sous gare et propose de vendre en fait ses produits l'après-midi

et le soir. Et je pense, pour soutenir la proposition qui a été faite d'élargir les horaires, ce sont vraiment vers des pistes comme cela que l'on doit aller.

On espère que la Municipalité est ouverte à des propositions pour que ces marchés aient lieu peut-être plus tard, en fin d'après-midi, au moment où les gens sont plus disponibles pour y aller. Donc si le marché disparaît c'est aussi nous qui sommes responsables parce que c'est nous qui devons y aller. En fait les maraîchers sont prêts à être là, mais notre mode de vie est simplement un peu différent et il faut aussi que les règles s'adaptent.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Juste une remarque très brève pour alimenter votre réflexion. Tout d'abord les maraîchers sont prêts, oui, mais il y en a de moins en moins. Et au train où nous y allons, il y en aura quasiment plus puisque ne subsistera comme production maraîchère dans ce canton que les exploitations de 250 hectares et plus avec 350 ouvriers yougoslaves, c'est ça la réalité.

La discussion est close.

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté, à l'unanimité, le renvoi à la Municipalité.

Vote

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent les conclusions de cette commission et la prise en considération de ce postulat et le renvoi à la Municipalité, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine »

Rapport

Rapport photocopié de M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur

La commission a siégé le 14 mars 2017, de 16h à 17h20 à l'Hôtel de Ville

Membres présents :

Madame Aude Billard, Madame Alice Genoud, Madame Anita Messere, Madame Barbara Pagès, Monsieur Valéry Beaud, Monsieur Adrian Buclin, Monsieur Axel Marion, Monsieur Jacques Pernet rapporteur, Monsieur Filippo Rivola, Monsieur Gianni John Schneider en remplacement de Monsieur Roland Philippoz

Excusé : M. Philipp Stauber

Absent : M. Jean-Daniel Henchoz

Participants de l'Administration communale :

Monsieur Grégoire Junod, Syndic

Monsieur André Ballot, chef de service URB

Monsieur Claude Thomas, délégué à l'environnement ENV

Monsieur Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB

Le Municipal en charge de la direction des travaux présente les collaborateurs qui l'entourent. Les notes de séance ont été tenues par M. Jean-Philippe Dapples que le soussigné remercie pour la qualité de son travail. Les notes de séance nous ont été envoyées le 29 août 2017.

Le Rapporteur propose de grouper la discussion générale pour les 2 objets puisque le postulat a été déposé en réaction à la sortie du préavis 2016/38.

M. Thomas présente l'historique du site de la Blécherette. Il explique que l'activité est fortement encadrée par des normes fédérales (PSIA et zone de sécurité) révisées tous les 5 ans. Le cadastre du bruit (émissions sonores des avions et hélicoptères) est conforme à l'ordonnance de la protection contre le bruit (OPB) selon l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Il informe que la Municipalité a mis en place une séance annuelle regroupant les riverains,, l'exploitant l'OFAC et les services communaux concernés. La première séance a eu lieu en novembre 2016 et elle a permis un dialogue constructif.

Les diverses interventions du Syndic peuvent être regroupées comme suit :

Monsieur le Syndic rappelle que la Municipalité, n'a pas de compétence propre, car il s'agit d'une concession ressortant du droit fédéral. Il remarque qu'il y a eu une augmentation notable des mouvements d'avions en direction du sud ces dernières années, indépendamment de l'orientation du vent pourtant nécessaire aux décollages.

Il constate que de nombreuses séances ont été sollicitées par les petites communes du Nord Lausannois qui ont sans doute amené l'exploitant (ndlr : l'ARLB) à privilégier ce report au sud. La Municipalité a d'ores et déjà annoncé sa volonté de rediscuter ce thème lors de la prochaine séance prévue en automne.

Il précise que le DDP en faveur de l'aéroport court jusqu'en 2069 et que la concession actuelle arrivera à son terme en 2036 seulement. A cette échéance, si l'OFAC ne devait pas renouveler la concession, le DDP devrait être annulé et l'ARLB supporterait un coût financier par rapport à l'amortissement de ses installations.

Il précise que la Municipalité n'a pas de moyen de pression pour infléchir le nombre de mouvements au sud, mais qu'elle compte se faire entendre pour un juste équilibre.

La notion d'utilité publique doit davantage être perçue à un niveau régional large s'agissant de la formation des pilotes et des interventions de la REGA.

Les enjeux en matière de tourisme ne sont pas très développés pour l'instant, mais pourrait l'être dans les limites annuelles d'exploitation.

Les commissaires présents posent diverses questions ou émettent diverses remarques qui peuvent être regroupées comme suit, incluant aussi parfois les réponses :

- Une commissaire demande comment se décompte les « mouvements » ? Cela dépend-il du type d'engin (avion – hélicoptère) ?

Réponse : un mouvement » est égal à un décollage **ou** un atterrissage de n'importe quel type d'appareil (voir l'annexe en fin de rapport). Par contre, chaque machine est classée selon sa puissance et son volume sonore pour évaluer l'impact global.

- une commissaire élève-pilote apporte quelques précisions en ce sens que certains avions, n'émettent pas plus de bruit qu'un camion, mais précise qu'il se produit au-dessus des têtes et non pas juste à côté. Elle ajoute que les avions trop bruyants sont surtaxés. Enfin, elle explique qu'il y a sept écoles de vol, dont deux de « vol-à-vue », qui nécessitent de pratiquer des atterrissages/décollages : ceux-ci s'effectuent pendant des horaires très précis en dehors des heures de repas pour ne pas gêner la population. Elle s'étonne du petit nombre de pétitionnaires par rapport aux dizaines de milliers d'habitants potentiellement impactés par des survols ; il semblerait qu'il ne s'agisse que d'une petite minorité. Elle rappelle que, jusque dans les années 90, l'aérodrome coûtait à la Ville, mais que depuis qu'il y a le DDP, il rapporte environ CHF 60'000.- aux finances communales. Elle ajoute que l'aéroport actuel participe également à l'offre touristique de la Ville, du canton, voire de la Suisse romande.
- Le postulant explique que le dépôt de son postulat s'est fait en réaction aux éléments de réponse contenu dans le rapport 2016/38 qui ne le satisfont pas. Il apprécie que la Municipalité entreprenne des démarches pour renégocier le nombre de mouvement passant au sud, sur les logements des Lausannois. Cela va dans le sens du postulat qui demande des réductions concrètes des nuisances
- Le co-postulant dit que ce thème a déjà suscité deux interpellations en 2014, il n'est donc pas nouveau. Il n'a rien contre l'existence de l'aéroport aujourd'hui, mais s'oppose au mode d'exploitation actuel, notamment les trop nombreux vols d'écologie et l'abus des décollages vers le sud. Il faudra se reposer la question lors du renouvellement de la concession en 2036. Il constate que la cohabitation est difficile entre les activités de l'aéroport et la vie dans les quartiers survolés au sud où les fenêtres doivent être fermées pour pouvoir se parler ; même en contrebas dans les quartiers du Languedoc et de Valency. Il faudrait plus de calme pendant les week-ends. Il demande s'il ne serait pas possible de déplacer une partie des vols d'écologie sur d'autres aérodromes. Pour lui, le rapport 2016/38 ne répond pas complètement aux préoccupations de la population impactée. Il rappelle que par jour de beau temps, les survols ont lieu toutes les 2 à 3 minutes ; il est alors impossible de profiter de sa terrasse ou de son balcon. En plus des problèmes de bruit, il relève également les problèmes de sécurité, citant les nombreux accidents d'avions de plaisance.
- Un commissaire, titulaire du brevet de pilote, regrette que le postulat ait été déposé avant même que le rapport-préavis ne soit traité. Pour ce commissaire, le RP est bien rédigé et apporte des réponses correctes même si on peut regretter un manque de données statistiques sur les vols du week-end. S'agissant du risque de voir un avion s'écraser sur des habitations, bien sûr le risque zéro n'existe pas, mais les pilotes sont qualifiés et acquièrent leurs compétences justement par les vols d'écologie avec instructeur. Chaque pilote doit justifier d'un minimum d'heures de vol et de décollages/atterrissages par année pour maintenir sa licence. Il y a peu d'accidents en Suisse, car les écoles sont bonnes et les appareils bien entretenus. Il faut bien comprendre que l'ensemble des pilotes professionnels qui travaillent ensuite pour la REGA ou les compagnies aériennes telles que Swiss ont été formés initialement dans les aéroclubs ; ceux-ci ont donc une réelle utilité économique et professionnelle d'ailleurs soutenue par l'OFAC. Il regrette le côté excessivement militant du postulat qui présente quelques assertions qui mériteraient d'être

corrigées. Il convient de la nécessité de trouver des arrangements concernant les horaires, mais l'exploitant a déjà pris des mesures s'agissant des heures de repas et il faut bien admettre que de voler par beau temps est moins risqué que sous la pluie.

- le même commissaire pose la question, à savoir si l'exploitant prévoit une stratégie de développement de vols commerciaux comme les aéroports de Sion et Payerne ? réponse : un tel développement n'est pas annoncé et semble difficile dans le cadre actuel.
- Un commissaire demande quelle devrait être l'évolution future de l'aéroport ? Ce genre de perspective manque dans le rapport-préavis.

Réponse : l'horizon est celui de la concession de 2036 avec certainement des avions moins bruyants grâce aux progrès technologiques.

- Une commissaire indique habiter proche du quartier de Valency et confirme que des nuisances l'impactent. Elle remercie la Municipalité pour les pistes d'amélioration évoquées et regrette qu'il soit difficile de réduire les risques par rapport aux accidents/crash qui pourraient survenir sur des habitations .
- Un commissaire constate que le bruit est omniprésent dans notre société moderne et que certaines personnes y sont plus ou moins sensibles ; l'important consiste donc à trouver un mode de cohabitation raisonnable. Il soutient la demande que davantage de décollages s'effectuent au nord. Il ne faut pas refuser ce rapport-préavis pour en exiger un deuxième qui ne dirait pas grand-chose de plus.

Avant de passer au vote, le rapporteur précise que le débat n'est pas un « pour ou contre » l'aéroport, mais plutôt « comment mieux cohabiter à l'avenir ? »

Monsieur le Syndic informe que si la Commission devait choisir de renvoyer le postulat pour étude et rapport à la Municipalité, il proposera à la Municipalité de retirer le rapport-préavis N° 2016/38.

Au vu de ce qui précède et des deux objets traités simultanément, le rapporteur fait voter les deux objets, mais, bien entendu, séparément :

au vote

1. La conclusion du rapport-préavis 2016/38 reçoit 3 avis favorables, 7 avis négatifs et zéro abstention. Il est donc refusé par la commission.
2. Le renvoi à la Municipalité du postulat Buclin est accepté par 7 avis favorables, 2 avis négatifs et une abstention.

Le rapporteur constate le refus du préavis 2016/38 par la Commission et le renvoi du postulat à la Municipalité.

P.S. : suite à ce vote, la Municipalité a décidé de retirer le rapport-préavis 2016/38 et en a informé le Conseil par un courrier approprié .

La séance est levée à 17h20.

Annexe :

Extrait d'un courriel de M. Schneeberger (OFAC/DETEC) :

« Concernant la question de la nature des mouvements comptabilisés dans les statistiques annuelles, je suis en mesure de vous répondre ce qui suit. Pour rappel, on entend par « mouvement de vol » le décollage ou l'atterrissage d'un aéronef (décollage et atterrissage du même aéronef = 2 mouvements). Dans les statistiques du nombre de mouvements annuels, l'ensemble des atterrissages et décollages sont comptabilisés : les décollages et atterrissages « standards » sont comptabilisés de même que les procédures de « posé-décollé » (l'avion pose sur la piste sans activer les freins, maintient le sens de la piste et

remet les gaz afin d'effectuer le décollage) et de « remise de gaz » (l'avion est en approche pour atterrir sur la piste, mais ne peut poser pour des questions de sécurité, alors le pilote survole la piste en remettant les gaz pour reprendre de l'altitude). Pour chaque procédure de « posé-décollé », 2 mouvements sont donc comptabilisés, de même que pour chaque procédure de « remise de gaz » où 2 mouvements sont donc également comptabilisés, bien que l'avion n'ait pas touché la piste dans le cas de cette dernière procédure. De cette manière, lors du contrôle du respect de l'exposition au bruit consignée dans le cadastre de bruit, ce sont bien tous les mouvements qui sont comptabilisés, reflétant de ce fait le bruit qui a bien été généré. »

Discussion

M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur : – La commission a siégé le 14 mars 2017, ça fait bientôt onze mois et a traité deux objets : le Rapport-préavis N° 2016/38 et le postulat de M. Buclin. Le Rapport-préavis N° 2016/38 a été retiré entre-temps par la Municipalité. On ne traitera donc que du postulat de M. Buclin.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – M. Buclin n'est plus là ce soir pour défendre son postulat, néanmoins en tant que copostulant j'aimerais commencer par rappeler quelques éléments de contexte puisque le dépôt de notre postulat remonte au 7 juin 2016.

Le 5 décembre 2013, une pétition munie de 450 signatures a été déposée par l'Association de défense des riverains de la Blécherette demandant que des mesures soient prises pour atténuer les nuisances sonores et améliorer la sécurité de l'aéroport de la Blécherette. Elle a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par notre Conseil. En 2014, M. Buclin et moi-même avons chacun déposé une interpellation afin d'obtenir différentes informations complémentaires sur l'aéroport et sur son exploitation. Nous avons, par exemple, appris les choses suivantes.

Premièrement le droit distinct et permanent de superficie de 192 296 m² ne rapporte qu'environ 60 000 francs de redevance par année à la Ville de Lausanne, soit environ 30 centimes par m², un prix ridiculement bas qui est par exemple largement inférieur à ce que doivent payer les usagers des jardins familiaux pour leur terrain. Deuxièmement, sur 920 avions immatriculés auprès de la Blécherette, seuls 3 % des propriétaires sont domiciliés à Lausanne. Troisièmement, 36 % des mouvements d'avion sont des vols d'avion école. Quatrièmement, entre 2006 et 2014, les décollages vers le sud, soit en direction de la ville, ont augmenté de 117 %. Alors que le cadastre du bruit de l'aéroport prévoyait 37 % de décollages vers le sud, en 2014 ce sont 57 % des décollages qui ont été effectués en direction de la ville. Et cinquièmement, entre 2009 et 2014, le nombre de mouvements d'hélicoptères a augmenté de 52 %. Vous me direz que c'est peut-être lié aux sauvetages, eh ben non parce que pendant ce même temps le nombre de vols liés aux sauvetages a diminué.

En résumé, alors que le terrain est mis généreusement à disposition par la Ville de Lausanne, que seule une infime partie des utilisateurs paient des impôts à Lausanne, ce sont essentiellement les Lausannoises et les Lausannois qui subissent les nuisances de l'aéroport, la situation s'étant par ailleurs passablement détériorée ces dernières années. Alors que les communes du Nord lausannois ont défendu leurs intérêts, nos autorités ont, jusqu'au début de cette législature, simplement laissé faire, sans réagir. C'est dans ce contexte que lorsque nous avons découvert le rapport-préavis 2016/38, censé répondre à la pétition, M. Buclin et moi-même avons décidé de déposer le présent postulat, car nous étions insatisfaits de la réponse municipale qui n'apportait en fait aucun élément de réponse aux pétitionnaires. Ce rapport-préavis a d'ailleurs été balayé par la commission incitant ensuite la nouvelle Municipalité à le retirer.

Il ne nous reste donc ce soir plus qu'à nous prononcer sur notre postulat comme l'a présenté en introduction le rapporteur, M. Pernet. Concernant ce postulat, j'aimerais tout

d'abord préciser que personnellement je n'ai rien contre l'existence même de l'aéroport de la Blécherette aujourd'hui. Ayant grandi avec sa présence, j'éprouve même une certaine sympathie pour ces petits avions, mais comme beaucoup le bruit m'énerve parfois profondément. La question de l'avenir à long terme de l'aéroport ne se pose d'ailleurs pas maintenant, elle se posera en 2036 à la fin de la concession de l'exploitation. D'ici là, nous devons trouver un moyen de mieux cohabiter avec cet aéroport, car la population qui se trouve dans l'axe des décollages en direction de la ville n'en peut vraiment plus. Et ce n'est pas seulement les quartiers de Pierrefleur et de Boisy qui sont concernés, mais des milliers de Lausannoises et de Lausannois aussi à Valency, à Prélaz, à Tour-Grise, à Montelly, etc., tous ceux qui sont dans ces axes de décollage.

Les habitants de ces quartiers se plaignent régulièrement, ne pouvant simplement pas être sur leur balcon ou vivre les fenêtres ouvertes lors des belles journées d'été. Il est donc important de préserver des moments de calme pour ces habitants afin de préserver leur santé et leur qualité de vie. L'objectif de notre postulat est donc d'étudier différentes pistes pour réduire les nuisances sonores et améliorer la sécurité des habitants, en collaboration avec les acteurs concernés, que ce soit l'Aéroport de la région Lausanne-Blécherette S.A., l'Association de défense des riverains de la Blécherette. Nous attendons notamment une réduction importante des décollages en direction de la ville et d'autres propositions figurent dans le texte du postulat. Nous vous invitons à suivre l'avis de la commission et à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je pilotais des petits avions avec instructeur, mais soyez heureux, monsieur Buclin qui n'est pas là ce soir et monsieur Beaud, c'est évidemment révolu, je ne peux déjà même plus conduire donc évidemment ma licence médicale est cuite, ça vous fait déjà une personne qui pilotera en moins.

Il faut savoir qu'en 1990 on avait 8300 « Pilote Privat License » et maintenant on n'en a plus que 5100 en Suisse. C'est dire que ça a très très largement diminué, il y a de moins en moins de gens qui volent simplement parce que c'est devenu de plus en plus exigeant. Le premier terrain d'aviation suisse est celui de Lausanne. C'était en 1911. Il faut savoir que le premier vol était le 17 décembre, parce que c'était le jour de mon anniversaire, 1903 les frères Wright... mais je ne suis pas née en 1903... (*Rires dans l'assemblée*)... donc les pionniers à cette époque-là étaient plutôt bienvenus. En 1954 c'est devenu un aérodrome et puis après un aéroport, c'est-à-dire on a le fret, le restaurant et des ateliers de réparations mécaniques, soit 70 emplois sur le site. Ce n'est pas 10 – 20 personnes qui se crèment sur place, c'est vraiment 70 emplois en tout.

Donc Lausanne, jusqu'en 1993, et la vente de l'aéroport aux frères Baumberger, ajoutait entre 60 000 et 700 000 francs par année, c'est donc un aéroport qui coûtait à la Ville de Lausanne. Alors maintenant il rapporte peut-être peu. Ce sont 27 000 passagers par année pour des vols d'affaires, pas des vols commerciaux, c'est-à-dire qu'on n'a pas de vol de ligne là-dessous. Il faut se rappeler qu'à Lausanne on a des gens qui nous rapportent quelques impôts et une certaine notoriété, comme par exemple le CIO. On a 58 fédérations, on a le World Trade Center qui est juste à côté, on a Logitech et j'en passe – Logitech qui avait ses propres avions jusqu'à il y a encore peu de temps. Et des gens qui apportent des rentrées fiscales, des gens qui doivent aller au Tessin dans la journée et qui pollueront moins avec un petit avion qu'en voiture et qui y iront de manière plus efficace.

On a le Conseil fédéral qui de temps en temps doit venir. On a des hélicos de l'armée quand le président chinois arrive ici. Autrement dit on ne peut pas faire atterrir les hélicos de l'armée à Payerne sous prétexte qu'il y a une place là-bas ou bien sur une place d'atterrissage comme Prangins pour ne pas déranger les Lausannois. Donc on en est là. Les avions bruyants sont déjà surtaxés ou interdits. Ca devient très compliqué d'avoir un avion qui est très bruyant. Il faut savoir que les horaires des élèves à Lausanne, donc pour qu'ils puissent faire des tours de piste, soit 8 heures-midi, 13.45 pour laisser la pause de midi très large, jusqu'à 18 heures. Et donc il n'y a pas de vol en soirée pour faire des tours de piste,

et le samedi c'est 9 heures – 13 heures. Donc les week-ends les élèves ne pilotent pas. Il y a cinq écoles d'aviation et deux écoles qui font les tours de piste.

Alors monsieur Tétaz, si vous voulez bien mettre l'image de la carte. Ça vous montre aussi où est le décollage et où est l'atterrissage. On arrive à Lausanne à une hauteur de 3500 pieds, vous divisez globalement par trois pour avoir la hauteur en mètres et puis il faut descendre jusqu'à 2041 pieds, c'est-à-dire 622 mètres d'altitude, il faut perdre 300 mètres entre le moment où vous avez le S avec le trait du début de la trajectoire, et le moment où vous arrivez sur la piste. Autrement dit cela descend assez à pic, le but ce n'est pas de raser les immeubles. Tous les immeubles avec les parties en jaune ce sont les endroits qu'il faudrait éviter de survoler à moins de 150 mètres pour éviter de les déranger.

Le tour de piste c'est le rectangle que vous avez. On a deux manières d'y arriver. Par le nord ou par le sud et puis latéralement parce qu'il y a des gens qui viennent depuis Vevey, Monthey, etc. en hélicoptère et se mettent en urgence dans le tour de piste depuis l'est. Ça c'est un tour de piste, on fait un atterrissage-décollage et on tourne autour de cette trajectoire. Les immeubles qui sont en dehors de cette trajectoire ne sont pas survolés sans ça vous vous faites taper par votre instructeur. Et comme je vous l'ai dit, avec des horaires qui sont extrêmement restreints. Le décollage se fait contre le sens du vent et pas contre le sens de la bonne politique, enfin je ne sais pas on n'est pas dans le politiquement correct. Donc il n'y a pas de politiquement correct, il y a 35 000 atterrissages et décollages en tout, c'est à dire en fait 17 000 atterrissages pour un décollage.

Il n'y a pas de commune privilégiée, il faut arrêter avec ces légendes urbaines, voilà le terme qu'on avait utilisé avec M^{me} Germond hier. Le constructeur d'aujourd'hui c'est l'opposant de demain, le même qui est content de savoir que le pilote a une expérience de vol au manche et pas seulement des vols aux petits boutons. C'est un atterrissage sur l'Hudson River qui a été fait par un pilote qui est Bâlois, qui avait une expérience de pilote non seulement sur les petits avions, pilote de l'armée, mais aussi sur les planeurs. Donc c'est possible d'atterrir sur l'Hudson River quand on sent encore son avion. Cela veut dire l'importance des cinq écoles de vol, dont les deux qui font des tours de piste sur Lausanne.

Ce n'est pas rien de devoir éviter des immeubles. Et donc des gens qui sont compétents, qui sentent leur machine. Il y en aura de moins en moins avec une attitude, je dirai, presque un peu électoraliste et inconséquente comme celle de ce postulat. Il faut savoir que la concession de l'OFAC va jusqu'en 2036 et le droit de superficie jusqu'en 2069. Alors je ne sais pas ce que vous voulez faire maintenant à part caresser votre électorat, mais globalement il y a assez peu de plaintes, c'est toujours les mêmes, vous obtenez 400 signatures sur 145 000 habitants officiels.

Il y a une photo que je voulais absolument vous mettre dans le politiquement correct, vous avez le sens du vent qui ressemble un peu à notre Conseil communal... ça va un peu dans tous les sens... Là on survole la Ville parce qu'il faut faire face au vent quand on décolle, on va partir de la piste 18, c'est à dire celle qui est à 180 degrés. Voilà, donc on a relativement peu de plaintes et puis par voie aérienne, si vous pensez à la sécurité, j'ai remarqué lors du dernier Conseil communal que vous étiez d'accord pour un téléphérique et je me demande quand vous serez bientôt d'accord aussi pour une catapulte parce que c'est totalement insonore.

Et puis enfin une dernière chose, avant de faire un tel postulat, j'aimerais vous rendre sensible à la REGA qui est absolument indéplaçable, c'est juste impensable, vous pouvez plus déplacer la REGA à Chailly ou beaucoup plus à l'extérieur de Lausanne. Ils sont déjà passablement loin. Et vous serez content de savoir que j'ai des hélicos parfois qui partent du CHUV et qui me frôlent par-dessus ma toiture à la Cité. Ma télévision vibre quand l'hélicoptère passe, mais je sais qu'il a sauvé quelqu'un. Ce sont des hélicos qui sont très bruyants pour sauver la vie de mes proches, et ces temps je sais de quoi je parle, et je ne comprends pas comment on peut s'opposer aux hélicos de la REGA. Et je me demande aussi si le prochain postulat ce sera contre les pilotes de la REGA qui sont aussi formés sur

les villes. Le groupe UDC vous invite à faire de ce postulat des petits avions en papier et à viser le carton du recyclage.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Au nom du groupe Ensemble à Gauche je vous invite vivement à soutenir ce postulat, et notamment au nom de M. Buclin qui n'est plus membre de notre plénum, je me permettrai aussi de dire quelques mots. Mais d'abord pour répondre à M^{me} Messere, vous avez bon dos de nous faire un déroulé d'histoire et de nostalgie sur les beautés de l'aviation et tout ce que ça amène. Vos parlez d'une époque, en large partie révolue, sur l'aviation et avec la cote qu'elle pouvait avoir au sein de la population et heureusement les discours sur l'aviation et ses conséquences, notamment écologiques, mais aussi de nuisances sonores comme on en discute aujourd'hui, sont désormais unanimement reconnus.

Mais surtout, madame Messere, on ne parle pas de fermer l'aéroport, et c'est évident que nous n'incriminons pas les vols liés à des urgences sanitaires, comme s'agissant de la REGA, et vous accepterez tout de même qu'il y a une différence qualitative assez substantielle entre un vol de la REGA et des vols de loisir. C'est comme comparer au fond des sirènes militaires aux bruits d'une Street Parade, je veux dire il y a un peu une différence qualitative dans certaines nuisances sonores et certaines sont évidemment légitimes, d'autres non.

A ce jour, les Lausannois qui habitent autour de l'aéroport, et même bien au-delà – je vis à l'avenue d'Echallens, ça m'arrive fréquemment d'entendre un gros bruit d'avion et notamment le dimanche, et ça me dérange – subissent des nuisances sonores très désagréables et pour l'essentiel pour des vols de loisir. Et c'est bien ça que nous pointons du doigt, ça a été dit très bien par M. Beaud, pour des vols qui ne concernent que pour 3 % des citoyens lausannois. Et ne vous en déplaise, madame Messere, il n'y a pas que le sens du vent qui détermine les décollages. La direction de l'aéroport a reconnu, à demi-mot lors de séances avec les pétitionnaires ou avec les autorités, que les départs vers le sud étaient favorisés sur demande des autres communes voisines, visiblement plus enclines à défendre la qualité de vie de leurs habitants que la Municipalité de la précédente législature. On a d'autres aéroports dans le canton de Vaud. Il conviendrait peut-être de faire ce qui est en notre mesure pour déléguer une partie de la formation au vol sur d'autres pistes, sur d'autres domaines, qui sont peut-être moins entourés d'habitations et de population, mais là encore ce qu'on voit c'est qu'il y a souvent des habitants qui arrivent mieux à faire pression, qui sont souvent aux revenus plus élevés.

Je pense que dans ce sens le postulat rappelait, et c'est heureux que la Ville a des moyens d'agir malgré les dispositions en vigueur, la Ville est propriétaire du terrain ce qui lui octroie tout de même des moyens de pression conséquents et dans ce sens je pense que les mesures proposées par le postulat mériteraient d'être prises en considération par notre plénum pour faire avancer ces questions. Et je vous rappelle que ce n'est pas le vote de ce plénum qui va, en quoi que ce soit, sacrifier l'avenir de l'aéroport de la Blécherette, simplement permettre peut-être son évolution notamment pour les problèmes de nuisances sonores qui sont soulevées. J'insiste notamment sur l'une des mesures qui serait un jour de pause pour l'aéroport. Toute la ville, tous les citoyens sont astreints au calme et à un silence relatif le dimanche et on doit faire bien attention à ne pas mettre de la musique trop forte, à ne pas faire trop de bruit pour nos voisins, car nous avons bien tous et toutes droit à ce calme, mais voilà que les avions, eux, ont le libre droit d'effectuer leurs nuisances sonores toute la semaine et sans pause. Je pense que pour tous ces éléments nous pouvons toutes et tous offrir un chaleureux accueil à ce postulat que je vous invite à soutenir.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Avoir un aéroport au centre d'une ville est à la fois une aberration et une bénédiction. Il n'y a pas de doute que l'aéroport de la Blécherette, comme tout aéroport, est une source de nuisances sonores importante. Il impacte le voisinage direct, mais aussi l'ensemble des quartiers de la ville que ces avions survolent. Le fait que les vols soient particulièrement fréquents le dimanche est lui aussi une aberration et il

amplifie le problème. C'est le seul jour où le trafic routier diminue, c'est le seul jour où les habitants peuvent enfin bénéficier d'un peu de calme. Néanmoins il faut reconnaître l'apport de ce report à la dynamique de la Ville. Honnêtement on ne pourrait rêver un aéroport plus commode d'accès, moi qui prends des avions toutes les deux semaines si je pouvais les prendre à l'aéroport de la Blécherette je le ferais volontiers. C'est un atout unique d'un point de vue économique et il a aussi bien entendu une utilité pour la santé publique par le biais de la REGA.

Cependant, comme l'ont souligné mes préopinants, l'aéroport bénéficie à une population qui n'en subit pas les nuisances. L'existence et le fonctionnement même de l'aéroport de la Blécherette sont historiques. Ils datent d'une période où la ville était moins étendue. Il est nécessaire, au jour d'aujourd'hui, de repenser l'utilisation de cet aéroport, d'en réduire, voire d'en éliminer à terme les nuisances. Dans cet esprit le groupe PS soutiendra le renvoi à la Municipalité du postulat.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Je ne vais pas m'étendre, déjà les arguments ont été donnés de côté et d'autre. Je vais juste vous informer que le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux souhaite, dans sa majorité, refuser ce postulat. Il donne beaucoup d'importance à cet aéroport et il pense qu'il faut tout faire pour faciliter son usage.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Au vu des informations reçues à d'autres occasions, il me semble inutile de faire de nouvelles études pour le moment. Par mesure d'économie donc le PLC s'opposera au renvoi du postulat à la Municipalité. Ceci dit, cet aéroport n'a pas d'avenir à cet endroit si la ville continue sa croissance. Avec moins de deux vols commerciaux par semaine, seule l'activité hélicoptère de sauvetage justifie cette présence. Les vols de plaisance et d'écologie n'étant certainement pas prioritaires pour le développement de la ville.

Sauf erreur la concession d'exploitation arrive à échéance en 2036, nous aimerions clarifier dès à présent que, selon nous, ce sera la fin de l'aéroport tel que nous le connaissons. Si cet horizon temporel paraît loin aujourd'hui, la politique d'investissement de l'aéroport durant les vingt ans à venir doit cependant pouvoir se baser sur un cadre fiable. En plus il faudra préparer la suite, assez tôt, afin de pouvoir bénéficier de tout le potentiel commercial, industriel ou d'habitation de cette partie de la ville.

Pour finir, et j'ose à peine faire le parallèle entre l'aéroport et les Halles nord de Beaulieu, j'aimerais vous dire qu'il faut agir plutôt tôt que tard dans ce domaine si on développait à cet endroit de la ville un projet crédible et malgré tout d'une certaine envergure, donc il me semble qu'on devrait bientôt commencer la réflexion sur l'après-aéroport. Bref, avec l'arrivée du M3 et construction de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup, nous devons gentiment faire le deuil de cet aéroport. En conclusion, le PLC propose de classer le postulat, mais reviendra peut-être avec une initiative pour lancer la réflexion sur l'avenir de cet endroit de la ville.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Effectivement plusieurs arguments ont déjà été évoqués. Je me souviens qu'il y a quelques années, nous avons déjà parlé du problème de l'aéroport et à ce moment-là on nous avait affirmé que les départs se faisaient dans le sens du vent – M^{me} Messere en a aussi un peu parlé – et que l'on préférait que les vols se fassent non pas dans le sens de la ville, mais dans l'autre sens pour justement éviter, quand c'était possible, le bruit sur la ville. Mais le bruit, contrairement à ce qu'il a été dit tout à l'heure, vient aussi de la REGA. Et, à Chailly, la REGA passe très souvent sur nos têtes et fait effectivement énormément de bruit. Et j'avais été extrêmement choquée de voir, il y a peut-être deux ou trois ans ou même plus, une pétition des habitants du quartier du CHUV pour que la REGA n'atterrisse plus sur le CHUV. Quand on pense que souvent c'est une question de minutes pour sauver des gens, et de se permettre de lancer une pétition contre le bruit que fait la REGA, je trouve ça inadmissible. Bien sûr que le bruit gêne parfois, mais on doit aussi apprendre à vivre avec. J'ai eu quatre enfants, j'ai quatre petits-enfants bientôt cinq, eh bien je regrette les enfants font du bruit, on apprend à vivre avec. Et quand

on sait que l'aéroport de la Blécherette rapporte quand même quelque chose parce que, comme M^{me} Billard a dit tout à l'heure, elle prenait toute les deux semaines l'avion, eh bien quand mon mari travaillait encore, ce n'était pas toutes les deux semaines, c'était plusieurs fois par semaine et il aurait bien aimé pouvoir le prendre depuis la Blécherette même si l'avion faisait du bruit.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Décidément les Françoise se suivent et se ressemblent ou pas, je ne sais pas. Je me permets d'intervenir pour les avions parce que malgré ce que j'ai entendu, je suis contente de constater qu'il n'est pas question de faire disparaître l'aéroport de la Blécherette. Parce que moi, j'étais un peu triste d'entendre que c'était passé de mode, je fais partie d'une génération dont les gosses ont rêvé de voler. Alors j'ai aussi essayé de faire de l'aviation et j'ai donc pris des cours de vol à la Blécherette. Il ne faut pas croire non plus que les gens qui font des cours sont forcément des gens extrêmement riches – ça, c'est encore un gros préjugé, – il y a beaucoup de passionnés dont de futurs pilotes de la REGA, il ne faut donc pas les décourager.

Et pour s'exercer pour devenir un bon pilote je vous assure que faire des heures de vol dans la semaine, c'était difficile, on le faisait le week-end, pourquoi ? Parce qu'on étudie ou on travaille la semaine. J'étais jeune ingénieur à l'époque, je ne pouvais pas choisir mes heures de vols, donc j'étais obligée de le faire le week-end.

Ensuite le bruit. Je veux juste revenir sur le bruit parce que cela fait très très longtemps qu'on en parle. Je suis convaincue qu'il y a moins de bruit qu'il y a vingt ans à la Blécherette parce qu'on a une piste en dur et non plus une piste en terre. Mais surtout le bruit c'est très relatif pour quelqu'un. Je me suis rendue compte du bruit des avions lorsque j'ai fait de l'aviation moi-même et jusque-là, à Lausanne, je n'entendais pas leur bruit. On entend les bruits qu'on veut bien entendre. Quand à ceux qui disent qu'il y a très peu de Lausannois qui volent à la Blécherette ce n'est pas tout à fait normal, je veux quand même rappeler que quand vous allez prendre votre avion à Genève et que vous n'habitez pas cette ville, pour ceux qui sont résidents de l'aéroport de Genève, le bruit est, je crois, d'une autre intensité que ce qu'on entend à côté de la Blécherette.

Alors c'est toujours la même chose, on veut bien avoir le bruit ailleurs, mais pas chez soi. Tout ça c'était un petit cri du cœur pour que quand même on n'attaque pas toujours cet aéroport de la Blécherette et j'entends ces attaques depuis longtemps, donc j'ai quand même des craintes pour l'avenir de cet aéroport qui est, pour moi, emblématique comme Lausannoise.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Je voulais remercier M^{me} Messere pour sa présentation qui était très complète et qui m'a fait réaliser, même si je le savais d'une certaine façon, que je me retrouve vraiment sur la piste des avions qui arrivent, j'habite dans le quartier de Valency, un quartier qui peut sembler légèrement éloigné de l'aéroport, mais qui en fait en subit les nuisances de façon relativement conséquente, notamment en été.

On a parlé de relativité de ce que l'on ressent par rapport au bruit, ce que je peux vous dire, et ceci n'est pas relatif, c'est qu'aujourd'hui en été, notamment dans les périodes de week-end, on se retrouve dans des situations où il est nécessaire de fermer les fenêtres, où il n'est plus forcément possible de parler sur les balcons, ou même la promenade dans le parc peut des fois quand même être relativement dérangeante par les avions et je pense que ça c'est une réalité qu'il faut aussi prendre en compte comme on prend en compte actuellement la réalité économique des apports que peut apporter l'aéroport. Je pense qu'il faut aussi entendre ces gens-là.

Vous avez parlé de 400 personnes pour ce qui est vraiment des gens riverains, cette pétition n'a pas forcément circulé dans les quartiers un peu plus lointains, mais c'est une discussion qu'on a régulièrement en tant que voisins, qu'on a régulièrement quand on se promène dans le parc, qu'on a régulièrement dans les différents lieux où l'on peut se retrouver dans ces quartiers. Donc je pense qu'il est néfaste, aussi pour l'aéroport, de nier les effets négatifs qui peuvent arriver parce que c'est aussi là où se trouve l'opposition

actuellement à l'aéroport, dans ces quartiers qui ne voient que les nuisances sonores qui aujourd'hui sont une réalité. Je voulais donc juste peut-être remettre aussi ça dans la balance quand on parle d'économie, on parle aussi de gens qui vivent à Lausanne et de gens qui ont besoin d'un certain cadre de vie, pas sans aucun bruit, pas sans les bruits des avions de la REGA, pas sans les bruits des avions qui doivent passer pour des raisons médicales, mais là on parle d'avions des fois qui ne passent pas forcément avec des raisons extrêmement nécessaires, on va dire, au bon fonctionnement de la ville de Lausanne.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi de ne pas ajouter ma démonstration au talent oratoire de ceux qui sont pour ou contre, je crois qu'on ne fera pas changer une seule opinion dans ce parlement ce soir. J'aimerais juste reprendre une affirmation de notre collègue Valéry Beaud dans son introduction. Il parlait d'une redevance de 30 centimes le mètre et la qualifiait de faible. Effectivement elle est faible. Trente centimes le mètre cela veut dire 3000 francs/hectare. A vue de nez je pense que la Blécherette, le DDP, c'est 10 à 15 hectares, ce qui ferait 30 à 45 000 francs de redevance annuelle, c'est faible.

Mais je crois qu'il y a confusion entre deux objets et les plus anciens parmi nous se souviendront de cette confusion il y a une vingtaine d'années lors de la renégociation du DDP du Golf, c'était la même chose. Un DDP se base sur la valeur d'un objet. Ça peut être une construction, une usine, une maison, un hôtel, en l'occurrence c'est un terrain nu et toute la valeur des équipements, des installations ne sont pas comprises dans le DDP parce qu'ils n'ont pas été payés et financés par la propriétaire, en l'occurrence la Ville. Ils ont été financés, équipés, entretenus, améliorés, transformés par l'Association de la Blécherette. Donc on ne va pas, par un droit de superficie qui serait excessif, les faire passer deux fois à la caisse, une première fois par le prix et l'investissement direct qu'ils ont fait sur ces équipements, et la deuxième fois en se faisant taxer sur le 5 % de la valeur de ces équipements. J'aimerais donc qu'on ne se trompe pas et qu'on ne pense pas qu'il y a là du favoritisme ou un coulage ou un manque à gagner réel de la part de la Ville, on ne peut pas taxer ce qu'on n'a pas financé.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – M. Conscience ne m'en voudra pas de rappeler que l'histoire se répète. Au cours des trente années passées, l'aéroport de la Blécherette a été effectivement marqué de passions divergentes. Si l'on se réfère à l'histoire, ce n'est pas la première tentative de s'en prendre à l'aéroport. Au cours de l'année 1988, après que la Municipalité ait tenté de fermer à l'échéance de la concession, le Conseil communal refusa d'approuver cette décision, mais autorisa la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la privatisation de l'aéroport. Toutefois des opposants, dont les riverains de l'aéroport, se manifestèrent en demandant la suppression de ce dernier en raison de nuisances induites par le trafic aérien.

Le débat avait aussi pour toile de fond la question de l'aménagement général du plateau « La Blécherette » une fois libérée du trafic aérien. Etant donné la polémique engendrée par le sujet, la Municipalité, elle-même divisée, présenta au vote du Conseil communal le plan partiel d'affectation La Blécherette en espérant qu'il serait accepté, permettant ainsi de soumettre la décision au référendum spontané et aux Lausannois de se prononcer sur le maintien ou non de l'aéroport. Appelés à se prononcer en 1992 dans le cadre de ce référendum, plus 60 % des Lausannois plébiscitèrent le maintien de l'aérodrome.

Aujourd'hui, monsieur Conscience, nous nous trouvons, exception faite de la question se rapportant à la concession valable jusqu'en 2036, dans un quasi même contexte. Dans les faits et pour en venir aux préoccupations des initiants, et plus spécialement aux émissions sonores, il sied de rappeler que l'Office fédéral de l'aviation civile est seul compétent pour déterminer le cadastre du bruit en appliquant l'Ordonnance fédérale concernant le bruit, dont la mise en application est conférée à des entreprises spécialisées placées sous la haute surveillance de l'OFAC. Mais l'OFAC assume aussi la défense des citoyens avec des moyens très importants, dont tout un faisceau de mesures constructives et également prévues dans le cadastre du bruit.

La direction de l'Aéroport, consciente des effets du bruit, a incité les écoles à acquérir des avions – pour les spécialistes, il y en a dans cette salle : des PS 28 – comportant une fiche d'homologation individuelle. Elle a introduit des surtaxes de bruit, lesquels ont un effet incitatif visant les utilisateurs à aménager techniquement les avions afin d'en diminuer le bruit. A cet aspect il convient d'associer la contribution écologique. En effet depuis le début 2017, un carburant (UL91) est une essence aviation sans plomb spécialement conçue pour les avions ultra légers et utilisée par le groupement de vol à moteur. Et la réflexion ne s'arrête pas là dès lors qu'ensuite on ait recours au biocarburant, en phase d'essai à Genève depuis cette année, l'on songe déjà dans le futur d'avions hybrides puis électriques. Et citant l'aérostier Bertrand Piccard : « *L'efficacité, tout comme le concept, existe ; il ne reste plus qu'à développer une commercialisation rentable et conçue dans un état d'esprit de pionnier. Prendre les certitudes d'aujourd'hui et les battre en brèche.* » C'est-à-dire les réfuter, ce qui ne semble pas effrayer les Norvégiens.

Pour ce qui a trait au nombre de vols. Il faut noter que la capacité de vols autorisés par l'OFAC est de 45 000 mouvements par année. Mais à titre de précision, un mouvement est fait d'un décollage et d'un atterrissage, ce qui fait que le nombre de vols doit être divisé par deux et place la barre à 22 500 vols. Or en fait ces derniers oscillent annuellement entre 33 000 et 39 000 mouvements, respectivement 16 500 et 19 500 vols, à la faveur desquels plus de 20 000 passagers ont été transportés en 2017. S'agissant des vols, ils sont limités au samedi de 9 heures à 11 heures 30, à l'exclusion des dimanches. En résumé, l'aéroport est une infrastructure de transport utile à la Ville et à sa région et il est étonnant qu'aucun site de la Ville n'en fasse état, exception faite de son histoire au demeurant intéressante.

Pour s'en persuader, il est bon de faire un tour de piste de ce qu'offre l'aéroport de la Blécherette. Sport à titre privé ou professionnel, comme il l'a été dit par la présence du CIO. Les nombreuses fédérations internationales, les grandes manifestations sportives, et cela sans compter les futurs JOJ 2020, à quoi s'ajoute le tourisme, le développement pour l'économie et les vols d'affaires. L'infrastructure de sauvetage, des places de travail toutes entreprises confondues pour quelque 50 personnes. Un autofinancement sans subvention ponctuelle. Formation des pilotes, on ne devient pas pilote de ligne sans avoir fait ses classes dans un aéroport ou un aérodrome. Un lieu de loisirs enfin fréquenté par les Lausannois qui en sont fiers. Compte tenu de l'impact que représente l'aéroport pour notre ville, de son statut, de la vigilance de sa direction et de l'OFAC, des réponses cohérentes de la Municipalité sur deux interpellations antérieures, tout comme – quand bien même a-t-il été retiré suite au dépôt du présent postulat, le préavis 2016/38 – étant acquis à l'idée que je ne vois guère une autre variante de réponse que notre organe exécutif pourrait donner, le PLR propose de laisser une éventuelle nouvelle analyse à celles et ceux qui constitueront ce plénum à l'aube de 2036 et entre-temps de classer ce postulat en refusant de le transmettre à la Municipalité.

M. Claude Calame (EàG) : – Le postulant et différents intervenants ont évidemment insisté sur la pollution sonore entraînée par le trafic de l'aéroport de la Blécherette. C'est le sens du postulat en discussion ici. Il faut tout de même ajouter la pollution de l'air provoquée de manière générale par le trafic aérien en termes de CO₂, particules fines, etc. et ceci pour la Blécherette, et j'insiste, pour des vols qui ne sont pas forcément d'utilité publique. Et je dirai donc que pour des raisons écologiques et de santé publique, le trafic aérien de manière générale et le trafic aérien à la Blécherette en particulier, doit être très fortement limité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Calmons-nous ! On parle d'un postulat qui émet des propositions pour limiter les nuisances sonores d'un aéroport, personne n'a parlé de fermer ou de condamner l'aéroport dans ce postulat. J'ai l'impression qu'on nous invente l'idée que ce postulat sonnerait le glas de l'aéroport, c'est vraiment n'importe quoi. Et je suis vraiment navré, pour ne pas dire que je trouve lamentable, le détournement du débat qui sous-entendrait qu'on serait en train de chercher à laisser mourir des gens en voulant casser

les envols de la REGA. Enfin ce n'est pas du tout l'enjeu de ce postulat et vous le savez très bien. Il faudrait éviter quand même d'aller sur des terrains qui sont assez malsains pour notre discussion selon moi.

Madame Piron vous dites que vous êtes heureuse d'apprendre qu'on ne voulait pas fermer l'aéroport, je vous invite à lire le postulat avant de prendre la parole pour vous prononcer à son sujet. Il est des plus explicite. Et quand à vos rêves de voler, eh ben je suis désolé de vous l'apprendre, mais il en va des avions comme bien d'autres choses dans le XXI^e siècle dans lequel nous vivons, notre imaginaire évolue et doit évoluer à l'aune de la crise écologique qui frappe notre monde et la société dans laquelle nous vivons. Nous ne disons pas qu'il ne faut plus de vol, la REGA est pour le coup un très bel exemple de vols qui ne doivent pas diminuer, bien au contraire, mais notamment les vols de loisirs qui sont pointés du doigt par les postulants méritent d'être questionnés, non seulement pour les questions de nuisances sonores, mais comme l'a très bien rappelé mon préopinant, pour des raisons écologiques.

Je remercie ceci dit M. Chollet pour sa précision. Selon moi elle pose quand même deux pistes. La première c'est que ce n'était peut-être pas la meilleure des méthodes dans l'octroi du droit de superficie, tel qu'il a été fait, et que la privatisation de l'aéroport, évoquée par M. Henchoz, et ces logiques de fonctionnement privées, ne fait que renforcer cette affirmation que je pose. Car cela cela montre bien nos marges de manœuvres extrêmement limitées en tant que collège démocratique pour dire ce qu'on pense de la politique de transport de cet aéroport. Or nous avons à dire plein de choses sur le trafic routier et par contre là on est beaucoup plus limité pour ce qui se passe en dessus de nos têtes et ça n'a aucune justification. Voilà, et je pense qu'en ce sens et pour que l'aéroport soit aussi une meilleure ressource pour la Ville et pour ses activités, les propositions qui sont émises dans le postulat, comme le développement de nouvelles taxes qui pourraient être proportionnelles aux émissions sonores, mais aussi liées au départ et au nombre d'envols, et qui pourraient être octroyées au fonds commune pour le développement durable, permettent d'aller dans le bon sens. Mais s'il vous plaît, sachons raison garder, on n'est pas en train de sacrifier cet aéroport, on parle simplement d'améliorer la qualité de la vie de nos citoyens.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je quitte ma casquette de rapporteur neutre pour revêtir celle de conseiller communal. Beaucoup de choses ont été dites. Je crois que M. Beaud a dit le mot essentiel à la fin de son intervention, c'est la cohabitation, et je pense que c'est ce qui est le plus important de défendre. On a beaucoup parlé, c'est une chance d'avoir un aéroport, je pense au centre-ville, et je pense que l'avenir de ces petits aéroports va devenir croissant, plutôt que décroissant, de façon à soulager les gros aéroports qui eux sont surchargés la plupart du temps. Et il faut se projeter dans le futur.

On parle de ce qu'on connaît aujourd'hui, mais il faut se projeter dans le futur et on se rend compte que, et M. Henchoz l'a très justement dit, qu'il y aura des avions hybrides, peut-être même électriques – et je ne sais pas si vous avez entendu parler au dernier salon de l'automobile, on a même présenté une voiture volante. Donc quelque part c'est cette mobilité individuelle ou publique qui évolue et je pense qu'il faut en tenir compte.

La présidente : – Vous pouvez tout de suite reprendre votre casquette de rapporteur puisque nous n'avons plus de demande de parole. Merci monsieur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur : – La commission a octroyé le renvoi à la Municipalité du postulat Buclin par 7 avis favorables, 2 avis négatifs et 1 abstention.

Vote

La présidente : – Nous allons voter à l'électronique ces conclusions. Celles et ceux qui acceptent le renvoi du postulat Buclin à la Municipalité, donc sont priés de voter oui. Celles et ceux qui refusent non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 51 oui, 29 non et 1 abstention, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Merci. C'est donc ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 15.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Véronique Beetschen, Vincent Brayer, Matthieu Carrel, Thérèse de Meuron, Manuel Donzé, Line Golestani-Droël, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Axel Marion, Esperanza Pascuas Zabala, Paola Richard-de Paolis, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra, Gianni-John Schneider

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Aude Billard, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Céline Misiego, Nicolas Tripet, Claude-Alain Voiblet

Membres présents 79

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »

Développement polycopié

Après avoir constaté que les autorités genevoises ont adopté depuis maintenant plusieurs années une mesure qui consiste à faire clignoter les feux de circulation entre 22h et 5h30, afin de fluidifier le trafic automobile et de réduire les nuisances, nous souhaitons que la Municipalité de Lausanne en étudie la faisabilité sur notre territoire.

En effet, toutes les études qui ont été menées pour connaître les avantages et les désavantages de cette mesure ainsi que les constats émanant a posteriori de cette mesure ont été positifs en ville de Genève. Que ce soit en matière de nuisances sonores qui se sont vues diminuées, de fluidité du trafic avec des temps de parcours réduits pour les usagers ainsi qu'une observation positive sur le nombre d'accidents qui n'a pas augmenté. De plus, dans une perspective écologique, il convient de prendre en considération le fait qu'un véhicule qui démarre après un arrêt complet pollue davantage que celui roule à vitesse modérée sans s'arrêter.

C'est pourquoi ce projet pourrait être une partie de la réponse à apporter au problème des nuisances sonores induite par les véhicules accélérant après un arrêt complet à un feu rouge durant les heures de repos. En outre, cette mesure qui permet de fluidifier le trafic est simple, efficace et peu coûteuse.

Pour toutes ces raisons et dans un esprit pragmatique, ce postulat invite la Municipalité à étudier la faisabilité de cette nouvelle mesure avec tous les services concernés, plus particulièrement sur les points suivants:

- Identifier les carrefours qui peuvent être retenus dans ce projet, afin de continuer à garantir la sécurité de tous les usagers, en particulier les piétons.
- Élaborer une communication claire et pédagogique pour informer la population.
- Analyser objectivement l'impact sur les nuisances sonores avant et après cette mesure sur des carrefours définis à l'avance.
- Procéder à une analyse accidentogène en lien avec cette mesure.

Discussion préalable

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ce postulat intitulé « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » peut venir s'inscrire positivement suite notamment aux nombreuses plaintes d'associations de quartier concernant des nuisances sonores induites par le trafic de véhicules accélérant après un arrêt complet à un feu rouge. Et ceci pendant les heures de sommeil des Lausannois. Cette étude, menée à terme, permettrait de mettre de nuit, entre 22 heures et 5 heures et demie, les feux de circulation clignotants pour améliorer efficacement la vie de leurs concitoyens. En effet, toutes les études qui ont été menées pour connaître les avantages et les désavantages d'une telle mesure, ainsi que les conclusions émanant a posteriori de cette mesure, ont été positives, et notamment en Ville de Genève.

Que ce soit en matière de nuisances sonores qui se sont vues diminuées, de fluidité du trafic avec des temps de parcours réduits pour les usagers ainsi qu'une observation positive sur le nombre d'accidents qui n'a pas augmenté, bien au contraire. De plus pour tendre vers des objectifs pour une ville moins polluée à l'avenir, sachant que le nombre de véhicules augmente chaque année, il n'est pas négligeable de prendre en considération que les voitures, qui démarrent après un arrêt complet, polluent plus qu'une voiture qui roule à vitesse modérée sans s'arrêter.

Fort de ce constat et pour toutes ces raisons, le Parti libéral-conservateur propose par ce postulat que la Municipalité étudie, dans un esprit pragmatique, la faisabilité de cette nouvelle mesure avec tous les services concernés. Et par conséquent je souhaite discuter de ce postulat en commission.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Je propose que l'on renvoie directement ce postulat à la Municipalité qui pourra le traiter en même temps que le postulat de M. Maillard le même thème.

M. Claude Calame (EàG) : – Oui j'estime que ces mesures pour fluidifier le trafic sont un minimum, vous savez que je suis pour la limitation à 30 km/heure et le remplacement, où cela est possible, des feux par les giratoires, mais ce postulat va dans le bon sens et je pense qu'il est utile qu'il soit renvoyé à la Municipalité.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A titre exceptionnel, je me permets de signaler qu'un de vos collègues a déposé, il y a quelque temps dans ce Conseil, exactement le même postulat, monsieur Di Giulio, donc il me semblerait adéquat que ce soit la Municipalité qui étudie directement ce postulat. Je pense que tout le monde a suffisamment de travail au sein des commissions et de la Municipalité, et déposer le même postulat à quelques semaines d'intervalles donne beaucoup de travail à beaucoup de monde. Enfin, la décision appartient à votre Conseil évidemment, mais je vous invite à ne pas déposer les mêmes textes à quelques semaines d'intervalle.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je tiens juste à préciser qu'effectivement cela va dans le sens de fluidifier le trafic en ville, néanmoins ce postulat vise plus particulièrement la nuit, de 22 heures à 5 heures et demie du matin, contrairement au postulat précédemment déposé par mon collègue M. Maillard. Mais effectivement je suis d'avis de le renvoyer à la Municipalité.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je pense qu'il y a plusieurs postulats qui ont été déposés concernant la circulation dont le postulat que j'ai déposé il n'y a pas longtemps qui demande de prolonger les feux lors des passages piétons. Je pense donc que, même si on a beaucoup de travail, il serait opportun que tous ces postulats soient regroupés et qu'on les traite ensemble lors d'une commission.

La présidente : – Il y a une demande formelle de renvoi en commission, est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? 1, 2, 3 personnes, donc il sera renvoyé directement à la Municipalité. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Nicola Di Giulio « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Johan Pain : « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements »

Développement polycopié

Les traversées piétonnes constituent l'enjeu majeur en matière de sécurité routière pour les piétons. Ils représentent 75% des accidents avec des conséquences graves ou mortelles pour les piétons (OFS 2016). 43% des accidents ont lieu sur les passages piétons (régulés ou non), où se concentrent un nombre élevé de traversées.

L'interruption et l'obligation d'attendre au feu lorsque l'on se déplace à pied sont l'un des facteurs qui péjorent fortement l'attractivité des déplacements à pied. Rares sont les usagers de la route qui sont patients, le piéton, comme les autres, a tendance à enfreindre les règles lorsqu'elles lui demandent un trop gros effort, ou à choisir un autre mode de transport. Il s'agit d'éviter tant la première que la deuxième de ces conséquences.

Or, les résultats d'une étude réalisée récemment par l'Association Actif-Trafic pour analyser les déplacements à pied dans les principales villes romandes font apparaître que « les piétons poireautent au feu rouge en regardant passer les voitures sous leur nez tout en respirant leurs gaz d'échappement! ». A Genève et à Lausanne (avec une étude complémentaire), ceux-ci passent entre un quart et un tiers de leur temps de parcours à attendre. Si des efforts ont été consentis ces dernières années à Lausanne, notamment en matière d'aménagement, l'étude montre du doigt le long temps d'attente au feu rouge pour les piétons.

Cette situation entraîne parfois des conséquences négatives sur le comportement de certains piétons qui traversent au rouge au détriment de leur propre sécurité. Les marcheurs les plus vulnérables (personnes avec enfants, personnes âgées et à mobilité réduite qui représentent près de la moitié des piétons accidentés) n'ont pas d'autre choix que d'avoir la patience d'attendre, ou alors ils se mettent encore plus gravement en danger, les conséquences des accidents étant plus graves pour ces personnes-là.

L'importance des déplacements à pied en ville doit être prise plus au sérieux. En effet, près de 45% des ménages ne possèdent pas de voiture en Ville de Lausanne. Elles se déplacent donc principalement en transports public et à pied ou à vélo. Le Plan directeur de la Ville s'engage d'une part à encourager la marche et d'autre part à sécuriser les itinéraires piétons et les sécuriser, car elle constitue le mode de transport le plus écologique, le plus économique et équitable, le plus sain et celui qui consomme le moins d'espace. L'optimisation des feux fait partie d'une stratégie d'encouragement des déplacements à pied et il ne s'agit pas d'un ajustement de confort, mais d'une mesure de sécurité routière importante.

Références techniques

Le réglage optimal des feux lumineux pour les piétons est un facteur souvent relativement simple, et bon marché, permettant de garantir la sécurité des piétons et d'augmenter

l'attractivité des déplacements à pied. La Municipalité de Lausanne devrait tenir compte des références techniques des associations spécialisées qui donnent les indications suivantes pour les temps d'attente et les mouvements en conflit¹ :

- Temps d'attente acceptable: moins de 30 secondes (40 au maximum) pour que le feu passe au vert pour les piétons. Lorsque le feu est muni d'un bouton presseur, pas plus de 7 secondes.
- Conflits avec les véhicules qui tournent (mouvements en conflit): Lorsque le feu est vert pour les véhicules qui tournent en même temps que pour les piétons, cela provoque fréquemment des conflits. Ces situations sont à éviter.

Pour terminer, mon postulat qui cible un point particulier et précis sur l'attente des piétons aux feux rouges, complète ceux de Mme Françoise Longchamp et Mr. Mathieu Maillard déposés en 2017.

Le soussigné demande par conséquent à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir étudier l'opportunité:

- De contrôler la conformité du réglage des feux de signalisation de la ville par rapport aux valeurs de références susmentionnées, en particulier à certains endroits « cibles » sensibles (Gare, Tunnel, Riponne, Sallaz, etc) et à différentes heures
- D'améliorer la gestion des feux de signalisation en diminuant les temps d'attente « feux rouges » pour les traversées piétonnes régulées lorsque cela s'avère nécessaire.

Discussion préalable

M. Johan Pain (EàG) : – Je ne vais pas tout relire mon postulat, vous l'avez tous lu, j'espère tout du moins. Alors ça va dans le prolongement de deux autres postulats, donc celui de M^{me} Longchamp qui parle de prolonger la phase verte pour les piétons aux feux tricolores, et mon postulat est plutôt ciblé sur l'attente des feux au niveau de la priorité.

Souvent, je fais le constat, je me déplace souvent en ville donc à pied, et le temps d'attente des fois paraît très long. Alors évidemment il y a un sentiment de longueur d'attente, surtout à certaines heures et à certains endroits de la ville, il y a le Tunnel. Il y a aussi l'Association trafic « Actif trafic » qui a fait le même constat dans des études sur Genève et Lausanne. Voilà, donc pour mon postulat je souhaite le renvoi à la Municipalité tout en espérant une compréhension de ce sujet.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

¹ FAQ Feux piétons : temps d'attente trop long, temps de vert trop court, conflit avec les véhicules qui tournent. Que faire ? Mobilité piétonne Suisse, 2016

Postulat de M^{me} Sara Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »

Développement polycopié

L'impact négatif des produits dérivés du tabac sur la santé n'est plus à démontrer. Ce qui est moins connu et perçu, en revanche est leur impact sur l'environnement. Un mégot jeté par terre, par la vitre de sa voiture ou souvent directement dans une grille d'égouts est un geste commun. En effet, les mégots de cigarettes sont les déchets les plus souvent jetés dans le monde : un tiers à deux tiers des restes de cigarettes est jeté dans l'environnement ou dans les grilles d'égouts². Le taux de littering en général est aux alentours de 17% alors que pour les cigarettes il se monte à 65%. Or, ce geste qui semble anodin a des conséquences très graves pour l'environnement. En effet, une grande partie des mégots finissent dans les cours d'eau et les polluent. On oublie souvent que les grilles d'égouts conduisent très souvent directement dans les eaux de surface. De plus les mégots jetés dans la nature peuvent causer des incendies, au niveau mondial ce sont 17'000 personnes qui meurent chaque année à cause de feux causés par des mégots, correspondant à un coût de plus de 27 milliards de USD³. On peut supposer que c'est souvent la méconnaissance des conséquences de leur rejets de la part des fumeurs qui fait que les mégots sont jetés partout.

La composition d'un mégot est loin d'être anodine ni biodégradable : cellulose, acétate, glycérine, goudron, nicotine... qui ne sont pas biodégradables... D'autant qu'il met entre trois mois et dix ans, selon les cas, pour se décomposer. Hautement nocif pour l'eau, les restes de cigarettes contiennent jusqu'à 7 000 produits chimiques différents, dont certains comme l'éthylphenol, des métaux lourds ou la nicotine sont toxiques. Certaines de ces substances sont connues comme des cancérigènes pour l'homme et d'autres nocives pour les organismes marins et d'eau douce⁴.

Par ce postulat, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la faisabilité de mettre en place une grande campagne de sensibilisation contre le littering lié aux mégots de cigarettes et de viser une ville sans mégots.

Cette campagne devrait être cofinancée par les grands cigarettiers qui ont par ailleurs leur siège à Lausanne. En effet, au même titre que d'autres produits dont les industriels ont la responsabilité après la consommation (peinture, contenants de pesticides, produits pharmaceutiques...) les cigarettiers ont une responsabilité pour empêcher la pollution que les résidus des cigarettes engendrent⁵.

La Ville pourrait également prendre un partenariat avec des ONG comme Summit Foundation pour la mise en place de cette sensibilisation.

Une des actions pourrait aussi d'être d'organiser des journées de collectes de mégots à des endroits stratégiques de la ville : plage, place, rue piétonne pour montrer l'impact en m3 par exemple.

² Schultz PW, Bator RJ, Large LB, et al. Littering in context: personal and environmental predictors of littering behavior. *Environ Behavior* 2013;45:35–59.

³ Leistikow BN, Martin DC, Milano CF. "Fire Injuries, Disasters, and Costs from Cigarettes and Cigarette Lights: A Global Overview." *Preventive Medicine* 2000; 31: 91. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/10938207> Accessed June 2010. The Tobacco Atlas (1 st Edition). "Cost of fires caused by smoking." p.41. www.who.int/tobacco/en/atlas13.pdf . Accessed May 2010.

The Tobacco Atlas (3 rd Edition). "Cost of fires caused by smoking, selected countries." p. 42. www.tobaccoatlas.org/downloads/maps/Chap11_EconomicCosts.pdf . Accessed May 2010.

⁴ *Tobacco industry responsibility for butts: a Model Tobacco Waste Act*, C. Curtis et al, Mars 2016

⁵ *Tobacco industry responsibility for butts: a Model Tobacco Waste Act*, C. Curtis et al, Mars 2016

Discussion préalable

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Partant du constat que les déchets de cigarettes sont les déchets les plus souvent jetés dans le monde, il y a à peu près pour un à deux tiers des cigarettes consommées des mégots qui restent et qui sont jetés dans la nature. Les coûts environnementaux liés à ce problème sont énormes, rien que pour les incendies on s'approche des 30 milliards de dollars par année.

Des coûts liés donc à ce geste qui semble anodin. Les mégots ne sont en effet pas biodégradables. Ils contiennent jusqu'à 7000 substances chimiques, dont certaines sont cancérigènes ou toxiques pour certains organismes vivants. Le postulat a donc pour but une sensibilisation à ce problème, car beaucoup de gens ne s'en rendent pas compte et pensent que c'est un geste anodin. L'idée ce serait de faire participer la Ville, des ONG, mais surtout les entreprises qui ont une responsabilité pour empêcher cette pollution comme beaucoup d'autres entreprises dans le domaine. Et je propose un renvoi direct à la Municipalité.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sara Gnoni : « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? »

Développement photocopié

Rappel de l'interpellation

L'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) héberge les jeunes migrants arrivés en Suisse sans leurs parents dans cinq foyers différents, dont un se trouve sur Lausanne. Le manque d'éducateurs ne permet cependant pas un encadrement suffisant de ces adolescents. Ces jeunes, entre 13 et 17 ans, issus de cultures différentes, ayant vécu des expériences traumatiques extrêmes, souffrant pour la majeure partie d'entre eux - du fait de ces expériences - de troubles psychiques importants, en perte totale de repères, sans famille, sans proche sont insuffisamment encadrés. Voilà le contexte dans lequel plusieurs de ces enfants ont tenté de mettre fin à leurs jours, et ce à Lausanne.

Bien conscients que la compétence est cantonale, les Verts lausannois estiment malgré tout que la situation actuelle n'est pas tolérable, ce d'autant plus dans une Commune désignée "amie des enfants" par l'Unicef. La Municipalité a le devoir de réagir auprès du canton et de collaborer avec lui afin de trouver des solutions concrètes. Nous demandons à la Municipalité de nous renseigner sur les points suivants :

1. La Municipalité est-elle informée des conditions d'encadrement insuffisantes des mineurs non accompagnés (MNA) du foyer de l'EVAM de l'avenue du Chablais ?
2. Si oui, peut-elle nous renseigner sur le taux actuel d'encadrement socio-éducatif effectif ? Envisage-t-elle d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer d'éventuels manquements aux normes fixées par les cantons eux-mêmes pour l'encadrement des MNA ?

3. Compte-t-elle prendre des mesures pour appuyer l'EVAM dans sa mission ?
4. De façon plus générale, comment la Municipalité est-elle informée au sujet des migrants hébergés sur son sol, en particulier sur la situation des personnes les plus vulnérables (mineurs, familles) ? Des séances d'échanges ont-elles lieu, si oui à quel rythme et en présence de quels partenaires ?
5. Quelles prestations mises à disposition des enfants et des jeunes lausannois pourraient être particulièrement profitables à ces jeunes MNA ?
6. L'aide bénévole, comme le parrainage, est-elle encouragée dans ce contexte et si oui comment cela est-il communiqué ?

Réponse photocopiee de la Municipalité

Préambule

La prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) incombe aux cantons conformément à la loi sur l'asile (LAsi).

En 1995 déjà, le Canton de Vaud a précisé quelles étaient les instances légales responsables de la prise en charge des MNA et leur mission, dans la circulaire du Tribunal cantonal, circulaire qui a été réactualisée en 2004 et en 2012. Cette dernière rappelle le caractère obligatoire de la curatelle et désigne la Justice de paix de Lausanne comme seule autorité compétente pour l'instauration, la surveillance et la levée de ces mandats et l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) pour la prise en charge de la représentation légale. La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) consacre par ailleurs son titre IV à l'assistance aux mineurs non accompagnés. Elle désigne l'EVAM comme organisme gérant « *en conformité avec les exigences de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, des structures adaptées à la prise en charge des mineurs non accompagnés placés par l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, quel que soit leur statut* », article 45 LARA. A son article 48 est par ailleurs rappelé le fait que la loi sur la protection des mineurs est applicable aux mineurs non accompagnés.

Selon l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) est l'organe compétent pour délivrer les autorisations aux institutions de placement de mineurs et pour leur surveillance.

Le nombre de mineurs non accompagnés en Suisse oscillait entre 235, en 2010 et 485, en 2012. Leur nombre a régulièrement augmenté pour passer à 795 en 2014 et à 2'736 en 2015. Le foyer MNA de l'EVAM, situé à l'avenue du Chablais à Lausanne, a ouvert en avril 2007. Ne disposant plus d'une capacité d'accueil suffisante, l'EVAM a ouvert quatre autres foyers MNA dans le canton, dont un se situe sur la commune de Lausanne, le foyer MNA du Chasseron. Depuis mi-janvier 2017, la petite structure à Chavannes-près-Renens a été fermée, et les MNA ont intégré la structure de Crissier. La commune de Lausanne compte donc deux foyers MNA. Signalons par ailleurs qu'un nombre important de MNA ne résident pas en foyer, mais auprès de proches. Ce point met en évidence que les MNA, qui n'ont pas leurs parents en Suisse, disposent régulièrement d'un réseau familial plus élargi, dont le soutien mérite d'être salué.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité est-elle informée des conditions d'encadrement insuffisantes des mineurs non accompagnés (MNA) du foyer de l'EVAM de l'avenue du Chablais ?

La Municipalité n'est pas l'organe de surveillance des institutions de placement d'enfants. Elle n'est dès lors pas informée des conditions d'encadrement du foyer MNA de l'EVAM.

La Ville de Lausanne est informée des prestations de prise en charge des MNA dans le cadre des collaborations que peuvent entretenir ses différents services (Service de santé et prévention, Service de psychologie scolaire, assistants sociaux en milieu scolaire, délégué à l'enfance) ou par le Centre de ressource pour élèves allophones (CREAL).

Question 2 : Si oui, peut-elle nous renseigner sur le taux actuel d'encadrement socio-éducatif effectif ? Envisage-t-elle d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer d'éventuels manquements aux normes fixées par les cantons eux-mêmes pour l'encadrement des MNA ?

La Municipalité n'a pas la responsabilité de se substituer aux instances officielles de contrôle et de surveillance que sont le Service de protection de la jeunesse et l'Office des curatelles et tutelles professionnelles ainsi que la Justice de paix en tant qu'autorité de protection de l'enfant.

Plusieurs députés sont intervenus au Grand Conseil, dont le député lausannois Julien Eggenberger, pour demander au Conseil d'Etat d'améliorer les conditions d'encadrement. Ils ont informé la Municipalité de leur démarche.

Le Conseil d'Etat a décidé le 11 janvier 2017 d'octroyer une dotation en personnel supplémentaire pour les foyers MNA. Une convention de subventionnement entre le Canton et l'EVAM permettra d'engager 8.25 postes supplémentaires.

Question 3 : Compte-t-elle prendre des mesures pour appuyer l'EVAM dans sa mission ?

Les cantons ont la responsabilité d'assurer l'intégration des MNA, comme celle des requérants d'asile. Les cantons reçoivent des forfaits d'intégration de la part de la Confédération, à hauteur de CHF 6'000.- par personne et par année.

Bien que cette thématique soit de compétence clairement cantonale, au vu de la situation, la Municipalité, concernée par la migration et les enfants en situation de migration, offre depuis de longues années un soutien au CREAL qui assure la coordination de l'ensemble des mesures et structures destinées à favoriser l'apprentissage du français, l'intégration des enfants allophones et la collaboration avec les institutions du domaine de la migration. Des contacts réguliers existent entre le CREAL, les différents services communaux s'adressant aux jeunes en âge de scolarité, l'OCTP et l'EVAM.

Par ailleurs, la Brigade de la jeunesse de la Police de Lausanne réalise un travail de prévention auprès des mineurs non accompagnés depuis la création du foyer MNA du Chablais.

Enfin, des contacts entre les services communaux et l'EVAM ont eu lieu afin de solutionner des problèmes rencontrés par les MNA (par exemple : accès aux prêts dans les bibliothèques communales ou mise à disposition des salles de sport pour une équipe de football).

La Municipalité appuie ainsi l'EVAM dans sa mission dans le cadre des compétences qui sont de son ressort.

Question 4 : De façon plus générale, comment la Municipalité est-elle informée au sujet des migrants hébergés sur son sol, en particulier sur la situation des personnes les plus vulnérables (mineurs, familles) ? Des séances d'échanges ont-elles lieu, si oui à quel rythme et en présence de quels partenaires ?

Comme déjà mentionné, les communes n'assument aucune mission dans le domaine de l'asile. La Municipalité n'est de ce fait pas informée formellement au sujet des migrants hébergés sur son sol. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, des rencontres entre l'EVAM et

les différents services communaux ont lieu régulièrement et en fonction des thématiques identifiées.

Les migrants qui ne dépendent plus de l'EVAM sont pris en charge si nécessaire par le CSR de Lausanne et bénéficient du même soutien que tout autre résident.

Question 5 : Quelles prestations mises à disposition des enfants et des jeunes lausannois pourraient être particulièrement profitables à ces jeunes MNA ?

Toutes les prestations mises à disposition des enfants lausannois sont également ouvertes aux mineurs non accompagnés hébergés sur la commune de Lausanne, en respect du principe de non-discrimination, mentionné par la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ainsi, le Service de santé et prévention, le Service de psychologie scolaire ou les assistants sociaux en milieu scolaire ont eu l'occasion d'intervenir en faveur de MNA. Les centres socioculturels, comme les salles de sport ouvertes par la Délégation à la jeunesse, accueillent sans distinction des MNA. La Municipalité considère que l'insertion sociale par la participation à la vie locale, sans orientation en lien avec l'origine ou le statut d'une personne, est le garant d'une insertion réussie. Elle veille également à ce que les prestations mises sur pied correspondent aux intérêts individuels de chaque jeune. Dans le cas des MNA, la méconnaissance de la langue française rend difficile l'accès à l'information sur les prestations existantes. Un effort d'information va être entrepris par la Ville de Lausanne.

Question 6 : L'aide bénévole, comme le parrainage, est-elle encouragée dans ce contexte et si oui comment cela est-il communiqué ?

La Municipalité encourage et se félicite de toutes les actions citoyennes. Aujourd'hui ce sont les églises qui sont à l'origine des actions de parrainage. Ces dernières sont organisées en collaboration avec l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

Ces informations sont relayées par l'EVAM, sur son site, ainsi que régulièrement, par divers biais, par les services cantonaux et communaux concernés. Le BLI est le relais privilégié de cette information pour notre Ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mesdames les interpellatrices

Discussion

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées et souhaite revenir sur quelques faits qui sont peut-être un peu lointains dans notre mémoire et qui avaient donné lieu à cette interpellation déposée par ma collègue Séverine Evéquo et moi-même. Donc en novembre 2016, sept mineurs non accompagnés commettaient une tentative de suicide au Foyer du Chablais situé à Lausanne. Sous l'acronyme de MNA, ainsi que l'on nomme les mineurs non accompagnés, se cachent sept jeunes adolescents, voire de très jeunes adolescents arrivés en Suisse sans leur famille.

Cet épisode est particulièrement choquant et appelle à une réaction des autorités publiques en charge de ces jeunes. C'est d'abord au Canton d'agir bien évidemment, qui a le mandat d'accueillir, d'héberger, d'intégrer les requérants d'asile, et l'EVAM a d'ailleurs mis sur pied un certain nombre de mesures en augmentant notamment le nombre d'éducateurs dans les foyers de MNA. Mais il semble aux yeux des Verts que Lausanne a aussi un rôle à jouer. Premièrement elle héberge sur son territoire ces jeunes. Deuxièmement elle peut être fière d'avoir reçu la distinction de « Ville amie des enfants ». Et troisièmement elle dispose d'une offre étoffée pour les adolescents en termes d'animations socioculturelles, c'est pour ça que nous avons déposé cette interpellation avec différentes questions. A ce titre nous sommes donc, comme je l'ai déjà dit en préambule, complètement satisfaites des réponses apportées par la Municipalité, mais souhaiterions savoir un peu plus un an après le dépôt

de cette interpellation, ce que la Municipalité a entrepris, notamment la Ville à la question 5 indique qu'un effort d'information va être entrepris par la Ville de Lausanne. Merci.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le problème des MNA – c'est un acronyme un peu rude, un peu rêche – désignant les mineurs non accompagnés, fait effectivement l'objet de toutes les attentions, en particulier du Conseil d'Etat de qui nous dépendons pour notre politique de s'occuper de ces jeunes. Et pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat est particulièrement sensible ? Parce que selon toute vraisemblance ces jeunes ne repartiront pas, ils resteront, ils feront leur vie ici.

Il est donc de la plus haute importance de pouvoir le plus rapidement possible les intégrer en système scolaire et ensuite en système de formation professionnelle afin qu'ils puissent être, assez rapidement, en état non pas de rapporter quelque chose, mais en état surtout d'avoir une image d'eux et de leur place chez nous qui soit positive. C'est la raison pour laquelle je ne veux pas m'exprimer au nom de la Municipalité, je n'ai pas cette ambition-là, mais sachez qu'au niveau du Canton, eh bien c'est votre préoccupation madame, est prise en compte avec sérieux.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Pour resituer cette problématique, j'aimerais donner quelques chiffres actuels. Effectivement, au moment du dépôt de cette interpellation, le nombre de mineurs non accompagnés en Suisse était de 2736. Il a passé à 1997 en 2016, et il y en a 773 en 2017. Donc vous voyez la diminution, alors là on pourra dire drastique, du nombre de mineurs qui font ces demandes. Ce qui amène l'EVAM à redéfinir un petit peu ses priorités et certainement que le Foyer du Chasseron, dans lequel il y a encore des mineurs non accompagnés, va probablement fermer dans le courant de cette année faute de jeunes.

Toutefois, en dehors de ces éléments chiffrés, la Ville a effectivement fait un effort en termes de propositions et de promotion des prestations socioculturelles qu'il y avait. Le médiateur sportif a accompagné ces jeunes dans tous les lieux d'accès libre qui sont gérés par la Ville. Il s'agit non pas simplement de dire aux mineurs non accompagnés qu'ils existent et qu'ils peuvent y participer, il s'agissait vraiment de les accompagner, de les introduire, de les mettre en contact, de créer du lien.

Il y a aussi l'Hôpital de l'Enfance qui a créé un club de football pour mineurs non accompagnés avec un encadrement par des professionnels. Par ailleurs, tout le matériel a été mis à disposition par le Lausanne Sports et ils ont pu bénéficier des salles gracieusement mises à disposition par le Service des écoles primaires et secondaires. Nous avons également présenté à ces jeunes toutes les possibilités qu'il y avait à fréquenter des animations durant les périodes de vacances et, notamment, de bénéficier des prestations du passeport vacances qui sont adaptées parce qu'elles peuvent se dérouler sur une demi-journée, sur une journée, et peuvent donc aussi correspondre à beaucoup de besoins.

Inutile de vous dire, une nouvelle fois, qu'il ne s'agit pas simplement d'envoyer aux mineurs non accompagnés et à leurs éducateurs les feuilles d'inscription et les brochures pour qu'ils s'inscrivent, car il n'y avait pas d'inscription de MNA. Nous avons ainsi décidé de proposer qu'un représentant du BLI aille directement dans les foyers EVAM pour présenter les prestations et même suggérer celles auxquelles ils pourraient participer. Par conséquent, l'effort de la Ville a été soutenu, j'ai cité là trois exemples, en fournissant un effort, non pas seulement en présentant de manière idéale les prestations, mais en envoyant sur place du personnel pour les accompagner et les inciter à s'inscrire.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, pas de résolution, donc c'est objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà de premiers constats ? »

Développement photocopié

En 2015, le Grand Conseil vaudois a adopté la révision de la loi sur les auberges et débits de boissons (ci-après LADB). Depuis lors la Ville de Lausanne applique notamment l'interdiction de vente d'alcool à l'emporter – exception faite du vin – de 20 :00 à 6 :00 du matin en vertu de l'article 5 alinéa 2 de ladite loi.

Ces mesures visent notamment à prévenir la consommation d'alcool excessive chez les jeunes en les privant d'accès à l'alcool dès 20 :00.

Lors des débats concernant cette révision de la LADB, les jeunes PLR vaudois ont lancé une pétition contre certaines mesures prises, notamment les mesures précitées, relevant en particulier que l'alcool ne pouvant déjà légalement pas être vendu à des mineurs, cette loi ratait sa cible, faisant office de punition collective et que l'application rigoureuse de la loi existante serait plus efficace.

Nous avons à ce titre relevé que la justice vaudoise a récemment confirmé la sanction infligée à un commerçant lausannois ayant vendu de l'alcool à des mineurs en mai 2016 ce qui nous semble être une excellente nouvelle.

1. Quel est le bilan municipal de l'application des nouvelles dispositions de la LADB en ville de Lausanne, notamment en termes de prévention auprès des jeunes ?
2. Suite aux débats sur la nouvelle LADB, la Municipalité a-t-elle augmenté ses contrôles auprès des commerçants afin de faire appliquer au mieux l'interdiction légale de vente d'alcool à des mineurs ?
3. La nouvelle LADB donne-t-elle satisfaction à la Municipalité de Lausanne, respectivement à ses services de police et de propreté publique ?
4. L'arrivée prochaine des beaux jours va-t-elle modifier l'application actuelle de la LADB par la ville de Lausanne (horaire, « pause d'été », etc...), notamment en ce qui concerne les « bars éphémères » ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

La révision de la LADB a été le théâtre d'un vif débat au Grand Conseil vaudois. Le législateur a souhaité, notamment, restreindre l'accès à l'alcool, suscitant différentes interventions des élu-e-s sur des thématiques comme la liberté de commerce, la santé, la responsabilité ou encore la sécurité publique. Si certains préféreront toujours un sirop à

l'apéritif, d'autres estiment que l'alcool est lié à un art de vivre, une culture, un patrimoine et un plaisir à partager.

L'alcool est aussi une substance qui, consommée à l'excès, peut entraîner une perte de contrôle, occasionner des troubles à l'ordre public et engendrer de très gros risques sanitaires. « Dosis sola facit venenum » (seule la dose fait le poison).

De son côté, la Municipalité a fait un choix politique pragmatique. Elle a notamment restreint l'accès à l'alcool pour contribuer à pacifier les soirées et les nuits lausannoises. En effet, la vitalité de l'offre, la banalisation des fêtes en plein air combinées à la baisse du prix des boissons alcooliques ont amené la Municipalité à élaborer une série de mesures. Celles-ci visaient à protéger la population contre les possibles effets collatéraux négatifs de l'alcool tout en préservant les intérêts de l'économie lausannoise ainsi que l'attractivité en termes de loisirs, de culture et de variété de l'offre nocturne. Dans une certaine mesure, les décisions de la Municipalité précédaient la révision de la loi cantonale, entrée en vigueur en juillet 2015.

En 2004 déjà, sur une base volontaire, la Ville et les neuf plus importants établissements de nuit initiaient un renforcement de leur collaboration pour pacifier la nuit. A cela s'est ajouté l'article 77 du règlement du plan général affectation (RPGA), entré en vigueur en juin 2006, qui permet à la Municipalité de prendre des décisions restrictives quant à la création et l'exploitation d'établissements dans des quartiers à habitat prépondérant.

En 2010, la Municipalité introduit « l'heure blanche » en reportant de 5h à 6h30 l'ouverture, les samedis et dimanches matins, des établissements de jour servant de l'alcool. Cette mesure a eu effectivement un impact sur les noctambules qui, dès leur sortie des clubs, n'ont plus eu la possibilité d'accéder aux produits alcooliques.

En 2012, après une décennie dynamique, les fêtes lausannoises sont reconnues loin à la ronde avec toutefois son cortège de nuisances et d'incivilités. Il a fallu les canaliser. Afin d'appréhender le phénomène de manière globale, la Municipalité élabore alors le préavis N° 2012/58 du 29 novembre 2012 qui se décline en quatre axes :

- les heures de police des établissements de nuit sont ramenées de 4h à 3h avec prolongation et/ou ouvertures avancées possibles ;
- l'interdiction de la vente d'alcool dans les commerces les vendredis et les samedis soirs. Le Conseil communal a fixé l'horaire à 20h (pour rappel, à l'époque, 213 magasins vendaient de l'alcool dont 81 jusqu'à 22h, sept jours sur sept) ;
- des mesures d'affectation et de planification du territoire pour assurer une meilleure qualité de vie dans certains quartiers du centre-ville, soit les quartiers à habitat prépondérant (article 77 RPGA). Il s'agit du haut de la rue Marterrey, le quartier de la Cité, la place du Tunnel et le quartier de la Tour-Ale ;
- l'introduction de l'article 30bis dans le règlement général de police. Celui-ci stipule que l'on peut exclure du domaine public, ou des lieux accessibles au public, des personnes qui, sous l'emprise de l'alcool, causent des troubles à l'ordre public.

Ce préavis a été adopté le 12 mars 2013 et les mesures sont entrées en vigueur en juin 2013.

Enfin, la Municipalité organise des « Etats généraux de la nuit » en 2013, 2014 et 2015. Cette large consultation a nourri le préavis N° 2014/79 du 13 novembre 2014 et les forums qui se déroulent ultérieurement. Il complète le dispositif de régulation de la vie nocturne en créant une unité de correspondants de nuit qui délivre des messages de réduction des risques à des groupes cibles particulièrement exposés.

Que constate-t-on depuis ?

Le nombre d'interventions global de la Police lausannoise dans les établissements (jour et nuit confondus) a enregistré une baisse cumulée de 30% depuis 2014.

Plusieurs indicateurs dans les domaines de la sécurité et de la santé sont en amélioration depuis plusieurs années :

- les infractions au Code pénal baissent globalement depuis 2012 ;
- les infractions en lien avec la violence sur les personnes (voies de fait, brigandages, lésions corporelles simples par ex.) connaissent toutes des baisses importantes. La part de ces infractions commise dans l'espace public a tendance à baisser également. Les infractions de brigandages et voies de fait reviennent à des niveaux connus il y a respectivement 15 ou 10 ans ;
- le nombre de consultations pour violences non domestiques⁶ a stagné entre 2006 et 2014 puis a baissé de 15% en 2015 pour la première fois ;
- entre mai 2014 et mai 2015, le Service d'alcoologie du CHUV a constaté une baisse de 30% du nombre d'alcoolisations massives, ce qui l'a d'ailleurs conduit, parmi d'autres facteurs, à redimensionner la structure prévue pour les cas d'intoxication alcoolique aigüe.

Par ailleurs, au fil des ans, la rue est devenue un grand espace festif et le phénomène a pris une ampleur inédite. La Municipalité a donc imaginé une gouvernance de la vie nocturne en reconnaissant sa dimension culturelle.

Lausanne demeure un pôle d'attraction nocturne pour l'ensemble du canton, voire même au-delà.

La Municipalité rappelle que ses actions s'inscrivent dans une démarche active pour favoriser et faciliter les initiatives afin d'accroître le rayonnement de la capitale vaudoise. Elle entend soutenir le potentiel économique des établissements et des manifestations et préserver les emplois tout en assurant la qualité de vie des résidents. Loin de mettre la ville sous cloche, elle souhaite la développer et encourager la qualité et la diversité de l'offre dans le respect des bonnes pratiques. Il s'agit de concilier l'animation de la ville et le bien-être d'une population qui aspire au calme.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel est le bilan municipal de l'application des nouvelles dispositions de la LADB en ville de Lausanne, notamment en termes de prévention auprès des jeunes ?

La Municipalité ne peut pas, en l'état, répondre à cette question de manière précise. Toutefois, selon les constats statistiques à disposition, le bilan peut être qualifié de positif. Il ne s'agit pas uniquement du bilan de la LADB, mais de l'ensemble des mesures lausannoises évoquées ci-dessous.

Des études sont encore en cours pour préciser ce constat. L'Observatoire lausannois de la sécurité a en effet établi des contacts avec les autorités cantonales concernées pour évaluer les effets (en termes de santé et de sécurité) des mesures prises dès 2012 notamment. Cette recherche est suspendue dans la mesure où une autre étude est en préparation, mandatée par le Canton, sur les aspects de santé. Il s'agit de vérifier si le nouvel article 5 alinéa 2 LADB, soit l'interdiction de vente de boissons alcooliques à l'emporter (mis à part le vin) dès 21h (20h à Lausanne) est respecté. Cette étude doit déterminer si, et dans quelle mesure, du vin est vendu et s'il est proposé en substitution aux autres boissons au-delà des restrictions d'horaires.

En matière de prévention alcool (ou de santé de manière générale), on distingue des mesures structurelles (primaires) et des mesures comportementales (secondaires). Les

⁶ La violence non domestique se définit par des actes commis entre personnes non-parentes ou en couple. Elle ne comprend donc pas la violence conjugale par exemple.

mesures sur l'accès à l'alcool sont du premier ordre. Les correspondants de nuit constituent une mesure comportementale de prévention alcool dans la mesure où des messages de réduction des risques sont donnés à des groupes cibles particulièrement exposés (prévention dite « secondaire »). On peut également citer la campagne de prévention de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (Semaine alcool).

Sur le terrain, chez les jeunes, on constate que les phénomènes d'alcoolisation massive sont encore présents. Avec les réseaux sociaux et la communication instantanée, ils peuvent se réunir en groupe notamment à Montbenon, au Flon, à Mon-Repos ou à la promenade Derrière-Bourg. Les livraisons de boissons sur l'espace public, que la police avait vu apparaître avant la révision de la LADB, ont en revanche disparu.

Des effets sur « la vente indirecte » d'alcool aux mineurs ont également été observés. Les groupes de jeunes noctambules sont composés de mineurs comme de majeurs ; ces derniers, qui avaient pour « mission » de ravitailler les premiers en boissons distillées, ne sont plus, en théorie, en capacité de le faire dès 20h. Reste qu'en s'organisant, les mineurs accèdent, malgré l'interdiction, aux boissons alcooliques, essentiellement les alcools forts. C'est pourquoi les correspondants de nuit mettent un accent sur la prévention dans les parcs, principalement avant et après 20h00 et auprès de ces groupes à fort risque.

Question 2 : Suite aux débats sur la nouvelle LADB, la Municipalité a-t-elle augmenté ses contrôles auprès des commerçants afin de faire appliquer au mieux l'interdiction légale de vente d'alcool à des mineurs ?

La modification de la LADB (1er juillet 2015) a permis l'instauration d'un double horaire pour les petits commerces et les établissements de nuit. Cette mesure était attendue et est entrée en vigueur le 1er septembre 2015 à la suite des modifications au niveau de la réglementation communale.

Un courrier expliquant les nouvelles dispositions réglementaires, accompagné par des panneaux, conçus en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, visant à faciliter la compréhension de la clientèle, a été adressé aux magasins d'alimentation en octobre 2015.

Le Corps de police est en charge du contrôle. La Brigade de vie nocturne et de prévention du bruit (BVNPB) de la Police de Lausanne a adapté ses horaires afin de pouvoir effectuer des contrôles en lien avec la nouvelle réglementation. Les cas de dénonciations pour ventes en dehors des heures autorisées restent marginales et celles de ventes non autorisées aux mineurs sont rares.

Il faut cependant relativiser ces données, car la vente d'alcool à des mineurs est largement démontrée par les différents achats tests effectués par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Il semblerait également que la vente d'alcool (autre que le vin) après 20h ne soit pas isolée.

De son côté, le Service de l'économie axe sa mission sur le conseil et l'information. En privilégiant le dialogue, les explications et les contacts directs, il veille à l'application de ces nouvelles dispositions.

Question 3 : La nouvelle LADB donne-t-elle satisfaction à la Municipalité de Lausanne, respectivement à ses services de police et de propriété publique ?

Comme expliqué en préambule, c'est l'ensemble des mesures adoptées au fil des ans qui permet à la capitale vaudoise d'afficher un réel dynamisme avec des soirées et des nuits festives, mais désormais apaisées. Les statistiques indiquent que les violences sur les personnes, liées pour une partie à un contexte de suralcoolisation et de vie nocturne, est en baisse constante depuis 2011 avec une diminution plus marquée entre 2012 et 2015.

En particulier, l'engagement de policiers supplémentaires, la mise en place de concepts de sécurité pour les établissements de nuit imposant des agents de sécurité au bénéfice d'une

formation et la fouille obligatoire sans restitution des objets dangereux ainsi que la présence des correspondants de nuit portent leurs fruits.

Concernant la propreté publique, aucune étude ne permet à ce jour de faire un lien statistique significatif entre l'entrée en vigueur de la nouvelle LADB et la quantité de déchets abandonnés dans l'espace public. Il est, en outre, à constater que l'action des correspondants de nuit entre 18h00 et 2h00 du matin a son effet sur la quantité de déchets laissés par les noctambules. Il convient, enfin, de mentionner l'action du Groupe propreté espace public qui fait de la prévention, surtout en journée, et peut également sanctionner. L'engagement du Service de la propreté urbaine est quotidien pour gérer le littering.

Question 4 : L'arrivée prochaine des beaux jours va-t-elle modifier l'application actuelle de la LADB par la ville de Lausanne (horaire, « pause d'été », etc...), notamment en ce qui concerne les « bars éphémères » ?

La LADB et son règlement d'application ne laissent qu'une marge de manoeuvre limitée aux communes, quelle que soit la saison. La Municipalité n'entend pas modifier son application de la LADB et maintient l'horaire, 20h, au-delà duquel la vente d'alcool dans les magasins est interdite, à l'exception du vin et du cidre.

Enfin, la loi cantonale ne permet pas d'accorder une licence pour les pop-up stores (magasins éphémères) et n'admet pas non plus les bars éphémères.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Messieurs les interpellateurs

Discussion

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Le but de cette interpellation était de faire un premier pointage sur l'application d'une loi, la nouvelle LADB, que j'avais combattue à l'époque de sa discussion au Grand Conseil. En effet je considérais, c'est toujours le cas, que cette loi dans sa nouvelle mouture est plus comme une punition collective où la minorité qui ne respectait pas les règles en place condamnait avec elle dans l'interdiction la majorité qui elle les respectait.

A la lecture des réponses de la Municipalité, que je remercie au passage, il m'apparaît qu'il est encore un peu tôt pour tirer un vrai bilan de l'application de cette loi et qu'il est trop tôt pour en juger de l'efficacité ou non. Toutefois, il faut relever que les effets globaux de la politique en matière d'alcool et plus généralement de vie nocturne adoptée par notre Commune sont positifs. Je suis particulièrement satisfait par le travail réalisé par les correspondants de nuit, ce que je défendais déjà comme étant la meilleure solution, à l'époque du débat. Je salue donc le travail global réalisé et je souhaite vivement que notre Municipalité continue le travail de prévention sur le terrain auprès notamment de ceux qui posent des problèmes sans, dans la mesure du possible, punir ceux qui ne savent pas se comporter.

La discussion est ouverte.

M. Philipp Stauber (PLC) : – A la question 1, la Municipalité répond clairement qu'elle ne peut pas, en l'état, répondre à cette question de manière précise. La question était : « Quel est le bilan municipal de l'application des nouvelles dispositions de la LADB en ville de Lausanne, notamment en termes de prévention auprès des jeunes ? ».

C'est regrettable, mais la Municipalité aurait dû se tenir en fait à cela, car quand elle fait un lien entre l'évolution de la situation et les mesures mises en place pour apaiser les nuits lausannoises, elle se perd en conjectures. En effet, l'évolution de la sécurité, le nombre d'alcoolisations massives constatées, connaissent les mêmes tendances globales dans les villes avec ou sans les mesures mises en place par la Municipalité. On peut donc se demander si efficacité il y a, si oui laquelle ?

Quant à la propreté publique, la Municipalité aurait constaté que l'action des correspondants de nuit, entre dix-huit heures et deux heures du matin, a son effet sur la

quantité de déchets laissés par les noctambules. Ce constat est surprenant dans la mesure où une étude, commanditée par la Municipalité auprès du Centre romand de recherches en criminologie, arrive à un résultat bien différent. Je vous lis le premier paragraphe du chapitre 6, page 22 de ce rapport, avant et après l'introduction des correspondants de nuit, ce n'est pas la première fois que je le lis donc, donc c'est une répétition : « *Une analyse qualitative des données récoltées indique que la situation après l'introduction des correspondants de nuit n'est pas très différente de la situation observée avant leur entrée en fonction.* » ça c'est le constat principal. Il y a ensuite encore quelques explications supplémentaires, je vous les lis : « *Seules quelques différences mineures peuvent être identifiées concernant les dégâts commis : depuis l'introduction des correspondants de nuit, il semble y avoir moins de dégradations de mobilier urbain, moins de plantes endommagées et moins de verre cassé dans les parcs, notamment à la Promenade Derrière-Bourg où ces problèmes étaient davantage présents en 2015. Par contre, il semble y avoir plus d'attaques contre des biens privés, puisque les caddies de supermarchés semblent être plus souvent abandonnés à la Promenade Derrière-Bourg en 2016 qu'en 2015.* »

Donc on est vraiment dans le tout petit, le constat principal et résultat de cette étude, est qu'en fait il n'y a pratiquement pas de différence avant et après l'introduction des correspondants de nuit. En réalité, et là je suis d'accord avec l'interpellant, nous n'avons pas encore pu observer des résultats concrets de la nouvelle LADB si ce n'est à l'intérieur des établissements de nuit ou de jour où la Police lausannoise a enregistré une baisse de 30 % des interventions depuis 2014. En fait c'est le seul élément concret qui apparaît aujourd'hui et pour le reste on n'en sait encore rien.

Donc je répète, c'est dommage que la Municipalité n'ait pas tout simplement répondu qu'elle n'en sait encore pas grand-chose sur le sujet parce que quand elle s'explique pratiquement ce n'est que des spéculations.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aimerais revenir sur cette notion de punition collective parce que lorsque nous avons âprement discuté en commission et au plénum du Grand Conseil, cette notion de punition collective était revenue assez souvent sur la table et d'une façon relativement désagréable.

En effet, ceux qui nous accusaient de punition collective, nous les Lausannois, avec une pointe de mépris de la part des gens que je qualifierai, avec tout le respect que je leur dois, de l'arrière-pays qui disaient en quelque sorte que parce que Lausanne n'était pas capable de gérer ses nuits eh bien tout le canton était puni. Ce à quoi il était facile de rétorquer que si nous avions de la peine à gérer nos nuits lausannoises c'est précisément parce que leurs jeunes ne restaient pas dans leur village ou petit bourg, mais qu'ils convergeaient tous à Lausanne les soirs de fin de semaine ; donc ce n'était pas compliqué pour eux d'avoir un calme olympien dans leur bourg.

Je crois qu'il faut mettre quand même au crédit de cette LADB et de sa révision des avancées qui ont été conséquentes et à la demande expresse et précise de la Municipalité de Lausanne avec une prise en compte du Conseil d'Etat de certaines demandes et dans un esprit de collaboration. Je veux parler, par exemple, du double horaire relatif à la vente d'alcool. Je veux parler des fouilles préventives à l'entrée des clubs, avec non-restitution des armes et autres objets pouvant être dangereux potentiellement et qui sont confisqués. De l'heure blanche au petit matin, de la réglementation concernant des établissements de vente d'aliments et de boissons, mais ou comme génération spontanée fleurissent tout d'un coup des sièges et des tables. Bref il y a eu une mise en ordre à la demande de Lausanne et dont notre Ville a été bénéficiaire et qui sont dus à la LADB.

Donc effectivement nous avons un recul quand même de quelques années, sauf erreur je crois au minimum trois, et je pense que malgré quelques grincements de dents de la part des tenants de l'autoresponsabilité et de la liberté à tous crins, eh bien je crois que le fait de cadrer un certain nombre de nos habitants, minoritaires d'après les statistiques de la police

municipale, c'est très difficile. Mais les Lausannois par rapport aux Vaudois, voire aux autres cantons romands ou de la France voisine, les Lausannois ne dépassaient pas 30 à 40 %, avec toute la réserve qu'il sied de donner à ces chiffres étant donné que ce ne sont que des estimations. Mais c'est pour dire que Lausanne s'est retrouvée à devoir gérer un certain nombre, et un nombre certain, de noctambules et qu'elle a pu avoir les moyens de la faire grâce à la modification de LADB.

Je terminerai en disant que ce qui a amené ces problèmes à Lausanne, ça a été une responsabilité cantonale liée à la suppression de la clause du besoin qui a fait qu'en quelques années le nombre d'établissements de nuit a passé de 8 à plus de 25, alors évidemment, en tant que Lausannois – et je crois que mon collègue Tosato y était également membre de la commission et député à ce moment-là – nous prenions relativement mal les leçons de morale et d'efficacité que pouvait nous donner l'arrière-pays, alors que comme je l'ai dit en introduction de mon intervention, eh bien il pouvait bien y avoir du calme chez eux puisque leurs jeunes, très jeunes, étaient majoritairement à Lausanne.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne veux pas ajouter grand-chose. Peut-être, juste commencer par signaler à M. Chollet, dont je connais l'attachement à la vérité, que l'on peut évidemment repousser sur le Canton la responsabilité de la suppression de la clause du besoin. La vérité est que la Loi sur le marché intérieur, adoptée dans les années nonante, fer de lance de la libéralisation de divers marchés en Suisse, aurait probablement rendu impossible le maintien de la clause du besoin cantonal sous à peu près quelle forme que ce soit. De ce point de vue là je pense que le Canton n'est pas davantage à blâmer que la Confédération et son auguste et toujours bien éclairé Parlement qui supporte mal la moindre entorse à la liberté économique, même lorsqu'il s'agit de santé publique ou d'ordre public. Allez comprendre.

Simplement j'aimerais relever ici que j'ai beaucoup apprécié l'honnêteté et la franchise de l'interpellant dans sa réaction à la réponse municipale. Nous nous étions un peu et très gentiment opposés à l'époque sur ces sujets-là. Je crois qu'il l'a rappelé lui-même, on nous avait fait craindre le pire pour l'animation nocturne lausannoise, on nous avait fait craindre le pire pour les établissements et leurs exploitants, pour les noctambules clients de ces établissements, pour l'ambiance générale de la ville, et je me réjouis de constater, avec mon cher collègue M. Maillard, que quelques années après les choses se sont passées un peu différemment. En réalité les mesures de tempérances ont plutôt porté leurs fruits et ont même généré, me semble-t-il, une certaine créativité de la part des établissements de nuit, sans doute un des signes de la fameuse destruction créatrice chère à notre municipal de l'économie.

Je vais peut-être encore ajouter un point, c'est qu'en réalité la situation du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration générale, mais en particulier des cafés, des restaurants et des discothèques n'est pas mauvaise à Lausanne. Il y a plutôt une tendance à avoir une réaugmentation du nombre d'établissements. Ça s'est constaté ici et là. Il y a pas mal de nouvelles exploitations qui démarrent et de ce point de vue là j'ai l'impression qu'on peut dire qu'on a réussi le pari, qui n'était pas facile, de modérer, d'éviter les excès, de renvoyer aussi un petit peu comme l'a très bien dit M. Chollet, les autres communes du Canton à travers leurs députés à leurs responsabilités tout en évitant de détruire ou de menacer dangereusement la vie nocturne lausannoise. Donc voilà, je n'ai rien à rajouter d'autre à la réponse de la Municipalité à cette interpellation et je me réjouis vraiment de cette paix retrouvée sur ce sujet, tant dans les rues finalement que dans les travées du Conseil.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je suis ravi de voir que M. Gaillard est d'accord avec moi, ça nous change. Je voulais simplement préciser à M. Chollet que lorsque je parle de punition collective il ne s'agit pas d'opposer ville et campagne, mais 98 % de gens qui se comportent bien, versus 2 % de gens qui se comportent mal, et c'est les 2 % de gens qui

font que quand je finis le travail tard je ne peux pas acheter une bière alors que j'en ai plus à la maison.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, pas de résolution, donc cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà de premiers constats ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en 4 secondes »

Développement photocopié

Démographie croissante du quartier, proximité de l'école hôtelière et transit des pendulaires, le trafic urbain sur l'axe routier du chemin de la Vulliette au Chalet-à-Gobet est devenu dangereux pour les habitants du quartier et pour les utilisateurs de cette route.

Les vitesses des véhicules qui empruntent ce chemin sont souvent excessives, le respect des piétons sur les passages idoines aménagés sur cette artère fait souvent défaut. De plus, des accidents répétitifs et la mise en danger des habitants font désormais partie de la vie de ce quartier et le tableau n'est de loin pas exhaustif des discussions rapportées par les habitants. De très nombreux enfants empruntent à pied ou avec leur vélo cet axe routier fortement fréquenté par de nombreux utilisateurs, notamment par les piétons qui se rendent aux arrêts de bus situés en bordure de cette route.

Dans ce contexte et pour répondre au questionnement légitime des résidents de ce quartier, le PLC Parti libéral-conservateur demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. La Municipalité est-elle consciente de l'évolution du degré de dangerosité du trafic pour les usagers du chemin de la Vulliette au Chalet-à-Gobet ?
2. Quelle analyse la Municipalité fait-elle de cette situation ?
3. Des mesures vont-elles être prises rapidement pour remédier à cet état de fait ?
4. En fonction de sa situation et de son utilisation, le chemin de la Vulliette peut-il devenir un tronçon limité à 30 kilomètres heures ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

Le chemin de la Vulliette a connu une évolution urbanistique importante ces dernières années avec le développement de plusieurs zones de résidence de part et d'autre de cette artère. Ce chemin communal est un axe principal dans la hiérarchie du réseau routier communal adopté dans le cadre du Plan directeur communal (PDCom) de 1996. Par

conséquent, sa vocation consiste à connecter les différents secteurs de l'agglomération au réseau national et au réseau principal cantonal. La route remplit actuellement cette fonction puisqu'elle permet de relier la route de Berne aux différentes localités dans la première couronne de l'agglomération comme les communes de Cugy, Froideville et Morrens par la route du Golf. A l'approche du quartier de la Vulliette, la vitesse est actuellement réduite à 50 km/h, ce qui est conforme au PDCOM et à la fonction de cette rue dans le réseau. Notons encore que la route est desservie par la ligne de bus tl n°45 qui permet de relier l'interface des Croisettes (métro m2) au Chalet-à-Gobet via le pôle de l'Ecole Hôtelière et la route de Cojonex.

En 2011, la Municipalité a procédé à un réaménagement de cette rue afin de créer des arrêts de bus pour la nouvelle ligne de bus qui avait été mise en service dans le cadre du réseau tl 08, lors de l'inauguration du métro m2. Ce réaménagement répondait également au développement d'une partie du quartier d'habitations voisin en permettant d'offrir une desserte efficace en transport en commun en direction du métro m2 et du centre-ville. Dans le cadre de ce projet de réaménagement, l'entier de la voirie a été repensé dans le but d'améliorer les conditions de circulation de tous les modes et des différents usagers. La Municipalité a souhaité des arrêts de bus bloquants sur chaussée qui modèrent le trafic automobile et facilitent la progression des transports publics.

Les passages piétons ont été revus et des tronçons de trottoirs créés de manière à améliorer la sécurité des cheminements piétonniers. Dans le but de favoriser le déplacement des cyclistes et de réduire optiquement la largeur de la chaussée, des bandes cyclables ont été aménagées, ce qui contribue également à la diminution de la vitesse des véhicules.

A la suite de ce réaménagement, la Municipalité a fait procéder à un relevé du trafic dans cette rue en 2012. Celui-ci indique une baisse globale de l'ordre de 10% du volume du trafic par rapport à l'état antérieur de 2010. Quant à la vitesse pratiquée par le 85% des usagers, elle est stable et proche de la vitesse légalement autorisée de 50 km/h.

Actuellement, le trafic est perturbé par les travaux de reconstruction du pont de la route de Marin en franchissement de la route de Berne. Les nouvelles conditions de circulation sont provisoires et ne permettent pas une comparaison avec le relevé de 2012. Cependant, du point de vue de la Municipalité, il n'y a pas d'éléments indiquant un changement de fonctionnement du trafic sur cette artère et les mesures de 2012 peuvent être considérées comme étant toujours d'actualité.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité est-elle consciente de l'évolution du degré de dangerosité du trafic pour les usagers du chemin de la Vulliette au Chalet-à-Gobet ?

Comme évoqué plus haut et compte tenu des travaux de reconstruction du pont En Marin qui franchit la route de Berne et qui viennent de se terminer (juillet 2017), la situation a été provisoirement perturbée. Toutefois, d'autres plaintes n'ont pas été portées à la connaissance de la Municipalité dans ce secteur et les conditions de trafic ne semblent pas avoir évolué depuis la dernière mesure effectuée en 2012 qui était satisfaisante.

Par ailleurs, le Corps de police ne recense pas ce tronçon comme étant particulièrement accidentogène, deux accidents ayant été répertoriés en 2016. En outre, les contrôles de vitesse effectués entre le 19 avril et le 14 novembre 2016, à savoir 23 contrôles de vitesse, enregistrent 3,37% d'infractions. Du point de vue de la sécurité, les aménagements en place sont satisfaisants et répondent aux enjeux de modération souhaitée. Certes, comme ailleurs en ville, nos forces de l'ordre continueront à effectuer régulièrement des contrôles de vitesse. La Municipalité veillera à ce que le Corps de police programme prochainement

une nouvelle campagne de contrôle dans ce secteur en privilégiant les heures de pointe qui sont les plus problématiques aux dires des habitants.

Question 2 : Quelle analyse la Municipalité fait-elle de cette situation ?

La Municipalité reste attentive en permanence aux conditions de sécurité sur les routes communales du territoire lausannois. Les services techniques de la Ville font régulièrement des mesures de vitesse et le Corps de police intervient quotidiennement dans le cadre de ses missions de contrôle des vitesses dans les quartiers et sur les axes principaux. Ainsi, le chemin de la Vulliette, à l'instar des autres chemins et rues lausannoises fait l'objet de contrôles.

Question 3 : Des mesures vont-elles être prises rapidement pour remédier à cet état de fait ?

La signalisation du passage pour piétons situé juste après l'entrée de localité sera améliorée avec le dédoublement du signal OSR 4.11 « Emplacement d'un passage pour piétons ». De plus, l'armature métallique imposante marquant la fin du trottoir et représentant une gêne sur la visibilité sera démontée d'ici la fin de l'été. Le Service de la propreté urbaine a également modifié sa tournée début septembre 2017 afin de ne plus passer au chemin de la Vulliette durant les heures de pointe ce qui permet de limiter les risques engendrés par les manœuvres de dépassement du véhicule utilisé pour l'opération précitée. La Municipalité espère que ces mesures seront suffisantes et demandera au Corps de police de poursuivre ses contrôles de vitesse afin de faire respecter la signalisation en place.

Question 4 : En fonction de sa situation et de son utilisation, le chemin de la Vulliette peut-il devenir un tronçon limité à 30 km/h ?

La Municipalité restera attentive à l'évolution de la situation au chemin de la Vulliette. En parallèle, elle examinera les différentes demandes à la lueur des enseignements livrés par les divers tests d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit qui seront réalisés sur les axes principaux. Un premier essai, mené en juin 2017 de concert avec le Canton de Vaud et qui s'inscrit dans le cadre d'un projet national, a permis de réaliser une expérience pilote d'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h sur les avenues de Vinet et de Beaulieu de 22h à 6h. L'analyse des mesures permettra d'évaluer l'intérêt du 30km/h nocturne comme solution simple et efficace pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, avec notamment une baisse des émissions sonores.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Le but de cette interpellation, déposée par le Parti libéral-conservateur, est d'obtenir des précisions concernant les réponses à apporter à la dangerosité du chemin de la Vulliette, lequel, pour préciser, prend naissance à l'intersection route du Golf – route de Cojonnex pour rejoindre la route de Berne ainsi que la route de Marin, englobant ainsi plusieurs parcelles privées. C'est l'occasion pour moi de déclarer mes intérêts, je suis habitant de ces zones foraines, plus précisément au chemin de la Vulliette à Lausanne.

Mais au préalable, je tiens à remercier la Municipalité pour ses réponses. Toutefois, je souhaite savoir s'il a bien été tenu compte des containers déposés sur la voie publique, plus précisément sur le trottoir les jours de ramassage officiel tels que vous pouvez les constater sur cette planche photographique, que je vous remercie d'afficher (*M. Di Giulio remet à M. Tétaz des photos à afficher au rétroprojecteur*). Ils sont nommés, par les gens du quartier, les petits soldats alignés-couverts. Les ménages habitant au 29 du chemin de la Vulliette, allant de A jusqu'à X et y compris le n° 31, ainsi que les ménages vivant au 33 du chemin de la Vulliette, représentent environ 25 familles, avec autant de containers que prévus par le Règlement communal. Mais cette situation engendre plusieurs problèmes. On peut passer à l'image n° 2, monsieur le secrétaire.

Donc sur cette planche, un alignement de parfois plus de 30 containers stationnés sur le trottoir, je dis bien stationnés sur le trottoir, réduisant d'autant plus sa largeur et gênant donc la mobilité des passants, notamment des personnes également à mobilité réduite ainsi que des poussettes. Un manque de visibilité pour les automobilistes circulant sur cette route ainsi que ceux qui sortent du chemin privé de la Vulliette, perpendiculaire à la route de transit. Ce manque de visibilité est particulièrement périlleux pour les petits enfants qui vont prendre le bus, en effet ils se trouvent à la même hauteur que ces containers lorsqu'ils traversent la route et sont, de facto, peu visibles par les automobilistes.

Pourtant une solution efficace et pérenne est possible. En effet, une famille qui possède la parcelle au chemin de la Vulliette 29, plus précisément sur cette planche c'est la maison qui se trouve derrière les containers, serait – je dis bien serait – d'accord de céder une partie du terrain qui longe ce trottoir afin de permettre un élargissement et ainsi de créer une zone où les containers pourraient être entreposés en retrait, sans gêner les usagers et sans être stationnés sur le trottoir. A ce jour le statu quo prévaut, laissant cette situation perdurer alors même qu'une nouvelle demande de permis de construire dans le quartier de la Vulliette a été déposée pour la construction de plusieurs appartements complémentaires-supplémentaires. Ceci entraînera évidemment autant de nouveaux containers qui ne pourront pas s'ajouter sur ce trottoir déjà saturé, dangereux pour nos enfants. Le problème étant ainsi posé, je souhaite poser ce soir à la Municipalité une question complémentaire... est-ce que je la pose ?

La présidente : – Oui vous pouvez la poser directement.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – La Municipalité souhaite-t-elle entreprendre des démarches dans le sens d'une sécurisation de ce tronçon, ainsi que je viens de l'évoquer, et sous quel délai ?

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'exprime mes intérêts, j'habite également les zones foraines et Vers-chez-les-Blanc. Alors c'est vrai que la question de mon collègue Di Giulio est intéressante puisqu'il y a les futurs travaux qui vont bientôt se dérouler sur la route de Berne et on va avoir un sacré report de trafic sur la Vulliette, qui va ensuite se déverser sur Vers-chez-les-Blanc et Montblesson pour rejoindre la route d'Oron et vers la ferme de M. Chollet. Donc c'est vrai que je pense que là il y a une sérieuse étude à entreprendre par rapport à ces travaux futurs et au report de trafic que mon collègue a décrit dans son interpellation.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est vrai que ce quartier est en pleine évolution. Comme nous avons pu répondre à l'interpellateur, en 2011, la Municipalité a notamment procédé à un réaménagement de la rue, complet, important pour nous, afin d'accueillir des arrêts de bus, et refait la chaussée.

Par rapport aux questions posées par M. Di Giulio, mes services sont allés sur le terrain avec lui pour regarder les améliorations qu'il était possible d'amener. Sachant que, à notre connaissance, il n'y a pas de situation problématique au niveau des contrôles de vitesse et des accidents, nous nous trouvons en face d'une situation qui n'est pas alarmante ou inquiétante en regard de ces chiffres. Et puis nous avons procédé à un certain nombre d'améliorations : nous avons changé-modifié sauf erreur à votre demande la signalisation du passage piétons qui a été améliorée et nous avons revu les tournées du Service de la propreté urbaine pour éviter de passer aux heures de pointe et améliorer ainsi la situation.

Le problème que vous soulevez aujourd'hui relatif aux containers doit peut-être être examiné en complément de votre interpellation ; sauf erreur vous ne l'aviez pas évoqué dans votre texte, à moins que quelque chose m'échappe aujourd'hui. Il y a peut-être un endroit susceptible d'accueillir ces containers ou peut-être qu'il est possible d'envisager des regroupements entre quelques familles pour éviter un alignement de petits soldats, comme vous dites.

La discussion est close.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je souhaite déposer une résolution, que je vous prie monsieur le secrétaire de mettre au tableau. J'aimerais préciser que le dépôt de cette résolution a également un but et un souci d'économie de procédures plutôt que de devoir déposer un postulat complémentaire. Alors je vous laisse prendre connaissance. Je vous la lis. Donc le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'élargir le trottoir à la hauteur du chemin de la Vulliette 29f, comme on l'a vu donc sur la planche précédente.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'élargir le trottoir à la hauteur du chemin de la Vulliette 29. »

La discussion sur la résolution n'est pas utilisée.

Vote - Résolution

La présidente : – J'ouvre la discussion sur cette résolution. Elle ne demande aucune demande de parole, donc nous allons la voter. Je pense que nous pouvons le faire à main levée. Donc celles et ceux qui acceptent cette résolution ? Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A la majorité d'entre vous vous avez refusé cette résolution. L'objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La présidente : – L'interpellation 10, celle de M^{me} Véronique Beetschen sera prise lors de la prochaine séance, car elle est absente. Nous passons tout de suite à l'interpellation 11, celle de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ».

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) :— Excusez-moi, Madame la Présidente, mais j'ai demandé la parole parce que je demande une contre-épreuve parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous.

La présidente : – Je suis désolée, mais j'ai clos la discussion, il fallait demander alors éventuellement une suspension de séance. J'ai été assez claire je l'ai mise en discussion, vous n'êtes pas intervenue. J'ai fait voter, il faut être un peu plus réactif, vous pouvez écouter les discussions et ... (*Discussion entrecoupée par M^{me} Longchamp qui fait savoir qu'elle a demandé la parole*) ... non vous ne l'avez pas fait tout de suite, j'avais vraiment clos, la discussion était vraiment terminée sur ce point avant. Maintenant vous redemandez la parole, je suis désolée c'est trop tard. Soyez un peu plus attentif s'il vous plaît. Monsieur Valéry Beaud vous avez la parole.

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? »

Développement polycopié

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) définit 5 parcs d'agglomération : Blécherette, Rovéréaz, Sauvabelin, Venoge et Vidy. Celui de la Blécherette a fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du chantier 4a du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) sur la stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage (volet B). Elle propose la création d'un parc agricole récréatif et culturel (P.A.R.C.), avec des intentions et des propositions d'aménagement. Cette étude a été adoptée par les communes du SDNL le 22 novembre 2012, avec l'ensemble du chantier 4a.

Sur son site internet, la Ville de Lausanne décrit le projet de parc d'agglomération de la Blécherette de façon assez enthousiasmante : « le projet P.A.R.C. est inscrit dans une volonté de rapprocher le monde rural et le monde urbain. C'est l'occasion de développer un projet urbanistique original qui concilie préservation de la nature, création d'un espace de détente pour les Lausannois et pérennisation de l'agriculture de proximité ».

Elle précise que « l'aménagement du parc d'agglomération de la Blécherette met en relation trois valeurs distinctes et convergentes :

- une valeur sociale en créant un espace de délasserment et de loisirs doux facilement accessible et complémentaire aux bords du lac ;
- une valeur économique en pérennisant les activités agricoles au travers d'une évolution des pratiques de production et de distribution, en facilitant par exemple la vente directe de produits locaux « à la ferme » ;
- une valeur environnementale et paysagère en valorisant la transition entre la campagne et la ville tout en renforçant la cohabitation entre la nature, le paysage et l'urbanisation ».

Ambitieuse, elle précise encore que le parc d'agglomération de la Blécherette « doit devenir un site modèle en termes de développement territorial durable à l'échelle de l'agglomération », ce que nous appelons également de nos vœux.

Un article paru dans le quotidien 24 Heures le 9 août 2017 (page 17) tempère toutefois un peu cet enthousiasme. Il mentionne en effet que « depuis la validation, en 2012, du concept d'un Parc d'agglomération par les communes, le projet n'a pas avancé d'un pouce ». Selon le chef de projet du SDNL, si le « concept est toujours valable », il parle de « flottement », d'une « période de flou et de remise en question », et précise qu'il faudra patienter jusqu'en 2040, voire 2050, pour que la campagne de la Blécherette change de visage, « pour autant qu'il y ait une étincelle politique à un moment donné ». L'article mentionne encore que les communes « n'en font pas une priorité ».

L'ensemble de ces affirmations sont pour le moins préoccupantes alors que les parcs d'agglomération se doivent d'accompagner la densification du périmètre compact du PALM, en offrant de nouveaux espaces récréatifs et de loisirs simultanément à l'accueil des dizaines de milliers de nouveaux habitants. Celui de la Blécherette révèle de plus un potentiel tout particulier pour assurer une transition de qualité entre le milieu urbain et le milieu rural.

Il est encore utile de rappeler les attentes du Conseil communal à ce propos, lui qui a renvoyé à la Municipalité le 28 avril 2015 le postulat de Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud intitulé « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois », qui demandait à la Municipalité d'étudier, en coordination avec les acteurs existants, l'opportunité de créer dans le Nord-Ouest lausannois un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité, par exemple à l'une ou l'autre des fermes de la Blécherette ou du Solitaire.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, l'objet de cette interpellation est de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à l'article du quotidien 24 Heures susmentionné, notamment les affirmations de « flottement », de « remise en question » ou d'absence de priorité?
2. Quelles sont aujourd'hui les intentions de la Municipalité pour le parc d'agglomération de la Blécherette ?
3. Quel rôle la Ville de Lausanne, qui est à la fois commune territoriale et propriétaire foncier, compte-t-elle jouer dans ce projet ?
4. Quel est l'état de la coordination intercommunale à propos de ce projet ?
5. Quelles sont les prochaines échéances et quel est le calendrier indicatif de ce projet ?
6. Est-ce que des aménagements légers et temporaires ne pourraient pas être mis en place rapidement afin de permettre l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

La Municipalité attache une grande importance au parc d'agglomération de la Blécherette qui permettra un développement urbanistique du Nord-Ouest de la Ville de Lausanne prenant en compte l'intégration paysagère du site, la préservation de la nature, le développement d'une zone de détente pour les habitants et le maintien d'activités agricoles à cet endroit.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment la Municipalité se positionne-t-elle face à l'article du quotidien 24 Heures susmentionné, notamment les affirmations de « flottement », de « remise en question » ou d'absence de priorité?

La Municipalité n'entend pas commenter un article de presse. Elle dément tout flottement, toute remise en question et toute absence de priorité, affirmés dans l'article du quotidien 24 Heures intitulé « A la Blécherette, le rêve d'une oasis de détente est au point mort » et paru le 9 août 2017.

Il est important de rappeler que la Ville de Lausanne n'a pas le monopole du site de la Blécherette : les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne sont aussi concernées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi ce projet de parc n'est pas encore sous le feu des projecteurs :

- à ce stade, il n'existe pas de document contraignant au sujet de ce parc d'agglomération. En effet, le dernier document adopté par les communes du parc l'a été en 2012 ; il s'agissait d'un schéma d'intentions non contraignant : la « Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage ». Cette étude ne précisait pas encore les modalités d'aménagement du parc, les vocations de chaque secteur et les limites de manière précise. Toutefois, par cette démarche, les communes se sont déjà engagées à reconnaître l'importance de cet espace à l'échelle intercommunale et à le préserver du développement urbain ;
- plusieurs projets prévus dans la zone du parc d'agglomération ont été retardés (jonction autoroutière par exemple; étant donné que les négociations avec l'Office fédéral des routes prennent du temps) ou abandonnés (parking grandes

manifestations, centrale de biométhanisation, cuisine de préparation d'aliments froids pour le CHUV). Les anciennes études doivent donc être revisitées en fonction des projets développés et de ceux qui ont été abandonnés ;

- les contraintes posées par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée rendent l'urbanisation à l'échelle du Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) délicate. L'attention des communes s'est portée sur des sites stratégiques en termes de construction de logements ne se situant pas dans le périmètre du P.A.R.C. et pour lesquels l'établissement des plans partiels d'affectation (PPA) est ralenti ;
- les autres parcs d'agglomération où la Ville est impliquée sont Rovéréaz et Sauvabelin et sont à des stades de réalisation plus avancés : ils ont donc mobilisé les ressources de l'administration qui n'ont par conséquent pas pu être mobilisées pour le parc d'agglomération de la Blécherette.

A noter que si à ce jour, l'espace du parc n'est pas encore aménagé ou animé, il sert tout de même déjà d'espace de délasserment et de promenade.

Question 2 : Quelles sont aujourd'hui les intentions de la Municipalité pour le parc d'agglomération de la Blécherette ?

La Municipalité souhaite développer – avec le SDNL et donc les autres communes concernées – une vision globale pour le parc d'agglomération de la Blécherette. Cette vision devra prendre en compte la place de l'agriculture (y.c. des bâtiments agricoles), du paysage (y.c. intégration paysagère des constructions et des équipements), de la biodiversité, des loisirs et des cheminements dans ce territoire du Nord-Ouest lausannois. Les limites du parc d'agglomération et le traitement des franges urbaines seront aussi traités dans le cadre de cette vision. Le concept du P.A.R.C n'est pas remis en cause. Il s'agit maintenant de définir comment cette vision peut devenir opérationnelle. Le développement du quartier des Plaines-du-Loup va créer une pression de plus en plus forte sur les espaces non bâtis, ce qui remettra au centre des priorités la nécessité de planifier les vides.

Concrètement, la Municipalité doit donc faire la demande au SDNL d'ouvrir une étude de planification ad hoc sur le site du parc. Une telle étude doit être inscrite au budget des études du SDNL et validée par le groupe de pilotage politique (GROPIL).

A titre d'exemple pour ce genre d'études, deux démarches réalisées dans deux parcs d'agglomération du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) peuvent être citées :

- le Schéma directeur des rives occidentales du lac (SDROL) mené par le Service d'urbanisme sur une partie du parc d'agglomération de Vidy.
- des études-tests et une vision directrice du secteur Renges-Venoge, menées par la Stratégie de développement de l'Ouest lausannois (SDOL) sur le parc d'agglomération de la Venoge.

Question 3 : Quel rôle la Ville de Lausanne, qui est à la fois commune territoriale et propriétaire foncier, compte-t-elle jouer dans ce projet ?

La Ville de Lausanne compte jouer un rôle de moteur en apportant son expérience en termes de planifications territoriales et pour la promotion de l'agriculture urbaine sur le plateau de la Blécherette. Ces projets seront annoncés dans le cadre du rapport-préavis sur l'agriculture urbaine qui sera soumis à la Municipalité au mois de décembre. En outre, comme pour les projets en cours actuellement (par exemple Rovéréaz), les services de la Ville seront aussi facilitateurs, expérimentateurs et développeurs de projets. La participation y tiendra une part importante.

Question 4 : Quel est l'état de la coordination intercommunale à propos de ce projet ?

Etant donné que le territoire du parc d'agglomération de la Blécherette est intercommunal, le rôle de pilotage est laissé à l'organe de coordination de cette région et qui a déjà guidé l'élaboration de l'image directrice du parc. Pour ce type de prérogatives, les communes ont en effet délégué une partie de leurs compétences de planification en intégrant le SDNL. Même si le projet de parc n'est pas développé, les interventions devant s'y faire font l'objet d'un traitement particulier et d'une coordination avec les autres communes concernées.

Question 5 : *Quelles sont les prochaines échéances et quel est le calendrier indicatif de ce projet ?*

La Ville de Lausanne développe actuellement sa stratégie générale liée à l'agriculture urbaine. Celle-ci intègrera la ferme de la Blécherette et ses environs et sera sur la table de la Municipalité au mois de décembre.

Question 6 : *Est-ce que des aménagements légers et temporaires ne pourraient pas être mis en place rapidement afin de permettre l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages ?*

Les projets suivants peuvent être mis en place rapidement afin de permettre l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages :

- organisation d'un safari urbain ou d'une balade découverte sur le site, avec les habitants voisins et les usagers. Ce type de promenade permet de découvrir un lieu de l'intérieur, d'en appréhender les usages, les enjeux puis de poser un diagnostic pour le territoire ;
- création d'un nouveau verger au Solitaire en prenant en compte les vieux fruitiers existants : le Service des parcs et domaines travaillera en 2018 à la planification de ce verger ;
- sur le périmètre du Parc d'agglomération, deux sous-réseaux du réseau écologique global lausannois coexistent ; le sous-réseau forestier et le sous-réseau amphibie/aquatique. Différents biotopes (gouilles, alignements d'arbres ou haies arbustives) seront prochainement aménagés, ce qui permettra d'améliorer la connectivité entre milieux (forestiers et amphibie/aquatique) sur les espaces publics et de faire valoir des compensations cohérentes lors de procédures liées à des constructions, notamment celles des terrains de football de la Tuilière ;
- amélioration du balisage des cheminements, pose de bancs, édition d'un guide de balades sur le territoire du nord lausannois ;
- d'autres projets notamment agricoles sont planifiés sur le territoire du Parc d'agglomération de la Blécherette ; ils seront présentés dans cadre du rapport-préavis sur l'agriculture urbaine soumis à la Municipalité au mois de décembre.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame et Monsieur les interpellateurs.

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour la réponse à notre interpellation « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ». Notre interpellation faisait suite à un article du quotidien *24 heures* à propos du parc d'agglomération de la Blécherette qui contenait des propos étonnants du chef de projet du Schéma directeur du Nord lausannois, qui disait notamment que les communes ne faisaient pas une priorité de ce projet.

En adoptant en 2012 une étude spécifique au parc dans le cadre du chantier 4a du SDNL, les communes se sont pourtant déjà engagées à reconnaître l'importance de cet espace à l'échelle intercommunale et à le préserver du développement urbain, ce qui était un premier pas important. Aujourd'hui je suis très satisfait de la réponse de la Municipalité,

qui je cite : « ... *attache une grande importance au parc d'agglomération de la Blécherette...* » fin de citation. Et je recite : « ... *dément tout flottement, toute remise en question et toute absence de priorité...* » fin de citation.

Je salue également que la Ville de Lausanne compte jouer un rôle de moteur et qu'elle va demander au SDNL d'ouvrir une étude de planification ad'hoc sur le site du parc. Tout cela va toutefois prendre du temps, probablement beaucoup de temps pour ce qui est de cette étude globale à piloter par le SDNL, et en attendant il serait intéressant de voir des aménagements légers et temporaires qui pourraient être mis en place relativement facilement, bien sûr en coordination et en accord avec les agriculteurs afin de permettre déjà l'appropriation du parc par la population et d'en tester les usages sachant aussi que cet endroit sera de plus en plus fréquenté avec le développement des quartiers voisins, notamment de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Je salue ici aussi les propositions faites en ce sens par la Municipalité et je n'ai pas de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Un souhait ou un regret, il eût été utile pour la compréhension du sujet que nous ayons une carte ou une orthophoto avec des délimitations précises du parc d'agglomération. Mais c'est trop tard, j'espère que la prochaine fois vous y penserez.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole. Pas de résolution, donc cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « **Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clef de la hiérarchie administrative alors que la commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ?** »

Développement polycopié

Les employés de la Ville ont signalé au groupe UDC - preuve à l'appui - que la personne engagée le 1er mai par le Syndic en tant que cheffe du service des immeubles et des gérances est une française frontalière qui pendule entre Divonne et Lausanne (104 km/jour) et, ce, déjà probablement depuis au moins ses 18 années de travail chez Losinger.

Les employés de la Ville ont rappelé que le Chef du service informatique français avait travaillé au canton avec un de ses compatriotes et qu'il l'a fait venir à la Ville. Par ailleurs, deux personnes responsables de deux autres secteurs de l'informatique habitent de l'autre côté du lac.

La personne qui supervise le helpdesk vient d'Annemasse (Outsourcing). Il apparaît que l'engagement de personnel frontalier manipulable et content quoi qu'il arrive génère un flux amical de personnel exogène. Les employés de la Ville révèlent que deux personnes ayant postulé pour des emplois dans ce service informatique n'ont simplement pas reçu réponse.

Lausanne compte des milliers de chômeurs le 31 juillet 2017.

Lausanne possède une des deux écoles polytechniques fédérales - classée 11e mondiale selon les évaluations américaines. L'EPFL compte un département d'architecture et un département informatique. Par ailleurs, Lausanne compte près de 30'000 étudiants, toutes hautes écoles confondues. Des milliers de diplômés résidents travaillent, acquièrent expérience et compétences de pointe.

Questions

1. Comment la Municipalité justifie-t-elle l'engagement de personnel frontalier dans les postes les plus importants de l'administration au vu de la densité de personnes titrées et compétentes résidentes dans ce canton ?
2. Jadis, le Conseil communal s'était ému du chef de la police qui arborait des plaques valaisannes, que dire d'une Municipalité qui fait même l'impasse sur l'obligation de résider dans le pays ?
3. Compte tenu du nombre important de chômeurs dans cette ville et ce canton, comment la Municipalité justifie-t-elle le recours aux frontaliers? (Sachant qu'une personne résidente engagée par la Ville pourra laisser une place vacante à un chômeur par le principe des vases communicants.)
4. La Municipalité est-elle consciente de la cooptation qui s'opère quand la hiérarchie ou les RH sont issus des régions frontalières ?
5. La Municipalité et majorité de gauche, si prompte à donner des leçons en matière d'écologie, de développement durable et d'économie des ressources peut-elle encore justifier l'engagement de personnel frontalier ?
6. La Municipalité veut-elle fournir avec exactitude le nombre de personnes frontalières qu'elle paie actuellement (fonctionnaires et outsourcing) ou tient-elle volontairement les données secrètes ?
7. Cette frontalière est-elle au bénéfice du supplément salarial exceptionnel selon l'article 38 du RPAC et combien de personnes sont-elles dans cette situation ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Introduction

La Municipalité pratique une politique du personnel moderne et dynamique qui sert un objectif fondamental, celui de la compétence et de l'efficacité de l'action publique ; cette pratique lui offre la garantie de servir des prestations de qualité à la population. Persuadée que le choix basé sur un tout autre critère ne peut qu'influencer négativement l'efficacité ainsi que la motivation et la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs, la Municipalité a pour principe d'engager la personne la plus compétente pour un profil donné. Ainsi, pour chaque poste mis au concours, elle recherche à chaque fois et en priorité les savoirs, savoir-faire et savoir-être requis, afin d'engager le personnel le mieux qualifié. Cependant, à compétences égales, elle portera son choix sur la personne dont le domicile sera le plus proche possible de la ville de Lausanne, de manière à donner la priorité aux lausannois ou vaudois.

Selon Statistiques Vaud, la main-d'œuvre frontalière représentait en 2015 6.3% des actifs occupés dans le canton, ce qui correspond à la moyenne suisse (6.0%) et qui place notre canton loin derrière Genève (25,6%), le Jura (15,9%) ou Neuchâtel (11,6%)⁷.

⁷ Numéros, n° 5, juin 2016

En ce qui concerne l'administration cantonale⁸ (CHUV et HES compris, hors UNIL), le nombre de frontaliers en 2015 représente globalement le 2.8% du personnel régulier (1.1% pour l'administration cantonale vaudoise et 6.2% pour le CHUV au 31 décembre 2014). Les frontaliers sont principalement recrutés dans les domaines des technologies de l'information (7% de frontaliers, soit 29 sur 413 collaborateur-trice-s), de l'enseignement (1.2%, soit 136 collaborateur-trice-s) et des soins, (11.5%), domaines qui présentent une pénurie avérée de personnel qualifié.

Au mois d'août 2017, la Ville comptait 40 collaborateur/trice-s engagé-e-s par contrat écrit de droit privé détenteurs de permis G, ce qui représente 0.7% sur un effectif global de 5'670 collaborateurs/trices. Le taux de frontaliers est donc nettement inférieur à celui de la population active du canton (6.3%) et inférieur à celui du personnel cantonal avec 2.8%.

Concernant le Service d'organisation et d'informatique, depuis l'arrivée du chef de service actuel, la proportion des frontaliers du service a diminué et pour de nombreux postes la localisation sur le territoire suisse est imposée pour des questions de sécurité informatique et de lieu de traitement des opérations.

Considérant la faible proportion de frontaliers au sein du personnel de la Ville et la pénurie avérée dans les domaines techniques, notamment des technologies de l'information, la Municipalité n'entend pas modifier sa politique de recrutement du personnel.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment la Municipalité justifie-t-elle l'engagement de personnel frontalier dans les postes les plus importants de l'administration au vu de la densité de personnes titrées et compétentes résidentes dans ce canton ?

Comme présenté en préambule, la Municipalité recherche, à chaque fois, à recruter la personne la plus compétente afin de servir au mieux la population. A compétence égale, elle donnera la préférence à la personne résidant à Lausanne, respectivement dans le canton puis en Suisse dans le but de favoriser globalement la qualité au travail et une intégration locale. La faible proportion de frontaliers au sein de l'administration communale, malgré la pénurie avérée de certaines professions techniques, confirme le bienfondé des pratiques municipales.

Question 2 : Jadis, le Conseil communal s'était ému du chef de la police qui arborait des plaques valaisannes, que dire d'une Municipalité qui fait même l'impasse sur l'obligation de résider dans le pays ?

La Municipalité a répondu à cette question sous le point 1.

Question 3 : Compte tenu du nombre important de chômeurs dans cette ville et ce canton, comment la Municipalité justifie-t-elle le recours aux frontaliers? (Sachant qu'une personne résidente engagée par la Ville pourra laisser une place vacante à un chômeur par le principe des vases communicants.)

La Municipalité a répondu à cette question sous le point 1.

Question 4 : La Municipalité est-elle consciente de la cooptation qui s'opère quant la hiérarchie ou les RH sont issus des régions frontalières ?

La Municipalité pratique une politique de recrutement transparente et recourt à des assessments confiés à des tiers quant il s'agit d'engager des cadres supérieurs. Elle ne tolère donc pas la cooptation et les procédures de recrutement du Service du personnel contribuent à en assurer son application.

⁸ Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bastien Schobinger et consorts « Combien de frontaliers travaillent dans l'administration cantonale ? », décembre 2015

Question 5 : La Municipalité et majorité de gauche, si prompte à donner des leçons en matières d'écologie, de développement durable et d'économie des ressources peut-elle encore justifier l'engagement de personnel frontalier?

Comme expliqué en préambule, la Municipalité se doit d'engager la personne la plus compétente et estime qu'il n'est pas dans l'intérêt des lausannoises et des lausannois de se priver de compétences pointues en donnant la priorité au critère du lieu de résidence.

Question 6 : La Municipalité veut-elle fournir avec exactitude le nombre de personnes frontalières qu'elle paie actuellement (fonctionnaires et outsourcing) ou tient-elle volontairement les données secrètes?

Comme indiqué en préambule, la Ville emploie actuellement 40 collaborateur/trice-s, détenteurs de permis G (soit 0.7% des effectifs).

En application de l'article 80 du règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et de l'instruction administrative 80.1, les frontalier/ère-s (permis G) sont engagé-e-s en qualité d'employé-e-s permanent-e-s par contrat écrit de droit privé. Ils n'ont dès lors pas accès au statut de fonctionnaire.

Concernant les mandats de prestations de la Ville, il y a lieu de rappeler que les appels d'offres et adjudications se font conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les marchés publics. Une étude spécifique sur le statut des employé-e-s engagé-e-s dans les entreprises mandatées par la Ville posera rapidement un problème légal et des coûts disproportionnés. Pour rappel, la main-d'œuvre frontalière représentait en 2015 6.3% des actifs occupés dans le canton, ce qui correspond à la moyenne suisse (6.0%).

Question 7 : Cette frontalière est-elle au bénéfice du supplément salarial exceptionnel selon l'article 38 du RPAC et combien de personnes sont-elles dans cette situation?

Contrairement aux informations de l'interpellatrice, la cheffe du Service du logement et des gérances est domiciliée dans le canton du Vaud.

Quant à la politique salariale, elle est de compétence de la Municipalité. La question des collaboratrices et des collaborateurs au bénéfice d'un article 38 du RPAC relève de la sphère privée et de la protection des données, respectées par la Municipalité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je remercie, comme de coutume, la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation. Elle concerne donc une frontalière qui a été nommée chef du Service des immeubles et gérances le 1^{er} mai 2017. Un mois plus tard, cette personne a optimisé son domicile fiscal à dix minutes du domicile précédent, mais sur le canton de Vaud, donc le domicile qui était au-delà de la frontière à l'engagement.

Nous avons appris cette semaine que le domicile principal dépend plutôt de la scolarisation des enfants, alors ma question première elle concerne pas le nouveau domicile fiscal optimisé ou réel de votre amie, mais une question plus simple. Concernant l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie lausannoise. Tout d'abord, combien de demandeurs d'emploi avons-nous dans notre pays, dans notre canton et dans notre commune ?

J'aimerais la projection de mon document, monsieur Tétaz. Dans notre pays on a actuellement, en janvier 2018, 213 125 personnes qui sont prêtes à bosser. Dans le canton de Vaud on a 26 844 personnes qui sont des demandeurs d'emploi et à Lausanne on a 6856 personnes qui sont des demandeurs d'emploi, et on va chercher au-delà de la frontière.

Deuxième question, combien d'offres avez-vous reçues de la part des personnes qui travaillaient déjà dans ce service, qui pensaient assez lucidement avoir leur chance et qui

ont surtout leur cœur ici et qui ne sont pas là pour être à tous les râteliers, mais qui sont là parce qu'ils ne s'en fichent pas, ils ne sont pas là pour faire des sous.

La troisième question est comment expliquez-vous que votre perle rare si compétente ait dû suivre un cours de *management* par la suite, payé par la Ville. ? La question suivante c'est pourquoi cette chef de service n'est pas employée à 100 % ? Est-ce qu'il faut un aménagement spécial pour les trajets autoroutiers ou est-ce qu'il y a un mandat externe ? Et enfin vous annoncez seulement quarante contrats fixes qui sont attribués aux frontaliers, je pense que vous dites effectivement la vérité, mais combien de contrats ont été établis avec des sociétés d'*outsourcing* qui surfent sur le *dumping* ? – m'excusez avec tous ces ping – et *in fine*, passant par les sociétés, n'est-ce pas le contribuable lausannois qui finit par payer ces pendulaires ?

La discussion est ouverte.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– Merci madame Messere pour les questions qui ont été posées et l'interpellation qui a été déposée il y a de cela quelque temps. Effectivement vous aviez des informations qui devraient normalement rester, en tout cas pour le moins une partie à l'interne, mais qui nous permettent aujourd'hui d'en discuter en toute transparence, ce qui est une excellente chose.

D'abord pour répondre à la question de savoir combien de personnes avaient postulé pour ce poste-là de chef de service depuis l'interne. Vous avez dit il y en avait plusieurs, à mon souvenir en tout cas dans le set que j'ai pu rencontrer, il n'y en avait qu'une. Alors peut-être que dans le tri qui a été effectué plus tôt il y avait d'autres candidatures, mais en tout cas celles qui ont été évaluées aptes en termes de compétences – parce que c'est bien de cela dont on parle toujours d'abord quand on engage quelqu'un –, il y a une personne à l'intérieur du service qui est arrivée jusqu'aux auditions auprès de la Municipalité ou de la municipale que je suis.

Vous avez évoqué le domicile de la personne. Effectivement quand M^{me} Simon, notre chef de service actuelle de Logement et gérances, a postulé et que parce que nous avons estimé qu'elle avait le plus de compétences pour le poste requis, nous lui avons aussi signifié que c'était une condition *sine qua non* à l'engagement que de déménager. Donc c'est sûr que nous sommes aussi très attentifs, au niveau de la Municipalité, à ces éléments-là. Et puis c'est aussi par rapport à certains postes où on estime – typiquement quand on s'occupe du logement et des gérances – qu'il faut bien connaître les quartiers et la ville, et ce qui se passe du côté justement directement de ses missions quand on est à la tête d'un service. C'est la raison pour laquelle on lui a aussi demandé de se rapprocher, et c'est ce qu'elle a fait immédiatement, comme vous l'avez évoqué.

Comme vous l'avez compris, c'est une femme qui a été engagée. Nous insistons beaucoup, avec ma collègue M^{me} Germond, mais pas que, il y a d'autres municipaux qui sont hommes et qui sont tout à fait en phase avec cela. Nos collègues masculins soutiennent aussi l'engagement des femmes, contrairement à ce que des fois on peut imaginer quand on ne comprend pas le troisième degré de certains collègues municipaux... (*Rires dans l'assemblée*). Donc ceci étant dit, donc nous sommes attentifs à l'engagement des femmes.

Et puis pour revenir à une question que vous avez posée sur le cours de management, c'est vrai qu'effectivement on sent que les femmes, quand elles postulent à des postes de cadre supérieur, on se pose toujours la question des compétences et puis là on a estimé pouvoir répondre à ce questionnement. C'était aussi la preuve et on voit que c'est une mesure complémentaire qu'on offre souvent justement pour accompagner l'engagement des femmes à ces postes clés.

Vous avez évoqué le pourcentage de M^{me} Simon. Elle est à 90 %, c'est aussi une façon de pouvoir engager des femmes. On met toujours des annonces avec ce petit delta, il n'est bien entendu pas question d'engager un chef de service à 30 %, mais de 80 à 100 %

permettent plus de candidatures féminines que si on met un 100 %. Ça ce sont des éléments qui sont vraiment très importants à mentionner, qui font partie de la politique de la Ville de Lausanne pour favoriser les candidatures féminines.

Je crois que vous aviez encore posé une dernière question, mais je crois que je ne l'ai pas notée.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Oui la question concernait les 40 contrats fixes de votre réponse, attribués aux frontaliers. Et j'avais une question par rapport au nombre de contrats qui étaient en fait sous l'*outsourcing*. C'est-à-dire que vous demandez à une société qui finalement engage à votre place des personnes frontalières. Mais *in fine* c'est de toute façon payé par le contribuable lausannois. Et là on n'est plus à 40 personnes, on sait très bien que sur les 5600 collaborateurs de la Ville de Lausanne on en a beaucoup plus que 40.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ce n'était pas que je remettais en doute la véracité de la question, c'est juste que je n'avais pas écouté correctement et je vous prie de m'en excuser. Il n'en demeure pas moins qu'on ne comprend pas exactement comment est la portée, si c'est l'*outsourcing* sur des mandats et puis parce que c'est la raison pour laquelle je vous posais la question parce qu'il me semblait que dans votre interpellation vous faisiez aussi référence à des mandats du Service organisation et informatique qui était *outsourcé* et dans ces entreprises il y aurait peut-être des personnes qui étaient justement frontalières. Mais autrement on n'*outsourc*e pas chez des frontaliers des postes, si c'est ça la portée de la question, au niveau des différents services de la Ville.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – On avait auparavant au Service informatique énormément de monde qui était avant *outsourcé* et qui venait d'Annemasse ou d'Evian, puis qui a été remplacé par du personnel local. J'ai remarqué que l'interpellation avait quand même effectivement interpellé la Municipalité et qu'elle avait pris des mesures. Et d'ailleurs je ne sais pas si c'est un hasard ou quoi, mais le Wifi fonctionne pour moi enfin dans ce bâtiment depuis que c'est quelqu'un de local qui s'en occupe... c'est hallucinant... on va dire que c'est du hasard total. Je ne veux pas remettre en question les compétences des frontaliers, mais enfin ça marche au bout d'une année et demie.

Et ce que je voulais simplement mettre en évidence c'était le fait qu'on ne payait pas directement les personnes qui venaient d'au-delà de la frontière, mais qu'on en utilisait beaucoup plus que simplement 40 contrats fixes et que les 40 contrats signés directement sont évidemment bien en dessous des chiffres de la réalité.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je crois que vos propos n'engagent que vous sur les liens que vous faites entre les compétences des frontaliers et le service qui est donné. Je ne m'aventurerai pas sur ce terrain-là en tout cas parce que, pour ma part, je trouve particulièrement insultant par rapport également à la mauvaise image que vous donnez, ou que vous volez donner, de l'administration et le fait qu'on fasse des amalgames, à mon sens, pas très soutenables, me dérange passablement.

Ceci étant dit, sur la question de l'*outsourcing*, je pense qu'on a répondu. Il y a des mandats qui sont donnés à des entreprises et puis ça il y en a dans toute la Ville, par contre on ne va pas contrôler chaque entreprise. Vous vous imaginez la somme de mandats qui sont *outsourcés* au niveau de l'ensemble des services de la Ville

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je viens de dire que je ne remettais pas en question les compétences des frontaliers, donc il n'y a chez moi aucune insulte. Merci de ne pas aller au-delà de mes propos non plus. Ça c'est une première chose.

La deuxième chose c'est qu'à force d'engager des amis cela ne nous remet pas en question et que quand on travaille dans le secteur privé, comme M. Moscheni en a parlé il y a deux semaines, on prend des personnes en dessous ou à côté de soi ne serait-ce que pour avoir des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes points de vue que soi-même, et

notamment des chefs de service. Les chefs de service ne sont pas forcément d'accord et ne vont pas forcément dans le même sens que la personne qui les dirige, simplement pour être aussi remis en question. Et je pense que c'est, de manière générale, dans le secteur privé quand M. Moscheni disait, il nous faut une personne en dessous pour l'opérationnel et une autre personne pour le stratégique et puis que de temps en temps il faut savoir casser la vaisselle, de temps en temps il faut savoir être dans le conflit et pas la culture du non-conflit et de temps en temps il faut savoir ne pas engager des gens avec qui on s'entend tout le temps et pas forcément des amis. Voilà j'ai dit tout ce que j'avais à dire.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– Merci madame la Présidente. Merci madame l'interpellatrice. Je crois que là on franchit encore un pas de plus, mais c'est peut-être pas forcément utile de continuer sur ce terrain glissant. Si vous insinuez que les municipaux engagent leurs amis pour ne pas être contesté, c'est avoir une bien piètre opinion de la liberté d'agir, d'action et de l'intelligence de nos chefs de service et encore une fois je n'adhère pas à ces thèses.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Madame Litzistorf, les premières réponses que vous avez données ont suscité finalement ma curiosité. Vous avez donc vu deux dossiers de candidat, celui de la personne qui a été choisie et un autre. Vous avez dit que vous aviez un autre dossier ou un autre candidat. J'ai mal compris, il y avait un seul dossier, donc celui de la candidate ? (*Rumeurs négatives dans l'assemblée*) Alors j'ai mal compris. Je ne sais pas alors ce qui a été dit, excusez-moi.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– Je répondais à la question de l'interpellatrice, M^{me} Messere, qui demandait combien de candidatures internes il y avait eu. Et je répondais justement sur les candidatures internes. Bien sûr qu'il y a eu, je ne sais plus, à l'époque, des dizaines et des dizaines de candidatures externes, et à l'interne, à mon souvenir en tout cas qui soit arrivé jusqu'au filtre chez moi, il y avait une candidature, plus le dossier de M^{me} Simon, et d'autres. Voilà, mais en général, dans les procédures de recrutement, ce qui arrive sur la table d'un municipal c'est entre cinq et six candidatures maximum et puis on en reçoit trois et après il y a des périodes d'*assessment* qui sont faites.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je précise que j'avais pressé sur le bouton avant que mon nom ne soit mentionné. Effectivement les propos de M^{me} la municipale ont également éveillé ma curiosité. J'aimerais une confirmation, qu'il y a donc une préférence indigène qui n'a pas été concluante dans ce cas-là puisque vous n'avez pas trouvé le bon candidat ou candidate. Je voudrais juste que vous infirmiez ou confirmiez ma compréhension de vos propos. Donc y a-t-il eu une préférence à l'embauche indigène à la Ville de Lausanne, en précisant clairement qu'indigène ne veut pas dire Suisse, mais veut dire vivant à Lausanne ou du moins dans la région lausannoise ?

La deuxième chose, c'est qu'il y a une préférence à l'embauche pour qu'il y ait des femmes – même si on ne comprend pas l'humour du quatrième degré de certains municipaux – s'il y a deux candidats, un masculin et l'autre qui est une dame, ce sera plutôt la dame qui sera engagée ?

Et troisième question, vous avez parlé de cours de *management* qui ont été donnés à cette personne engagée. Vous avez donc expliqué que pour les femmes c'était plutôt nécessaire puisqu'on avait une impression qu'elle en aurait peut-être plus besoin que d'autres, ce que je remets en question puisque chacun de nous avons nos qualités et nos défauts, qu'on soit femme ou homme. Mais sur quel critère et qui a décidé de payer ce cours à cette nouvelle personne ? Est-ce une pratique courante et qui tient « les cordons de la décision et de la bourse » par rapport à cela ?

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– C'est vrai qu'on a tous un peu l'impression qu'on travestit les propos de l'autre. Donc je répondrai peut-être à la première question, je crois de M. Stauber, qui demandait la

question du genre par rapport à l'autre personne qui avait candidaté à l'interne. C'était aussi une femme.

Par contre, après on n'a pas dit qu'il y avait préférence indigène, monsieur Moscheni. Simplement on a dit que pour ce poste il est vrai que, comme quand par exemple on est urbaniste, on a envie qu'on soit assez « proche du terrain », qui connaisse la ville, et dans ce cadre-là, avec les compétences de la cheffe de service actuelle, on lui a demandé de se rapprocher pour être aussi plus sensible par rapport au terrain. Il n'y a pas de préférence indigène a priori, mais là cela nous paraissait important d'avoir cette approche-là.

Vous avez aussi parlé de préférence à la femme, c'est vrai qu'on avait une cheffe de service avant la nouvelle, pour ma part c'était aussi important, puisque c'est un souhait de la Municipalité et je crois un souhait qui est partagé par l'ensemble du Conseil communal, d'avoir des femmes cadres. Alors c'est vrai qu'à compétences égales, mais là en l'occurrence on avait plutôt des femmes sur la fin du parcours, eh ben on a donné une préférence sur cette candidature-là. Par contre vous avez un peu travesti mon propos sur la question du *management*. Je n'ai pas dit que les femmes en avaient plus besoin, j'ai dit que les femmes pensaient qu'elles en avaient plus besoin ; en substance cela change un peu la nuance, tout est dans la nuance monsieur Moscheni. Non, mais blague mise à part, c'est vrai qu'on voit qu'il y a peut-être un peu plus de questionnement, un peu plus de manque de confiance en soi, mais ça ne veut pas dire de manière naturelle bien entendu qu'une femme a plus besoin de cours de *management*.

Et puis pour répondre à la deuxième partie de la question, il est relativement courant – mais là je parle sous le contrôle de ma collègue M^{me} Germond –, que l'on puisse offrir des accompagnements dans ces tâches de *managers*. Il faut bien vous rendre compte ce que ça veut dire, vous faites souvent référence au privé, mais vous avez vu les responsabilités qui posent et reposent sur les épaules de nos chefs de service, c'est assez énorme, tout autant si ce n'est plus pour certains services que des responsabilités qu'on peut rencontrer chez un directeur d'une firme privée. Donc c'est comme dans le privé, on prend aussi des accompagnements, des coachs. Je pense que pour faire écho à ce que disait de très intéressant M^{me} Messere, c'est qu'il faut faire le lien du challenge pour parler français ou se faire justement questionner et ça c'est aussi important quand on est à leur poste et c'est ce qu'on leur offre également quand on fait des cours et qu'on offre des cours de management d'accompagnement, de coaching. C'est important pour qu'eux aussi puissent avoir quelqu'un qui les aide, en tout cas pendant une petite période, parce qu'il faut bien se dire aussi qu'ils ne sont pas aidés *ad internum* ou accompagnés *ad internum*, mais on pense que c'est vraiment aussi en termes de formation continue, un apport qui est non négligeable justement pour toujours aller sur ce principe d'amélioration continue qu'on doit, qu'on devrait tous appliquer à différents niveaux, que ça soit public ou privé.

Motion d'ordre

M. Henri Klunge (PLR) : – Je pense vu que j'ai demandé la parole assez tard, elle n'est plus demandée, je voulais demander une motion d'ordre.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée.

Vote – Motion d'ordre

La présidente : – Alors motion d'ordre, donc terminer ce point. Est-ce que cinq personnes appuient cette demande ? C'est le cas. Je la mets en discussion. Personne ne demande la discussion, donc elle est votée. Qui soutient cette motion d'ordre pour clore ce débat ? Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté cette motion d'ordre. Donc ce point est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors

que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? » ;

- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? »

Développement polycopié

En utilisant le listing d'adresses de la Ville, son logo et l'argent de tous les contribuables, la Municipalité a lancé un appel afin d'encourager tous les détenteurs de permis autres que le permis C et les personnes à l'aide sociale à entamer des procédures de naturalisation avant celles qui entreront en vigueur dès le 1er janvier 2018. La Municipalité n'est pas légalement contrainte d'organiser une telle information et utilise donc son appréciation politique pour inciter les étrangers possédant un permis temporaire ou étant bénéficiaires de l'aide sociale à accéder à la naturalisation.

La Ville n'a pas à financer les projets d'une mouvance politique et encore moins sa communication. La Municipalité a sciemment utilisé un listing d'adresse auquel les partis n'ont pas accès afin de diffuser sa propagande de manière ciblée avec l'objectif évident de consolider son électorat au passage et de brader la nationalité suisse. Ceci permettra de faciliter l'accès à notre fragile système de solidarité à un maximum de personnes étrangères. On ne se demande plus pourquoi le budget social dépasse celui de la formation !

L'incitation proactive de la Municipalité vise à offrir la nationalité suisse à des gens qui manifestement s'identifient mal à une des valeurs les plus importantes de notre pays : le travail. Si la Suisse est un pays prospère, ce n'est pas seulement grâce à la Providence, mais avant tout parce que les gens se lèvent tôt, travaillent dur et consomment de manière responsable ici. Offrir notre nationalité à des gens qui ne s'identifient pas avec la valeur du travail c'est offrir la nationalité à des gens qui ne sont manifestement pas intégrés à notre identité.

L'utilisation des deniers publics, des données confidentielles et du logo de la Ville n'ont pas à servir les dogmes politiques. Si une telle soirée peut être organisée, elle ne peut être que le fait d'une initiative associative ou privée et en aucun cas un acte des institutions publiques.

Par ailleurs, les représentants de la Municipalité ne quittent pas leur fonction politique quand cela les arrange et ne peuvent pas participer à de telles manifestations au nom d'une étiquette politique alors qu'ils représentent une ville entière composée pour un tiers d'électeurs qui n'ont pas voté pour leur politique et s'inquiètent des conséquences d'une telle propagande.

Questions à la Municipalité

1. Sur quelle base légale la Municipalité prend-elle l'initiative d'organiser une soirée d'incitation à la naturalisation de masse ?
2. La Municipalité a-t-elle conscience de faire de la propagande hostile à une partie de l'hémicycle en utilisant les institutions et les deniers publics ?
3. Qui remboursera la facture entière de cette démarche ?

Réponse photocopiee de la Municipalité

Préambule

La nouvelle loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN)⁹ entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle mouture, bien qu'elle diminue les exigences liées à la domiciliation en Suisse, durcit les conditions pour pouvoir accéder à la nationalité suisse concernant la maîtrise de la langue notamment, qui ne doit plus être uniquement orale, mais également écrite. En outre, seuls les détenteurs d'un permis C pourront déposer une demande de naturalisation.

Dans cet esprit, l'Etat de Vaud a largement informé la population résidente étrangère du changement législatif, par le biais de son site internet et de dépliants (flyers) exposant les principales modifications. A l'instar de la Ville de Zurich, de la Ville de Lucerne et du Canton de Genève, la Municipalité de la Ville de Lausanne a décidé de s'adresser aux personnes éligibles à la naturalisation en vertu de la LN actuelle afin de les informer personnellement de ce changement législatif à venir. La Municipalité a aussi organisé deux séances d'information, en collaboration avec la Division communes et nationalité du Service de la population de l'Etat de Vaud afin d'expliquer plus en détail les changements à venir. Ces décisions sont conformes au programme de législature 2016-2021, qui précise l'objectif de favoriser l'accessibilité des prestations publiques à toute la population¹⁰ et répondent à la question de M. Musa Kamenica, adressée à votre Conseil le 15 juin 2017¹¹.

La LN actuelle ne brade pas la nationalité suisse et ne facilite en aucun cas l'accès à notre fragile système de solidarité à un maximum de personnes étrangères, pour reprendre les termes de l'interpellant. Rappelons ici que les exigences de l'article 14 LN et la jurisprudence abondante y relative ne permettent pas de naturaliser une personne dépendante économiquement ou ayant des dettes conséquentes. Une personne dépendante de l'aide sociale ne peut, dès lors, acquérir la nationalité suisse. Par ailleurs, la Suisse naturalise peu, à travers une procédure sévère¹².

Dès lors, les craintes exprimées quant à la qualité des personnes qui demanderaient la naturalisation sont sans fondement et dénotent une méconnaissance de la loi suisse et de sa mise en œuvre. Enfin, la Municipalité se refuse à entrer en matière quant aux accusations de vouloir consolider son électorat par ce biais.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Sur quelle base légale la Municipalité prend elle l'initiative d'organiser une soirée d'incitation à la naturalisation de masse ?

Comme exposé ci-dessus, la Municipalité a informé les personnes éligibles à la naturalisation selon les dispositions actuellement en vigueur de leurs droits et des

⁹ Recueil systématique : cf. RS 141.0.

¹⁰ Programme de législature 2016-2021 : chapitre 5 : gérer ; section 2 : « Une administration au service de la population » ; n° 1 « Favoriser l'accessibilité des prestations publiques à toute la population ».

¹¹ Réponse à la question n° 15 de M. Musa Kamenica « Quelle démarche prévoit la Municipalité pour informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation ? ».

¹² Editorial de Thierry Meyer, 24 heures du 29 août 2017.

changements législatifs à venir. Pour le surplus, la Municipalité n'a pas besoin d'une base légale afin d'informer les résidents lausannois sur un sujet particulier. L'on peut par ailleurs s'étonner des termes utilisés par Monsieur l'interpellateur. En effet, le parti auquel il appartient a toujours défendu la naturalisation comme l'aboutissement du processus d'intégration et, pour les autorités locales, un moyen de contrôler la bonne intégration du requérant. Prétendre le contraire revient à refuser sa confiance aux conseillers-ères communaux membres de la commission de naturalisation parmi lesquels figurent des représentants du parti de Monsieur l'interpellateur. Enfin, parler de naturalisation de masse concernant la stricte application de lois adoptées démocratiquement relève plus de la rhétorique de campagne que de l'exercice des droits politiques d'un élu. Le courrier de la Municipalité vise à informer les requérant-e-s potentiel-le-s sur les changements législatifs à venir et à les encourager à entamer cette procédure d'examen.

Question 2 : La Municipalité a-t-elle conscience de faire de la propagande hostile à une partie de l'hémicycle en utilisant les institutions et les deniers publics ?

La Municipalité ne fait aucune propagande et réfute être hostile à l'encontre d'une tendance politique ou d'une autre. Le courrier envoyé aux résident-e-s lausannois-es actuellement éligibles à la naturalisation est un acte d'information factuel, connu du Conseil communal, et ne saurait, dès lors, en aucun cas être assimilé à un acte de propagande. Dans ce cadre, les institutions sont respectées et la plus grande responsabilité est montrée face à l'usage fait des impôts dans tous les domaines d'action municipaux.

La Municipalité s'étonne par ailleurs de l'accusation portée par Monsieur l'interpellateur. En effet, le programme de son parti cantonal précise que les autorités « ont le devoir de veiller à l'intégration des étrangers aux us et coutumes vécues dans le canton de Vaud. Ce dernier point est particulièrement important lorsqu'il s'agit de naturalisation. »¹³ En page 23 du même document, le parti précise : « *l'UDC exige que la naturalisation soit le fruit d'un processus volontaire et sincère du candidat. Notre parti s'oppose à toutes les formes d'automatisme* ». Le courrier de la Municipalité vise bien à encourager les personnes volontaires à faire le pas de la demande de naturalisation ordinaire et, dès lors, à démontrer leur bonne intégration par devant la commission des naturalisations.

Question 3 : Qui remboursera la facture entière de cette démarche ?

L'exercice d'un acte visant à informer la population par une autorité ne saurait en aucun cas faire l'objet d'une facturation ou d'un remboursement. Rappelons que les autorités cantonales ont, elles aussi, lancé une campagne d'information comprenant notamment l'édition d'une brochure.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Si la Municipalité s'étonne, à plusieurs reprises, des propos et des questions mentionnés dans mon interpellation, je me permets à mon tour d'être étonné sur ses réelles intentions d'encourager les requérants potentiels à la naturalisation à entamer la procédure d'examen. Pour le solde, je note avec grand plaisir que la Municipalité a pu lire le programme politique de l'UDC et s'en inspirer largement pour rédiger sa réponse succincte.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – La Loi sur les naturalisations, comme vous le savez, a changé fin 2017. Elle s'est durcie. Et l'interpellateur s'irrite à cette occasion du fait que la Municipalité ait encouragé les candidats à la naturalisation à accélérer leurs démarches et

¹³ Programme politique de l'UDC du canton de Vaud 2017 – 2022, p. 8.

les services municipaux à faire un effort supplémentaire pour faire face à l'accroissement des demandes qui en a résulté. Si j'ai bien lu son interpellation, il parle de propagande et de coûts. Je me permets dès lors de lui dire, que de mon point de vue, il ne s'agit pas de propagande, mais simplement d'une information liée à la prochaine modification de la Loi sur les naturalisations au moment où cette décision a été prise. C'est là son devoir le plus strict, car le Canton précise que les communes devront faciliter et encourager à leur niveau l'acquisition de la nationalité suisse.

Que cela ait un coût, c'est une évidence. Mais je le vois plus comme un investissement judicieux que comme une dépense improductive. En effet, la Suisse a, et aura plus encore à l'avenir, besoin de ces nouveaux compatriotes pour permettre le renouvellement des générations, la bonne marche des entreprises et éventuellement le paiement de mon AVS et bientôt de la sienne. Je me permets donc de soutenir, haut et fort, que la Municipalité a eu raison, mille fois raison de dépenser cet argent de manière aussi judicieuse, car elle a ainsi fait preuve de bon sens, d'intelligence, d'humanité et de prévoyance. Je vous encourage donc, de mon point de vue, à ne pas donner suite à cette interpellation.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais simplement prendre la parole pour remercier M. Picard pour son intervention empreinte d'humanité, mais aussi de sens du droit qui visiblement manque au dépositaire de cette interpellation. Et j'aimerais vraiment insister sur le fait que, ne vous en déplaise monsieur l'interpellateur, les personnes étrangères en Suisse ont des droits. Et c'est le rôle et le devoir des autorités communales, cantonales et fédérales d'informer les personnes concernées sur leurs droits, citoyens ou non, et notamment aussi sur la modification du droit et de la législation.

Alors vous avez bon dos de faire feu de tout bois et de faire de ce type de situation le traditionnel lit électoral de votre formation politique et du vôtre, je me réjouis que ce lit-là ait une limite à Lausanne que, j'en suis certain, vous ne saurez dépasser avec une telle attitude. On parle ici de personnes à qui on informe sur les modalités de pouvoir concourir, de pouvoir poser leur candidature à la naturalisation et je trouve particulièrement déplacé de vouloir mettre sur pied un tel débat dans notre plénum.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Je tiens tout d'abord à saluer la réponse de la Municipalité par rapport à cette interpellation. Cette décision de la Municipalité a démontré encore une fois sa volonté d'être une ville ouverte pour toutes et tous ses administrés et non pas de considérer ces citoyens originaires de la communauté étrangère comme des personnes de deuxième zone. Le droit d'informer est un droit fondamental de notre démocratie, et notre Municipalité n'a fait ni plus ni moins que de prendre une décision conforme au programme législatif 2020-2021.

Ce qui est regrettable avec votre interpellation, c'est cette volonté de toujours faire le lien entre étrangers et aide sociale. Je ne vois pas pourquoi on doit toujours stigmatiser les étrangers comme des personnes dépendantes de l'aide sociale. Ce sont des personnes, comme vous et moi, qui se lèvent très tôt le matin, qui travaillent dur, qui paient les impôts et elles ont aussi le droit d'être informées de ce qui se passe de la politique suisse. Vous savez, monsieur Ducommun, ces gens-là qui travaillent dur, ils n'ont pas le privilège de suivre des écoles ou même de suivre la politique suisse. Déjà nous on a des problèmes énormes de mobiliser les jeunes et des citoyens suisses qui sont nés ici, qui ont fait une école ici, à des objets politiques et vous demandez à des personnes qui travaillent très dur qu'elles respectent nos lois. Cette interpellation ne traite pas du tout les problèmes de fond, c'est plutôt un pamphlet de campagne et j'en suis désolé.

Deuxièmement, en ce qui concerne la procédure de naturalisation, vous donnez l'impression qu'il suffit d'être à l'aide sociale et vous avez la naturalisation dans la poche. Non, monsieur Ducommun, vous ignorez tout d'abord la procédure et l'administration de notre pays qui est déjà une procédure extrêmement longue par rapport à d'autres pays qui nous entourent et ces personnes d'origine étrangère font tout pour s'intégrer et faire ces examens. Et vous niez aussi l'existence de commissaires de naturalisation qui doivent

questionner ces personnes et prendre aussi des décisions négatives parfois. C'est donc regrettable de venir avec cette interpellation et de toujours stigmatiser la population étrangère comme étant des personnes à l'aide sociale. Elles méritent aussi d'être des citoyennes comme tous les autres et des Suisses à part entière.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, pas de résolution, donc ce point est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! »

Développement polycopié

La question de l'interdiction de la publicité pour le microcrédit, véritable fléau pour plusieurs catégories de personnes à risques, revient régulièrement sur le devant de la scène, et ce aux différents échelons politiques. Pour ce qui est de notre conseil, nous avons pu nous pencher sur cette question notamment avec le Rapport-préavis 2006/48 « Réponse au postulat de Mme Evelyne Knecht Pour une «charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville et à la pétition du Comité de la Meute Suisse contre les abus en matière d'affichage public », ainsi que le rapport-préavis 2011/53 « Procédés de réclame en matière de petit crédit Réponse à la motion de Mme Cesla Amarelle ». Les Verts se sont aussi intéressés plusieurs fois, par le biais de questions orales et du postulat de Vincent Rossi « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne» aux moyens que la Municipalité a de réguler l'affichage sur son espace public.

Malgré les nombreuses interventions sur cette question, la campagne publicitaire et d'affichage particulièrement agressive menée par des promoteurs du petit crédit ce printemps nous montre que ce problème n'est toujours pas résolu et que quotidiennement, des entreprises sans scrupules ciblent dans nos rues nos jeunes, nos aînés, nos familles et nos citoyens les plus vulnérables.

De grands efforts sont aujourd'hui faits par la Ville de Lausanne pour donner assistance aux personnes avec des problèmes d'endettement, voir de surendettement. Mais c'est hélas intervenir après coup, dans l'ombre, alors que régulièrement des campagnes d'affichage incitent et banalisent l'endettement, et ce tout en tenant le haut de l'affiche et en annihilant impunément les efforts et politiques de la Ville.

Dans ce contexte, les interpellateurs posent à la Municipalité les questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes endettées actuellement suivies par les services sociaux de la ville et quelle est la part des moins de 25 ans?
- Est-ce que lors du renouvellement de la concession pour l'affichage public, la Municipalité a abordé cette question avec la société d'affichage gagnante du marché?

- Quelles sont les implications pour la Ville des changements dans la loi fédérale sur le crédit à la consommation votée le 20 mars 2015, notamment la notion de publicité agressive introduite lors de cette révision?
- Quels sont les moyens actuellement à disposition de la Municipalité pour réglementer, voire interdire la publicité pour le microcrédit?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

Le crédit à la consommation a un impact important sur le surendettement des privés. Aussi la Municipalité a déjà tenté, à deux reprises, de limiter la publicité pour le petit crédit à la consommation, sans succès.

Suite à l'entrée en vigueur, en janvier 2006, de l'article 80 de la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE), qui prévoit que « la publicité pour le petit crédit à la consommation est interdit », la Municipalité a interdit à la SGA de procéder à un tel affichage dans le cadre de la concession de monopole d'affichage. Cette dernière a recouru au Tribunal cantonal (TC) contre cette décision. Dans son arrêt du 24 mars 2010, le TC est parvenu à la conclusion claire que, pour les contrats soumis à la loi sur le crédit à la consommation (LCC), le droit fédéral « empêche (...) les cantons et les communes d'adopter une telle mesure », soit l'interdiction de la publicité pour le petit crédit. Par contre, pour les contrats non soumis à la LCC, la Cour a relevé que l'interdiction de toute publicité est possible, dès lors qu'elle se fonde sur une base légale claire, poursuit un but d'intérêt public et est conforme au principe de proportionnalité.

La Municipalité a examiné à nouveau cette question, en 2011, dans le cadre de sa réponse à la motion de Mme Cesla Amarelle¹⁴. L'avis de droit analysant la possibilité d'exclure toute publicité pour le crédit à la consommation dans le cadre de la convention conclue avec la SGA, voire d'exiger une mention légale nettement plus visible, sur les affiches, de l'interdiction de tout crédit occasionnant un surendettement, a confirmé l'absence de moyens de droit bien établis, pour le Canton ou les communes, de légiférer dans ce domaine.

La modification de la loi sur le crédit à la consommation

L'entrée en vigueur, en janvier 2016, de la LCC révisée ainsi que l'ordonnance d'exécution y relative (OLCC) ont permis de renforcer la protection des consommateurs contre le surendettement en :

- obligeant le prêteur à examiner la capacité de contracter un crédit, à annoncer les crédits à la consommation octroyés et à observer un taux d'intérêt maximum fixé par le Conseil fédéral ;
- introduisant le droit de rétractation pour le preneur de crédit ;
- interdisant la publicité agressive pour les crédits à la consommation¹⁵.

L'introduction du nouvel article 36a interdisant la publicité agressive pour le petit crédit interdit la publicité qui vise spécifiquement les personnes de moins de 25 ans, qui encourage les emprunts pour des loisirs temporaires ou qui fait appel à des arguments économiquement insensés.

Le législateur a opté pour la formule de l'autorégulation, en donnant à l'industrie du crédit à la consommation, le pouvoir de définir la notion de « publicité agressive » dans un

¹⁴ Rapport-préavis N° 2011/53 « Procédés de réclame en matière de petit crédit - Réponse à la motion de Cesla Amarelle ».

¹⁵ Art. 7 al. 1^{er} lit. e LCC : montant compris entre CHF 500.- et CHF 80'000.-.

accord de droit privé : deux conventions ont été élaborées sous l'égide des faïtières des instituts de crédit à la consommation et de leasing¹⁶ d'une part et de la faïtière des émetteurs de cartes de crédit et de client¹⁷ d'autre part, spécifiant le type de publicité à bannir. Elles définissent les comportements réprimés à l'aide d'exemples (par exemple le « crédit mariage », le « crédit vacances ») et prévoient que la publicité « ne doit pas s'adresser particulièrement aux jeunes adultes (personne de moins de 25 ans) ». En juin 2016, Le Conseil fédéral s'est déclaré satisfait de ces conventions, renonçant ainsi à légiférer¹⁸.

En cas de violation de la convention, la branche est habilitée à prononcer une peine allant jusqu'à CHF 100'000.- et à déposer plainte pour publicité agressive en matière de petits crédits auprès de la Commission Suisse pour la Loyauté (CSL) qui la traitera et émettra d'éventuelles recommandations.

La modification de la LCC et la signature de la convention ont pour effet de traiter, de manière exhaustive et au niveau fédéral, la publicité en matière de crédit à la consommation et de régler ainsi définitivement la question de la marge de manœuvre accordée aux cantons et aux communes en matière générale de publicité pour les crédits soumis à la LCC.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel est le nombre de personnes endettées actuellement suivies par les services sociaux de la ville et quelle est la part des moins de 25 ans ?

La Ville de Lausanne ne dispose pas de données pouvant répondre à cette question. Les seules données disponibles concernent les situations de personnes (sur)endettées suivies par l'Unité d'assainissement financier (Unafin) du Service social qui est l'unité spécialisée à laquelle la population lausannoise peut faire appel pour trouver une aide à la gestion des dettes. Elle est membre de l'association Dettes conseils Suisse (DCS) qui réunit les institutions suisses d'aide au désendettement à but non lucratif et fournit des statistiques dans ce cadre.

Durant l'année 2016, l'Unafin traité 530 nouvelles situations, soit 235 personnes pour un suivi et 295 pour une prestation ponctuelle de bilan (HoRIzon). Cette dernière prestation s'adresse aux ayants droit du Revenu d'insertion (RI) ; elle leur permet d'obtenir les renseignements en vue de procéder à un assainissement financier une fois sortis du RI. Parmi toutes ces nouvelles situations, 14% concernaient des personnes de moins de 26 ans.

Question 2 : Est-ce que lors du renouvellement de la concession pour l'affichage public, la Municipalité a abordé cette question avec la société d'affichage gagnante du marché ?

La nouvelle convention d'affichage étant actuellement en négociation avec le partenaire retenu, la SGA, la Municipalité a décidé de restreindre les publicités liée au crédit à la consommation en introduisant, dans la nouvelle convention d'affichage, une clause renvoyant à la définition de la publicité « agressive » telle qu'elle ressort de la « Convention concernant les restrictions à la publicité et la prévention dans le domaine des crédits privés et des leasings de biens de consommation ». Il lui sera alors possible de s'opposer par exemple à toute affiche qui ciblerait les jeunes adultes.

¹⁶ « Convention concernant les restrictions à la publicité et la prévention dans le domaine des crédits privés et des leasings de biens de consommation » http://www.faire-werbung.ch/wordpress/wp-content/uploads/2016/01/konvention-werbung-u-prevention_f_27.11.15.pdf.

¹⁷ http://www.faire-werbung.ch/wordpress/wp-content/uploads/2016/04/KARTAC_Konvention.pdf.

¹⁸ http://www.leasingverband.ch/cms/upload/fullsearch_documents/Administrator/Werbekonvention_Franzoesisch.pdf.

Question 3 : *Quelles sont les implications pour la Ville des changements dans la loi fédérale sur le crédit à la consommation votée le 20 mars 2015, notamment la notion de publicité agressive introduite lors de cette révision ?*

Comme indiqué en préambule, l'introduction de la notion de la publicité agressive dans la LCC règle désormais expressément cette question et ne laisse plus aucune marge de manœuvre aux communes et aux cantons.

Question 4 : *Quels sont les moyens actuellement à disposition de la Municipalité pour réglementer, voire interdire la publicité pour le microcrédit ?*

Comme indiqué aux réponses aux questions 2 et 3, la Municipalité n'étant pas habilitée à légiférer dans le domaine, elle peut uniquement intervenir en introduisant une clause restreignant les publicités liées au crédit à la consommation dans les concessions pour l'affichage, ce qui a été fait.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – En effet c'est un titre qui était presque printanier, qui malheureusement ne l'est plus beaucoup, mais ne vous inquiétez pas le printemps reviendra. Je remercie beaucoup la Municipalité pour ses réponses extrêmement fournies et intéressantes sur un sujet qui est quand même relativement complexe, extrêmement légal. On peut dire aujourd'hui que c'est presque un long serpent de mer qui d'une certaine façon prend fin, en tout cas provisoirement grâce à l'action de la Municipalité.

L'interpellation nous apprend que ça fait presque douze ans que la Municipalité s'intéresse et essaye de faire interdire la publicité pour ces microcrédits, ceci presque en vain puisqu'en 2011 dans son rapport-préavis 2011/53 « Procédures de réclame en termes de microcrédits – Réponse à la motion de Celsa Amarelle » la Municipalité énonçait le fait suivant : « *Au vu de ce qui précède, la Municipalité doit constater qu'elle ne dispose malheureusement pas de moyens de droit bien établis pour s'opposer à la publicité pour le petit crédit à la consommation sur son territoire ou même pour le réglementer.* »

Aujourd'hui, l'interpellation nous apprend que ce n'est plus le cas, heureusement. La Municipalité a pu négocier une nouvelle convention d'affichage avec la SGA qui comprend notamment une clause de restriction pour les petits crédits qui ciblent les jeunes. C'est quelque chose dont nous pouvons nous féliciter, de cet engagement, sachant les effets extrêmement néfastes que peuvent avoir ces microcrédits, notamment chez les jeunes. Les chiffres fournis par la Municipalité nous montrent que les personnes, suivies par l'Unité assainissement financier, de moins de 26 ans sont au nombre de 75, un chiffre qui peut sembler relativement faible, mais les statistiques suisses nous informent que 23 % des jeunes de moins de 26 ans vivent dans un ménage avec des dettes, donc c'est quand même une situation relativement préoccupante.

Même si la situation évolue et qu'il y a une véritable prise de conscience politique, comme on peut le voir aujourd'hui, mais aussi à l'échelon fédéral avec notamment la Loi fédérale sur le crédit de consommation et son article 36 a) qui interdit la publicité pour les microcrédits pour les jeunes, c'est vraiment un mouvement, on va dire, de fond et de prise de conscience sur ces questions importantes. On peut dire aussi que l'interdiction de la publicité pour les microcrédits c'est qu'une facette d'un problème beaucoup plus large, bien sûr, et on peut dire presque la dernière facette vu que c'est quand on arrive vraiment à la publicité, mais que la Ville de Lausanne fait beaucoup de choses déjà et est pionnière dans ce domaine de vraiment essayer de faire que les dettes ne soient pas *ad aeternam*, notamment comme je l'ai cité avant avec son Unité d'assainissement financier. Pour moi c'est vraiment quelque chose d'important de se dire que tous les efforts qui sont mis par cette unité ne se retrouvent pas à la fin presque mis de côté par des publicités relativement

agressives – je ne sais pas si vous vous rappelez au printemps passé, mais c'était des publicités qui étaient mises partout dans la ville avec des offres relativement alléchantes –, et c'est quand même je trouve bien de pouvoir aujourd'hui avoir une législation extrêmement claire sur ce sujet.

Et je tiens donc vraiment à remercier la Municipalité pour son engagement dans ce dossier et puis espère que cet engagement fera tache d'huile dans d'autres communes vaudoises et pourquoï pas au-delà. Je n'ai pas bien sûr de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Madame l'interpellatrice, il m'a semblé, mais je peux me tromper, qu'emportée par votre élan purificateur, que je partage, vous avez prononcé à un moment le mot de microcrédits et je crois qu'il faut vraiment faire la différence. Autant le petit crédit est envahissant, peut conduire, et conduit, des gens dans une dépendance qui confine à l'esclavage parce qu'en creusant un trou pour en combler un autre, autant le microcrédit mérite ses lettres de noblesse, vous le savez comme moi, parce qu'il permet à des petites entreprises n'offrant pas de garantie d'avoir une base de départ. Je pense qu'il s'agissait de votre part d'un lapsus.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, pas de résolution, donc ce point est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »

Développement photocopié

Le projet de tunnel du LEB est à bout touchant. Après l'adoption le 6 décembre dernier par le Conseil fédéral de l'arrêté fédéral concernant le financement du LEB, c'est au tour du Canton d'avoir accordé son feu vert le 23 mai dernier.

La réalisation du tunnel sous l'avenue d'Echallens annonce un prochain chantier crucial pour l'Ouest de la Ville, avec la requalification entière de cette dernière. Cette artère, dont la triste réputation accidentogène n'est plus à faire, notamment ces dernières années, va pouvoir être repensée pour la sécurité et le confort de tous les usagers. Et ce notamment pour les pendulaires, qui gagneront en sus les bus à haut niveau de service qui sont prévus à moyen terme sur la ligne de l'actuel 9, passant donc par l'avenue d'Echallens entre Chauderon et Montétan.

Seulement voilà, cette avenue est aujourd'hui non seulement devenue un axe routier important pour la desserte ouest-est de la Ville de Lausanne, mais aussi une route de transit très utilisée par les piétons et les vélos de tout l'ouest de l'agglomération.

Les bouleversements qui vont profondément métamorphoser cette importante avenue amènent les interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. Est-ce que la Municipalité sait combien de voitures, vélos et piétons transitent chaque jour par l'avenue d'Echallens et dans les axes rejoignant cette dernière ?
2. Des scénarii ont-ils déjà été faits pour la requalification de l'avenue d'Echallens et notamment quant à la cohabitation des différents modes de transports en surface ?
3. Est-ce qu'une concertation des usagers et des voisins a été prévue pour calibrer le réaménagement de cette artère ?
4. Quelle est l'échéance prévue pour la requalification ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

La mise en souterrain du LEB entre Chauderon et Union-Prilly, envisagée de longue date, est désormais une réalité, avec une intégration prévue pour fin 2020. En effet, après l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports (OFT), l'adoption des financements par la Confédération et le Canton et la levée de l'effet suspensif lié au recours d'un dernier opposant par le Tribunal administratif fédéral (TAF), les travaux ont démarré en été 2017.

Dans l'intervalle, la Ville a réalisé des mesures de sécurisation et de sensibilisation sur l'avenue d'Echallens afin d'améliorer la situation des usagers interagissant avec les flux de circulation des bus, du train et de la circulation automobile. Un audit de sécurité a permis d'identifier et de réaliser, dans cet environnement à la fois piéton, routier et ferroviaire, les aménagements complémentaires suivants afin de renforcer la sécurité de l'ensemble des modes de déplacement :

- l'arrêt Saint-Paul de la ligne n° 29 des tl, direction centre-ville, a été relocalisé dans la contre-allée en vue d'une adaptation de la desserte et d'un tracé plus naturel, plus direct et plus lisible vers le centre-ville ;
- un nouveau guidage des vélos et la pose d'ici à la fin de l'automne d'un système technique permettant de franchir sans risque de chute la zone de croisement avec les rails du train permettra d'améliorer la sécurité des cyclistes au carrefour de Montétan ;
- quatre passages pour piétons sont désormais régulés au moyen de feux entre le carrefour de Montétan et la trémie de Chauderon et des signaux lumineux avertissent les usagers du passage du LEB à l'entrée des deux contre-allées ;
- un îlot séparateur des sens de circulation a été construit au droit de la contre-allée est et les marquages au sol ont été renforcés pour matérialiser la présence du train.

Le tunnel du LEB doit permettre non seulement de développer la ligne en termes d'offre de transport (cadences notamment) en lien avec les développements urbanistiques, mais également d'améliorer la sécurité des usagers de l'avenue d'Echallens dans un environnement urbain actuellement inadapté à la circulation d'un chemin de fer à simple voie sur une route.

La construction du nouveau tunnel est l'occasion de repenser l'aménagement de l'avenue d'Echallens en réorganisant la voirie et en privilégiant les bus et la mobilité douce, tout en valorisant l'espace public de cette centralité de quartier. Le tronçon entre Montétan et Chauderon constitue l'un des maillons de la future ligne t2 reliant Bussigny à Lutry, Bus à haut niveau de service, qui constitue un axe important de la structure du réseau des Axes forts de transports publics (AFTPU). Ce tronçon de l'avenue d'Echallens figure parmi les mesures retenues pour une demande de cofinancement fédéral, inscrite à l'horizon B (2023-2026) du Projet d'agglomération Lausanne-Morges de troisième génération révisé (PALM 2016).

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Est-ce que la Municipalité sait combien de voitures, vélos et piétons transitent chaque jour par l'avenue d'Echallens et dans les axes rejoignant cette dernière ?

Des comptages ont été réalisés en 2014 sur le tronçon de l'avenue d'Echallens compris entre Chauderon et Montétan, soit à l'est du chemin des Clochetons. Il y a été recensé un trafic journalier moyen (TJM) de 10'800 véh. / jour et une part de vélos d'environ 5%, soit 550 vélos les jours ouvrables. Cette valeur est la plus élevée du secteur « cordon centre-ville ». Le nombre de piétons traversant ce tronçon est de l'ordre de 450 à 700 aux heures de pointe. Le nombre de voyageurs en transports collectifs monte à près de 14'000 passagers / jour, dont la moitié sur la ligne n° 9 et l'autre sur le LEB. Ainsi, ces données tendent à démontrer l'importance de l'avenue d'Echallens dans le réseau de mobilité lausannois et également son potentiel de requalification des espaces publics.

Concernant les axes débouchant sur l'avenue d'Echallens, seul le réseau principal a fait l'objet de comptages réguliers par Lausanne Région, avec les résultats suivants (TJM) :

- avenue de Morges 10'700 véh. / jour ;
- avenue F.- Recordon 8'900 véh. / jour ;
- chemin de Montétan 8'000 véh. / jour.

Ces valeurs comprennent le trafic de transit, mais également celui en relation avec les nombreuses activités dans ce secteur (habitat, commerces, cabinets médicaux, etc.).

Question 2 : Des scénarii ont-ils déjà été faits pour la requalification de l'avenue d'Echallens et notamment quant à la cohabitation des différents modes de transports en surface ?

Une étude a été confiée en 2015 à un bureau spécialisé en transports sur l'avenue d'Echallens, entre les arrêts « Valency » et « Boston » de l'actuelle ligne tl n° 9, pour établir un diagnostic multimodal et cibler les mesures de réaménagement nécessaires et rendues possibles par la mise en souterrain du LEB à l'horizon fin 2020. Un groupe de suivi comprenant des représentants des tl, du Canton et de la Ville a permis de dégager quelques pistes intéressantes.

A ce stade, la Municipalité n'est pas en mesure de donner des précisions quant aux variantes d'aménagement à développer dans le cadre du futur projet de requalification à proprement parler. Toutefois, les scénarii à venir devront prendre en compte les résultats de cette étude ainsi que les objectifs du Plan directeur communal en matière de mobilité durable et de qualité des espaces publics. Ainsi, la Municipalité sera attentive à ce que les espaces requalifiés répondent non seulement aux objectifs de progression des transports publics ainsi que de confort et de sécurité pour la mobilité douce, mais également de qualité de vie pour les riverains de cette centralité de quartier.

Question 3 : Est-ce qu'une concertation des usagers et des voisins a été prévue pour calibrer le réaménagement de cette artère ?

Comme pour tout projet d'aménagement majeur, la Municipalité souhaite associer la population, les associations, les commerçants et les usagers de manière générale. A ce stade, le type de concertation n'a pas encore été défini. Une démarche adaptée à la problématique du secteur sera proposée en temps voulu.

Question 4 : Quelle est l'échéance prévue pour la requalification ?

Les travaux d'aménagement débiteront au mieux à l'issue de la mise en service du tunnel du LEB prévue à fin 2020, l'exploitation du train devant jusque-là être assurée en surface. Trois étapes sont prévues à ce stade. La première, financée par le LEB, consistera à enlever les rails et à combler la trémie ferroviaire.

La Municipalité accompagnera ces travaux de mesures légères qui permettront, le cas échéant, de tester les usages futurs de l'avenue et de nourrir le projet de requalification. Cette dernière étant inscrite en liste B du PALM 2016, sa réalisation pourra prétendre à un cofinancement fédéral pour une réalisation à l'horizon 2023 – 2026. Un montant de CHF 16 millions est inscrit à cet effet au plan des investissements.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – C'est avec un grand plaisir que j'ai aussi pu découvrir les réponses à mon interpellation. Peut-être déclarer mes intérêts : je vis, alors pas directement sur l'avenue d'Echallens, mais dans ses contreforts, si on veut bien et surtout je suis utilisatrice quasiment quotidienne des nombreuses possibilités de mobilité durable sur ce tronçon que ce soit en transports publics, à vélo ou avec mes petits pieds. C'est pour cela que je me suis intéressée à la question justement de l'après-LEB, après enterrement du LEB, qu'est-ce qui va se passer.

Je pense que la Municipalité a été assez claire sur ce qui se passe maintenant avec ces différentes questions, par exemple les passages piétons qui ont été mis en place ou le changement de l'arrêt St-Paul et les guidages à vélos qui ne sont pas encore entièrement faits, mais qui vont, je l'espère, bientôt être totalement mis en place. Par contre c'est vrai que sur la question de l'avenir, là cela semble encore relativement peu clair. Je comprends bien que les études sont en cours, mais c'est vrai que j'aurais peut-être voulu un peu plus de réponses sur qu'est-ce qu'on va vraiment pouvoir faire de ce tronçon, qui aujourd'hui n'est pas un tronçon sinistré, mais qui n'est pas un tronçon forcément extrêmement mis en valeur dans notre ville de Lausanne alors qu'il fait vraiment la liaison entre l'est et l'ouest, enfin on va dire plutôt entre l'ouest et le centre, et surtout pour les vélos et tout ce qui est transport vraiment à mobilité durable. Je veux dire il y a vraiment un flux assez conséquent comme nous le montrent aussi les différents chiffres qui nous sont fournis par la Municipalité.

C'est donc plutôt sur ce point-là qu'aujourd'hui j'ai encore un peu des attentes. Mais je pense, et je ne suis pas forcément la seule dans ce cas-là, qu'il y a beaucoup de choses qui sont en train de se passer à l'avenue d'Echallens. Il y a une association d'habitants qui est en train de se créer. Il y a toutes les réflexions qui sont en train de se mettre en place grâce à la Municipalité et ses nombreuses séances d'information qu'en tant qu'habitants on peut aller voir et y poser toutes nos questions sur les travaux actuellement, et on espère sur les réhabilitations après. Et puis le seul petit point qui me fait un tout petit peu souci c'est justement sur ces questions de vraiment pouvoir faire que les personnes autour de ce tronçon puissent avoir aussi leur mot à dire dans cette question-là parce que je pense que les besoins sont là, les idées aussi d'après ce que j'ai pu voir, et puis il y a vraiment la volonté de rendre cet espace-là plus convivial, à disposition des habitants. Et d'en faire vraiment – alors peut-être pas un centre de quartier – mais en tout cas réfléchir de façon plus large, que ce ne soit pas juste un axe où les gens passent d'un point A à un point B, mais sur une revalorisation de ce lieu-là.

C'est pour ça que je voulais poser une résolution, qui a quand même déjà été émise dans cette interpellation, mais j'aimerais vraiment pouvoir la mettre par écrit pour qu'on puisse s'y référer le cas échéant (*La résolution est affichée au rétroprojecteur*). J'espère que c'est assez bien écrit : Le Conseil communal souhaite que les habitants et commerçants soient

consultés pour le futur projet de réhabilitation de l'avenue d'Echallens. Voilà, c'est quelque chose d'assez clair et pas forcément d'une énorme ampleur, mais je pense vraiment cela pourrait permettre de faire que cette avenue d'Echallens ne soit plus juste un axe de transit.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte les habitants et commerçants soient consultés pour le futur projet de réhabilitation de l'avenue d'Echallens. »

La présidente : – J'ouvre la discussion générale, mais aussi sur la résolution pour celles et ceux qui veulent intervenir.

La discussion générale et sur la résolution est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'aimerais personnellement directement aborder le sujet de la résolution, j'espère que j'empiète pas trop sur ceux qui auraient voulu intervenir sur le fond du sujet, mais pour dire que bien que je partage en grande partie l'attachement à la participation dans les procédures d'aménagement du territoire principalement, je suis un petit peu gêné par la formulation qu'emploie M^{me} Genoud puisque je suis obligé d'y lire, malgré moi, l'idée qu'elle pense que la Municipalité procéderait sans consulter la population. Et là je pense que c'est un petit peu aller loin et que ça coule tellement de source que la Municipalité va consulter la population sur les projets de réhabilitation sur l'avenue d'Echallens que je pense que cette résolution est inutile. Et je ne me verrai pas la soutenir à moins d'une argumentation flamboyante de M^{me} Genoud sur les raisons qui la poussent à poser cette résolution en sachant qu'elle a elle-même confiance dans le collège municipal.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Alors je pense que c'est une résolution, donc ce n'est pas forcément quelque chose qui va de nouveau révolutionner le Conseil communal. Pour moi c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement important et à vrai dire j'ai en effet confiance tout à fait dans le collège municipal pour le faire, ce n'est pas ça la question. La question c'est aussi de répondre à des préoccupations qui m'ont été émises dans le cadre de toutes ces réflexions par rapport à l'avenue d'Echallens, d'habitants qui étaient concernés par cette question-là. Lorsque l'on parle de travaux qui vont avoir lieu en 2023 – 2026, ce sont des questions qui vont venir vite sur le sujet et je pense que, même si j'ai confiance dans la Municipalité de Lausanne pour prendre en compte cette résolution, les habitants et les commerçants autour de l'avenue d'Echallens, c'est juste un plus pour pouvoir véritablement donner toute l'ampleur que ça peut avoir à cette avenue d'Echallens.

Je ne sais pas si c'est une argumentation flamboyante à laquelle vous vous attendiez, j'ai aussi un peu de peine à comprendre pourquoi, si vous êtes d'accord, vous ne voulez pas la soutenir même si je peux comprendre que vous avez totalement confiance dans la Municipalité, ce qui est aussi mon cas. Mais je pense que ça ne fait jamais de mal de pouvoir répéter un peu ces questions-là, surtout dans des questions d'aménagement du territoire, surtout dans des questions de mobilité qui sont – et je suis bien placée pour le savoir – extrêmement compliquées et qui font aussi force de clivage qui peuvent être aussi difficile à concilier, c'est pour ça qu'une démarche participative de relativement grande ampleur, à mon avis, est quelque chose de très souhaitable.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je voulais confirmer l'entier des propos de M. Dupuis ; je le remercie de son intervention et confirme qu'en effet nous travaillons, comme pour tous les projets ce à des degrés divers évidemment selon leur importance, avec les acteurs, avec la population, avec les représentants des milieux piétons, cyclistes, avec les habitants de quartier, avec toute une série de gens pour faire en sorte que le projet réponde le mieux aux attentes de la population. Donc il va de soi que nous allons travailler dans ce sens.

M. Valentin Christe (PLC) : – Alors l’usage voudrait que je vous prie de m’excuser de prendre la parole après M^{me} la municipale, cela étant j’avais demandé la parole avant. Je me permets quand même de le préciser à toutes fins utiles.

M^{me} Genoud a dit que parfois il était bon de se répéter au sein du Conseil communal, je crois que personne ici ne va prétendre le contraire. Elle nous a aussi dit qu’elle ne voulait rien révolutionner avec sa résolution, là non plus effectivement nous voilà rassurés je crois qu’on peut le dire. M. Dupuis l’a exprimé de manière assez claire finalement cette résolution fait un peu double emploi avec la règle générale, ou en tout cas la pratique générale, de la Municipalité dans ce genre de procédure. Qu’on la vote ou pas au final on comprend que cela ne va pas changer grand-chose. Et j’ai peut-être une question de fond qui est de savoir si l’avenue d’Echallens est une route cantonale, auquel cas évidemment cela aurait certaines implications en termes de compétences de la Commune et du Conseil communal.

Et d’un point de vue plutôt formel par rapport à cette résolution, je me permets de suggérer que M^{me} l’interpellatrice la modifie de façon à ce qu’elle respecte les canons applicables en matière de résolution, c’est-à-dire la formulation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité... quelque chose qui pourrait donc prendre la forme donc par exemple: souhaite que la Municipalité consulte les habitants et commerçants dans le cadre du futur projet de réhabilitation de l’avenue d’Echallens.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Pour presque répéter ce qu’a dit mon collègue Valentin Christe et mon collègue Johann Dupuis, le PLR va refuser cette résolution. On fait confiance à la Municipalité en matière de démarches participatives et c’est vrai que là, en l’occurrence, il n’y en aura pas une seule, il y en aura plusieurs.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Bien sûr on fait confiance à la Municipalité, on espère que la démarche participative devienne un usage de plus en plus courant et on le salue. Néanmoins, je crois là qu’il faut voir la résolution de M^{me} Genoud aussi comme un soutien et un support à cette politique municipale. Et pense que le message aujourd’hui de refuser cette résolution est catastrophique parce que cela veut dire que c’est le message inverse. Et notamment monsieur Dupuis je vous invite à revoir votre positionnement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vais la soutenir cette résolution, mais je vais quand même être un poil opportuniste si vous me permettez le qualificatif. Excusez-moi, mais en effet cela a été dit, ça ne change absolument rien à la politique de la Municipalité de voter cette résolution. Alors c’est sympathique et cela réitère un soutien à la Municipalité pour aller dans ce sens, mais ça m’apparaît plus comme un faire valoir dans des situations électorales qu’un réel moyen d’améliorer la politique de la Ville en matière de consultation des citoyens.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Sous contrôle et vérification auprès de mes services, c’est sauf erreur bien une route cantonale. Mais nous passons, dans tous les cas, par une procédure qui exige des approbations cantonales, même pour toutes les routes de la Ville. Voilà c’est ce que j’ai constaté dans ma fonction, et nous soumettons toujours une demande à l’Etat.

La discussion est close.

Vote - Résolution de M^{me} Genoud

La présidente : – Il n’y a plus de demande de parole du plénum, nous allons donc voter sur cette résolution à l’électronique. Celles et ceux qui acceptent la résolution, voteront oui. Celles et ceux qui la refusent, voteront non. Il sera possible de s’abstenir.

Par 32 oui, 24 non et 12 abstentions, vous avez accepté cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte les habitants et commerçants pour le futur projet de réhabilitation de l'Avenue d'Echallens.»

La présidente : – Les points suivants, que ce soit interpellations ou rapports, prendraient beaucoup trop de temps pour ce soir, donc nous allons clore ici cette soirée. Merci et bonne rentrée.

La séance est levée à 22 h 20

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 21 01/03